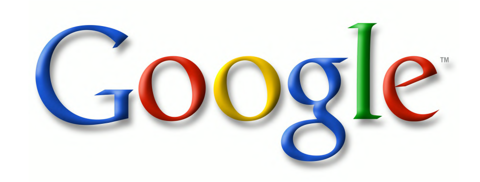



BUHR A
a39015 01809652 2b


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MES SOUVENIRS

DE VINGT ANS DE SEJOUR A BERLIN;

OU

FRÉDÉRIC LE GRAND.

T. IV.

MES SOUVENIRS

DE VINGT ANS DE SÉJOUR A BERLIN;

OU

FRÉDÉRIC LE GRAND,

SA FAMILLE, SA COUR, SON GOUVERNEMENT, SON ACADÉMIE, SES ÉCOLES, ET SES AMIS LITTÉRATEURS ET PHILOSOPHES.

PAR DIEUDONNÉ THIÉBAULT,

De l'Académie Royale de Berlin, de la Société libre des Sciences et Arts de Paris, etc.

» Par bonheur ou par malheur, j'appartiens
» tout entier à l'Histoire ».
(LE PRINCE HENRI DE PRUSSE).

TOME QUATRIÈME.

FRÉDÉRIC ET SON GOUVERNEMENT CIVIL ET MILITAIRE.

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

AN XII (1804.)

ERRATA

DU TOME QUATRIEME.

Page 66, ligne 14, on lui donne; *lisez* on lui donna.
—— 79, —— 20, qu'il a; *lisez* ce qu'il a.
—— 121, —— 17, Hechtedt; *lisez* Hochstœdt.
—— 179, —— 18, M. Lottun; *lisez* M. De Lottun.
—— 224, —— 2, et gauche; *lisez* et à gauche.

FRÉDÉRIC
ET SON GOUVERNEMENT
CIVIL ET MILITAIRE.

Le titre de ce volume fourniroit la matière d'un long et immense ouvrage, si je voulois détailler tout ce qui tient au gouvernement du souverain qui peut-être a le plus travaillé, qui, du moins a mis le plus d'ordre dans son travail. On ne peut réellement pas se rappeler sans en être émerveillé, tout ce qu'à fait ce monarque durant les quarante-six ans de son règne. Que l'on suive toutes les branches du gouvernement l'une après l'autre, toutes nombreuses qu'elles sont ; et l'on verra qu'il n'en est pas une qu'il ait négligée ; qu'il n'en est pas une qui n'ait paru l'occuper tout entier, et où il n'ait fait une infinité de grandes choses qui auroient rempli toute la vie de plusieurs autres hommes appliqués et laborieux. Mais je l'ai déjà dit bien des fois : je n'écris pas l'histoire de Frédéric-le-Grand : je

me borne à recueillir les anecdotes les plus intéressantes de son règne, autant que ma mémoire me les retrace. Ici je vais en offrir de deux espèces bien différentes l'une de l'autre ; savoir celles qui n'appartiennent qu'à son gouvernement civil, et celles qui ne concernent que son gouvernement militaire.

GOUVERNEMENT CIVIL DE FRÉDÉRIC.

DANS son administration civile, ce roi fut en général, le plus modéré et le plus indulgent de tous les souverains qui ont gouverné par eux-mêmes, et dont l'histoire nous a transmis la conduite et les actions. C'est ce que démontreront les anecdotes que je vais rapporter. Je n'ai à excepter 1°. que quelques mouvemens de vivacité, le plus souvent excités par de puissantes considérations, et 2°. les fautes qui intéressoient le secret de sa diplomatie, ou la gestion de ses finances, ou enfin ce qui tenoit à la discipline militaire, dont je parlerai ensuite. Mais, à ces exceptions près, on peut dire qu'il avoit pour principe de pardonner autant que l'ordre public pouvoit le permettre. Ce n'est pas à

dire qu'il fût indifférent au bien ou au mal : il méprisoit ceux mêmes sur lesquels il étendoit le manteau de l'indulgence : il ne les voyoit plus, dans le cas où il les eût précédemment admis dans sa société ; ou il ne les voyoit que pour les accabler des marques de son mépris : il ne les employoit plus, s'il lui étoit possible ou convenable de s'en passer : mais enfin, il ne les punissoit ni par l'action des lois, ni par son autorité directe, lorsqu'il pouvoit ne pas les punir.

Je dois ajouter, et l'on verra que lorsqu'il ne pouvoit soustraire les coupables à la vindicte publique, il cherchoit au moins à mitiger leur punition autant qu'il étoit possible. Pendant les vingt ans que j'ai vécu dans sa capitale, je ne me rappelle pas que l'on ait exécuté d'autres criminels que des soldats convaincus d'homicides. Dira-t-on que cette sorte d'impunité devoit multiplier les délits, et compromettre la sûreté publique ? Ce seroit tirer une conséquence absolument contraire à la vérité. Le caractère ferme de Frédéric, ses intentions bien connues, sa vigilance soutenue, et celle qu'il exigeoit de tous les hommes publics, en imposoient sin-

gulièrement à tous les esprits. D'ailleurs, l'indulgence qu'il avoit pour les coupables, n'étoit pas une véritable impunité : les lois étoient sévères, et l'on ne pouvoit pas se promettre qu'il voudroit toujours en adoucir la rigueur. Frédéric faisoit comme le sénat de Vénise, qui avoit soin de se rendre toujours très-redoutable, et de maintenir à cet égard son ancienne réputation, mais qui de cette sorte étoit parvenu à n'avoir eu qu'un seul homme à frapper de mort en tout un siècle. Il admettoit quelquefois, et selon les délits, les amendes modérées, les confiscations partielles, l'emprisonnement même : mais il avoit une répugnance presqu'invincible à signer une sentence de mort. On en a déjà vu des preuves; j'en donnerai encore plusieurs autres. Le grand secret de Frédéric pour pardonner beaucoup sans compromettre l'ordre public ou son autorité, c'est que l'on voyoit par deux ou trois articles sur lesquels il pardonnoit si peu, de quelle fermeté il étoit capable : c'est qu'il avoit soin de maintenir la réputation qu'il s'étoit faite d'un homme absolument inflexible : c'est que l'on savoit quelle étoit son extrême vigilance, l'on savoit que rien ne lui échappoit : c'est

qu'il aimoit d'ailleurs et vouloit la justice : c'est enfin que le bien qu'il cherchoit à faire, lui concilioit l'amour des peuples, tandis que son grand caractère en imposoit aux plus téméraires. Ce secret est admirable sans doute : mais il ne peut être connu que des grands-hommes.

On auroit tort d'imaginer d'après ce qui précède, que dans les anecdotes qui suivent, on ne verra rien qui ne mérite de vifs applaudissemens. Nous étudions un des plus grands-hommes qu'il y ait eu, et non un homme parfait, ou, si l'on veut, une chimère. Frédéric fit tout ce qu'il put pour savoir la vérité, et ne la sut pas toujours. Pour opérer le bien, il fit quelquefois le mal : pour encourager les citoyens capables et zélés, il protégea quelquefois de grands hypocrites : et pour faire régner la justice il fut plus d'une fois injuste lui-même. Mais, en célébrant sa mémoire, nous ne le présentons que comme moins imparfait que les autres ; et c'est encore moins sa gloire que le triomphe de la vérité et l'utilité publique que nous avons en vue.

Nous croyons ne devoir point nous livrer aux anecdotes de détail, sans donner en

même-temps un coup-d'œil aux principales branches du gouvernement prussien. Ce gouvernement a une forme qui lui est particulière, qui par cela même demande à être connue, et qui en général l'est moins peut-être que celle des pays les plus éloignés. Les François connoissent moins le gouvernement de la Prusse, qui les touche de si près, que celui de la Chine qui les intéresse infiniment moins, et cependant c'est par ce gouvernement sur-tout que la Prusse s'est élevée, et se soutient à un degré de prospérité qui étonne l'Europe.

DE LA JUSTICE.

On a beaucoup vanté le code de Frédéric, et il est vrai qu'il a voulu en créer un : il est même vrai qu'il a été occupé de ce projet durant toute sa vie. Dans les premiers temps de son règne, il poursuivit ce projet avec ardeur : il en conféra très-souvent avec son chancelier, M. de Coccéi, qui lui rendoit un compte régulier des travaux de tous les collaborateurs. Le principal de ces collaborateurs étoit M. de Jarriges, magistrat à Berlin, secrétaire-perpétuel de l'académie

avant M. Formey, et chancelier après M. de Coccéi. Le fruit de ces premiers travaux fut un volume *in-folio*, que M. Formey traduisit en françois, sous le titre de *Code de Frédéric*, en trois volumes *in*-8°. Ce code ne contient que la procédure. M. de Jarriges, devenu chancelier, cessa de s'occuper de ce qui restoit à faire. M. de Fürst, son successeur, n'y songea même pas. Enfin, M. de Crammer, successeur de M. Fürst, a repris cette tâche immense, et il a véritablement donné un nouveau code de lois; mais il s'en manque bien qu'il ait satisfait le public. J'ai vu de très-habiles jurisconsultes critiquer amèrement plusieurs articles importans de ce code, et même en démontrer l'inconvenance à Frédéric lui-même. Cependant c'est ce code que l'on suit aujourd'hui, au moins en grande partie. Frédéric l'a adopté, bien convaincu que le sage doit chercher la perfection, mais non espérer d'y atteindre. Il savoit que MM. de Coccéi, de Jarriges et de Crammer avoient été aussi savans que laborieux; et que ce n'étoit que du temps qu'il pouvoit attendre un ouvrage plus parfait que le leur. Aussi doit-on observer qu'il a toujours marqué une très-grande considé-

ration pour ces trois hommes, et sur-tout pour le premier, dont le nom est encore très-respecté dans ce pays.

Indépendamment des tribunaux d'attributions particulières, des décisions du directoire, de celles des branches particulières d'administration, et du tribunal de justice françoise pour les réfugiés, etc., on distingue trois instances dans le cours ordinaire de la justice. Par-tout on prohibe les moyens oratoires : il n'est point permis aux avocats d'être éloquens, ou plutôt il n'y a point d'avocats à la rigueur. Il n'y a que des référendaires et des notaires, qui font l'office d'avocats et de procureurs. La cause doit être présentée avec simplicité; après quoi les juges, sur l'inspection des titres, délibèrent et prononcent. Les référendaires ou rapporteurs sont des jeunes gens qui aspirent aux fonctions de juges : c'est un grade où il faut avoir travaillé pendant quelques années, pour être nommé à un poste supérieur.

Malgré cette simplicité et toutes les précautions que Frédéric et ses chanceliers ont pu imaginer, il faut convenir que la procédure est aussi chicanière en ce pays que dans

le reste de l'Europe. Je n'ai eu que deux affaires à discuter avec les gens de loi de ce pays, et je les ai terminées assez brusquement, parce que ces gens n'ont osé vexer un homme que le roi et la famille royale honoroient de quelques marques de bonté. La première concernoit des frais dont on vouloit me faire payer ma part dans la poursuite d'un banqueroutier, qui m'emportoit à la vérité quelqu'argent, mais contre lequel je ne m'étois pas même présenté en justice. Comme je ne payai pas ces frais, on revint au bout d'un an les réclamer avec accroissement d'une amende. Un an plus tard encore, le même huissier revint avec nouvel accroissement d'amende. Alors je me mis en colère, et lui jurai qu'à la première visite qu'il oseroit me faire pour le même sujet, je le punirois de son audace. Cette déclaration m'en délivra pour toujours.

La seconde affaire concernoit un ami qui, en quittant Berlin, m'avoit confié toute la musique et les partitions de 70 opéra comiques françois. M. le baron d'Aruhim, nommé directeur des spectacles, s'annonça chez moi comme ayant besoin de ce magasin, et comme disposé à en faire l'acquisition; ce qui me

détermina à lui en prêter quelques-uns pour un terme très-court. Cependant le terme s'écoula, je n'eus plus aucunes nouvelles de M. d'Aruhim; et j'appris qu'il employoit plusieurs personnes à copier la musique que je lui faisois vainement redemander. M. le président de Rôbeur m'adressa à un homme de loi qui, avant de plaider, alla parler au baron, et eut l'art de lui faire si bien peur, que ma musique me fut renvoyée dès le même jour.

On sait qu'en Prusse le roi seul est législateur : il y a sans doute des formes établies pour distinguer la loi d'avec la volonté spontanée ou momentanée du souverain : mais on a recours à ces formes, et on les emploie quand il l'ordonne. Jamais Frédéric n'a porté de lois sans avoir bien consulté ses plus habiles ministres et jurisconsultes : mais cette précaution étoit chez lui un acte de sagesse, de prudence et de zèle. Ce n'étoit pas une mesure nécessitée par les bases même et la nature du gouvernement. On peut bien juger d'ailleurs qu'il n'aimoit pas ces entraves : son génie actif, ferme et toujours prompt, ne s'y prêtoit qu'avec peine. « Je » n'aime pas vos parlemens, » disoit-il sou-

vent aux François : « ces gens ne viennent
» humblement vous baiser les pieds, que
» pour vous lier les mains : ils ne prennent
» l'attitude servile, que pour arriver plus
» sûrement à un despotisme de corps : ce
» n'est qu'hypocrisie ou dérision. Je n'aime
» pas qu'on veuille me tromper, ou qu'on
» se moque de moi. D'ailleurs, ils font plus
» souvent le mal par les embarras et les re-
» tards qu'ils amènent, qu'ils ne font le bien
» par la sagesse de leurs avis, ou tout le
» pathos de leurs remontrances très-humbles
» et très-insolentes. »

On a souvent cité l'histoire du soldat catholique en garnison dans une ville de Silésie, où étoit une chapelle fameuse par la dévotion qu'on y avoit à la Vierge. La statue de Marie qui en décoroit l'autel, étoit chargée d'*ex-voto*, où l'on voyoit plusieurs pierres précieuses. Ce soldat, quand il n'étoit pas sous les armes, passoit les journées entières dans un des coins de cette chapelle, édifiant tout le monde par sa dévotion, son recueillement et sa constance. Peu à peu on s'accoutuma à l'y voir, et l'on auroit cru se rendre coupable, si on eût voulu le surveiller ; de sorte qu'à la fin, s'y trouvant assez

souvent seul, il dépouilla la statue de ce qu'elle avoit de plus riche. Quand on se fut aperçu de ce vol, il fallut bien suspecter tout le monde et le soldat lui-même. On fit des recherches, et on lui trouva une des pierres fines qui avoient appartenu à la sainte. Le procès fut instruit, et ce faux dévot condamné comme voleur et sacrilège, nonobstant sa persévérance à soutenir que la bonne et sainte Vierge, touchée de son zèle, lui avoit par miracle fait présent de ce diamant. La sentence fut envoyée au roi, pour être signée de lui avant d'être mise à exécution. Frédéric fit assembler les plus célèbres théologiens catholiques de Silésie, pour prononcer sur cette question : « Est-il possible, » selon la doctrine des chrétiens catholiques, » que, par miracle, la Vierge fasse présent » de ce qui lui est donné à elle-même ? » Les théologiens, même en appuyant beaucoup sur l'invraisemblance d'un pareil miracle, qui en effet s'accorde si peu avec l'esprit de l'Eglise, ne purent néanmoins, en revenant à la question prise en général, se dispenser de répondre affirmativement : sur quoi Frédéric annulla la sentence, mais en ajoutant que, ne pouvant pas défendre à la Vierge de donner ce

qui lui appartenoit, il défendoit à ses soldats, sous peine de la vie, d'en recevoir les présens à l'avenir.

Un de ses ministres d'Etat, après lui avoir présenté le tableau de l'administration du Brandenbourg durant l'année qui venoit de s'écouler, lui dit que ce n'étoit pas sans une extrême répugnance, qu'il demandoit à être entendu sur un fait particulier, mais qu'il pensoit être tenu de le faire par devoir et par état. « Qu'est-ce que c'est ? » lui répliqua le roi. « Parlez librement. — Sire, il y a » dans votre capitale un homme qui se per- » met de parler de votre majesté avec une » licence absolument impardonnable : il le » fait par-tout, dans toutes les sociétés, et » devant tout le monde, avec une sorte » d'acharnement aussi criminel que les cho- » ses qu'il dit : c'est un scandale public into- » lérable. — Comment donc, et qu'est - ce » qu'il dit ? — Sire, des choses que l'on » n'ose répéter, et q'uon ne peut redire à » votre majesté. — Mais il faut bien que je » sache ce qu'il dit, pour voir ce que je » dois ordonner en conséquence. Répétez » sans crainte les propos que vous avez re- » cueillis de ses conversations. Dites ce que

» vous savez. — Sire, il ne parle point de
» votre majesté comme d'un grand roi, ni
» même comme de son roi : les termes dont
» il se sert, sont ceux de *tyran*, *despote*,
» ou autres semblables. La haine seule l'inspire.
» — Et qu'est-ce donc que cet homme ?
» — Il s'appelle *Tel*. — Je ne vous demande
» pas son nom, article fort peu important :
» je vous demande ce qu'il est. — C'est un
» bourgeois de Berlin. — Sa qualité m'intéresse
» aussi peu que son nom : je desire
» savoir quels sont ses moyens, quelles sont
» ses ressources. Peut-il mettre deux cent
» mille hommes sur pied ? — Non, sire,
» c'est un particulier qui vit de quelques
» milliers d'écus, qui forment ses rentes,
» et composent sa fortune. — Ah, vous me
» tranquillisez ! C'est qu'il paroît que cet
» homme-là n'est point du tout de mes amis ;
» et vous concevez que s'il pouvoit mettre
» des armées en campagne, il faudroit que
» je prisse mes précautions : mais dès qu'il
» ne peut rien, il n'y a qu'à le mépriser. Si
» cependant il poussoit les choses trop loin,
» on pourroit convoquer une assemblée de
» famille, et le faire interdire, peut-être le
» renfermer dans la maison des fous. »

Tout le monde sait l'aventure du moulin de Sans-Souci. Frédéric ayant résolu de faire bâtir le nouveau Sans-Souci, à environ une lieue du vieux château du même nom, forma le dessein d'établir une vaste et belle promenade de l'un à l'autre. Un moulin se trouvoit placé dans l'enceinte du terrain qu'il y vouloit consacrer : il demanda à l'acheter, et offrit de le payer beaucoup plus qu'il ne valoit. Le meunier refusa toutes les conditions qui lui furent proposées, et déclara qu'il garderoit son moulin, parce qu'il l'avoit eu de ses pères, et qu'il ne desiroit aucune autre fortune pour lui et les siens. Le roi voulut lui parler lui-même, dans le cours d'une de ses promenades. Un peu irrité de la fermeté avec laquelle ce meunier persistoit dans ses refus, il lui dit : « Mais ne sais-tu » pas que je suis le maître, et que je puis » prendre ce que tu refuses de me céder ? — « Oh, » répondit tranquillement le meunier, » cela ne me fait pas peur ; nous avons des juges » à Berlin. » Ce mot frappa le roi, ou plutôt il lui fit tant de plaisir sous tous les rapports, que, dès cet instant, il renonça au moulin, et le laissa subsister comme auparavant. Au reste, si les jardins n'ont pas été entièrement

formés tels qu'il les avoit conçus, ce n'est pas seulement cet honorable inconvénient qui l'a arrêté : c'est encore un autre obstacle dont Frédéric lui-même m'a rendu compte, et que l'on me saura peut-être mauvais gré d'avoir cité, que peut-être même on ne voudra pas croire..... Un soir que ce roi vouloit me prouver que la haute géométrie n'étoit guères utile qu'aux nations qui ont une marine, il me dit qu'il avoit invité le célèbre et grand Euler à venir le voir à Sans-Souci ; qu'après lui avoir demandé en grâce de descendre un moment du ciel sur la terre pour lui rendre un léger service, il l'avoit conduit lui-même sur les lieux, et lui avoit fait observer qu'une allée de près d'une lieue seroit trop ennuyeuse, si elle n'étoit pas variée et coupée par quelque repos et quelques monumens ; qu'il lui avoit dit que d'après ce motif, il avoit cherché quel monument il pourroit élever au milieu de cette longue allée, et qu'il desiroit y placer en marbre une belle fontaine avec un jet d'eau et une double colonnade et des siéges tout autour ; mais qu'avant de faire mettre la main à l'œuvre, il lui paroissoit nécessaire de s'assurer si on pourroit y faire monter des eaux

de

de la rivière qui passe à Potzdam, et de savoir combien cela lui coûteroit ; qu'il le prioit donc de vouloir bien prendre les niveaux, mesurer les distances, et faire les calculs propres à lui procurer bien sûrement et d'avance les connoissances précises qu'il desiroit ; que M. Euler avoit été deux ou trois jours à opérer comme il l'avoit voulu, et lui avoit remis pour résultat, un cahier qui avoit été scrupuleusement suivi, et ne lui avoit pas amené une goutte d'eau. Je n'eus pas de peine à faire sentir à Frédéric que ce travail, qui convenoit plutôt à un ingénieur hydraulique, ou même à un arpenteur, qu'à un grand géomètre, pouvoit fort bien ne pas réussir dans les mains de ce dernier, sans rien prouver contre son mérite et son génie ; mais il n'en persista pas moins dans sa première pensée. Du reste, j'ai vu, peu avant mon départ de ce pays, les ouvrages dont je viens de parler, non achevés, et toujours abandonnés, comme si jamais on n'eût dû y revenir.

J'ai été témoin d'un autre fait, assez semblable à celui du meunier de Sans-Souci. Le roi ayant résolu de placer son école civile et militaire en face du château et le long du quai

de la Sprée, et d'y employer l'ancienne maison des messieurs de Sidow, crut devoir y joindre pour former un carré régulier, une petite maison bourgeoise qui l'avoisinoit, et qui appartenoit à un vieux médecin; mais ce médecin, qui y étoit né, déclara vouloir y mourir comme ses pères. Le roi alla jusqu'à lui faire offrir d'en payer quatre fois la valeur, et n'obtint rien. Ce qui retenoit le plus puissamment ce vieux médecin, c'étoit son jardin, qui, quoique fort petit, renfermoit d'excellens arbres fruitiers, et lui offroit à travers le jardin bien plus grand de la maison de Sidow, une vue agréable et un tableau mouvant assez varié. Mais le jardin de Sidow devint le sol d'une maison à trois étages sur le quai, avec cour derrière. Le petit jardin du médecin fut entièrement offusqué; il n'eut plus de vue d'aucun côté; les arbres y périrent. Le médecin s'en dégoûta, et fit offrir sa maison au roi, qui répondit avoir réussi à s'en passer, et n'en avoir plus besoin. « Il sait son Ecri-
» ture Sainte par cœur, disoit M. Toussaint;
» il se souvient de la vigne de Nabod; et c'est
» une histoire dont il ne veut pas renouveler
» le scandale. »

Voici une seconde aventure de meunier,

bien plus fameuse encore que celle qui précède.

Dans une des courses que Frédéric faisoit tous les ans pour aller passer ses troupes en revue, un meunier, nommé Arnold, établi près d'un village de Poméranie, lui remit un placet dans lequel il lui disoit : « Je vous » paye trois cents reisdallers (environ 1200 » livres) pour le moulin que vous avez au » village où je demeure; mais M. le comte » N. détourne les eaux qui faisoient aller ce » moulin; et de cette sorte, je n'ai plus ni » moyen de vous payer, ni moyen de vivre ». Frédéric renvoya le placet au chancelier, avec cette apostille : « Qu'on rende justice à » ce meunier ». La cause fut plaidée, et le meunier Arnold fut condamné.

L'année suivante, nouveau placet du même, portant qu'il avoit perdu son procès, et que pourtant les faits étoient bien tels qu'il les avoit exposés à sa majesté. Nouveau renvoi avec l'apostille : « Que l'on porte cette cause » au second tribunal, et qu'on ait grand soin » que justice soit rendue à cet homme ». Le meunier fut encore condamné; ce qui amena un placet où le désespoir avoit succédé à la plainte. Le roi garda cette dernière pièce,

dans le dessein de faire vérifier les faits sur les lieux. Pour cela, il envoya d'abord en ce canton et sous d'autres prétextes, un vieux major, très-digne homme, avec ordre de tout visiter, et de rendre à lui seul, un compte exact et fidèle de tout ce qui concernoit le moulin, et l'emploi que M. le comte N. faisoit des eaux du ruisseau. Le major, qui avoit son bien dans le voisinage, remplit sa commission sans faire naître aucun soupçon, et déclara à son retour, qu'après avoir bien examiné l'état des choses, il étoit assuré que le moulin ne pouvoit aller faute d'eau, et que c'étoient évidemment les saignées faites au ruisseau par le comte N. qui étoient la cause de la ruine du meunier.

Le roi ne s'en étoit pas tenu à un seul témoin : après le départ du major, il avoit encore donné, et toujours secrètement la même commission à deux autres personnes probes et graves, qui lui firent un rapport tout semblable au premier. Dès le jour où il revint ensuite à Berlin, ce roi, convaincu et indigné, fit appeler M. le baron de Fürst, son chancelier, et les trois magistrats qui siégeoient au tribunal d'appel : il lesreçut en homme sévère et très-irrité; à peine leur permit-il de dire

quelques mots : il ne leur répondit qu'en les traitant de juges iniques et de canailles. Il prit la plume et écrivit de la main gauche (car il avoit alors la goutte à la main droite) une sentence qui condamnoit le comte N. à rendre au meunier toute l'eau que le ruisseau pouvoit fournir, et à payer tous les frais du procès, ainsi qu'un dédommagement convenable au père de famille qu'il s'agissoit de venger. Après cette tâche pénible pour un goutteux, il reprit son ton dur et colère ; il envoya le baron de Fürst *au diable*, lui déclarant qu'il n'avoit plus besoin de ses services, et fit conduire à Spandaw, les trois juges, les chassant tous hors de son cabinet, à grands coups de pieds, ou mieux, de bottes dans les jambes.

A l'instant même où il les renvoyoit ainsi par le côté où se trouvoit la chambre de ses pages, il me faisoit entrer de l'autre côté pour remplir le reste de la soirée par une conversation de littérature ou de philosophie. J'étois loin de soupçonner la scène qui venoit de se passer, et dont je ne fus instruit que le lendemain vers les six heures du soir : j'ignorois qu'il eût vu personne avant moi. Je le trouvai assis dans sa bergère, le chapeau sur la

tête, et le bras droit enveloppé d'un coussin d'édredon, qui dépassoit les doigts de quelques pouces, et qui étoit assujéti par un ruban. J'observe ici que pour l'ordinaire, par un singulier raffinement d'étiquette, et pour me faire une honnêteté sans en avoir l'air, il ôtoit son chapeau et le plaçoit à côté de lui, au moment où j'allois entrer, et le remettoit sur sa tête après les trois ou quatre premières phrases. Pour cette fois, je n'eus pas cette politesse dissimulée, soit parce qu'il étoit encore en colère, soit parce qu'il étoit malade. Il commença par me demander pourquoi on n'apprenoit pas aux enfans à écrire également des deux mains. « Un citoyen, me dit-» il, perd la main droite dans un combat, » ou par quelqu'autre accident : en a-t-il » moins ses affaires à régler, et son bien à » régir ? Que d'embarras n'auroit-il pas de » moins, s'il pouvoit indifféremment écrire » de l'une ou de l'autre main ? Et pourquoi » les hommes se permettent-ils de négliger, » ou même de proscrire une partie des dons » que nous a faits la nature ? car enfin, il est » bien avéré que nos deux mains ont natu-» rellement et originairement autant d'apti-» tude l'une que l'autre, à tous les exercices

» qui leur conviennent. La main droite n'a
» pas plus de privilége sur la gauche pour
» opérer, que l'œil droit pour voir, ou
» l'oreille droite pour entendre. N'est-ce donc
» pas une mal-adresse très-funeste, et une
» sorte de mutilation très-condamnable, que
» de ne pas exercer également nos deux
» mains aux différentes opérations auxquelles
» elles sont propres, et particulièrement
» à l'écriture? Si dans notre éducation on
» avoit suivi le plan que j'indique; si en con-
» séquence, on m'avoit fait contracter dans
» ma jeunesse, l'habitude d'écrire tantôt
» d'une main, et tantôt de l'autre, je n'au-
» rois pas eu aujourd'hui la peine que j'ai
» éprouvée, celle d'apprendre à écrire de la
» main gauche, à cause de l'état où la goutte
» me retient la droite : et n'est il pas cruel à
» l'âge de plus de soixante ans, de me voir ré-
» duit à faire un pareil apprentissage? Pouvez-
» vous, monsieur, m'alléguer quelque motif
» qui justifie la société du reproche que je
» lui fais? ou pensez-vous que l'on feroit bien
» de prescrire à tous les maîtres d'écriture,
» d'enseigner toujours à écrire des deux
» mains »?

Je répondis qu'en général, c'étoit à mes

yeux un usage peu raisonnable et très-nuisible, que celui de condamner la main gauche à la mal-adresse, et souvent à l'inaction; mais que pour ce qui concerne l'écriture, j'avois quelques doutes que je soumettois à sa majesté : qu'il me sembloit qu'en nous exerçant à écrire des deux mains, on donneroit lieu à de graves inconvéniens et à des désordres difficiles à prévenir ou à réparer. « En effet, lui » dis-je, nos écrivains experts, les plus ha» biles, ont quelquefois bien de la peine à » constater l'identité de l'écriture d'une même » personne, quoique nous nous servions tou» jours de la même main. Comment donc ces » experts pourroient-ils éclairer la justice, si » chacun de nous avoit deux écritures? Mais » pourquoi nous en apprendre deux, s'il en » est une dont l'ordre public ne puisse ou ne » doive pas nous permettre de nous servir? » On ne sauroit trop multiplier et simplifier » les moyens que l'on peut ménager à la po» lice générale du gouvernement; et il me » semble que l'un de ces moyens les plus es» sentiels, est de n'avoir chacun qu'une seule » écriture. J'ajouterai que, vu la direction » que nous donnons à nos lettres dans les » mots, et à nos lignes dans nos écrits, la

» main gauche devroit rencontrer plusieurs
» obstacles qui n'ont pas lieu pour la droite.
» Les Hébreux peut-être auroient fort bien
» fait d'écrire de celle-là; mais tout chez nous
» paroît disposé pour celle-ci. Je n'en veux
» pour preuve que la marche de gauche à
» droite, marche dans laquelle la main gauche
» cacheroit toujours la partie où elle auroit eu
» à opérer, ce qui empêcheroit de voir si la
» plume a réellement tracé les lettres qu'il
» falloit, et ce qui, de plus, exposeroit cette
» même main, en se traînant sur son opéra-
» tion, à effacer ce qu'elle viendroit d'écrire. »

Frédéric parut adhérer à ces diverses considérations: il se contenta d'observer que c'étoit un malheur, vu que l'homme ne peut rien perdre des dons qu'il a reçus de la nature, sans avoir ensuite à en souffrir; et que c'étoit ce qu'il venoit d'éprouver en se voyant, à son âge, ramené à l'état d'écolier.

Ne sachant que répondre sur la nécessité où il disoit avoir été d'écrire lui-même, nécessité qu'à dire vrai je ne comprenois pas, je me contentai de répliquer sur cet objet, qu'il étoit fâcheux qu'en cette circonstance, sa majesté n'eût pas pu dicter. A ce mot, je fus très-surpris de le voir changer entièrement de phy-

sionomie, relever la tête d'une manière imposante, et me répondre du ton le plus décidé : *Monsieur, il le falloit*..... Comme je vis qu'il mettoit le roi en scène, je ne répliquai que par une attitude modeste et respectueuse. La conversation continua sur la perversité des hommes, d'abord en la considérant en général, et bientôt après en nous attachant aux vices propres à chaque état ; et enfin à ce genre de friponneries que l'on désigne vulgairement sous le nom de *tours du bâton*. Ici, il devint un peu plus gai : il prétendit qu'il n'y avoit ni condition, ni rang, ni profession qui n'eût ses tours du bâton, particuliers et caractéristiques, lesquels même ne déshonoroient que lés mal-adroits. Pour prouver son opinion, il se mit à parcourir un certain nombre d'états ou professions connus en Europe, en désignant les *tours du bâton* qui s'y pratiquent. Ce fut ainsi qu'il passa en revue les marchands, tant dans leurs envois que dans leurs boutiques ; les fabricans, dans leurs ateliers et dans leurs magasins ; les artistes, auprès de leurs modèles et par rapport à leurs chefs-d'œuvres ; les prêtres, dans leurs fonctions et dans le sein des familles, etc. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette

énumération, vu la circonstance du jour, c'est qu'il évita de me parler des gens de loi. Il eut beau s'en rapprocher, et rôder pour ainsi dire tout autour, il n'en dit pas un mot. En revanche, il s'étendit fort au long sur tout ce qu'on appelle *gens de finances*, d'*entreprises* ou d'*affaires*; et ce fut par eux qu'il termina cette sorte de satire générale, en me disant : « De toutes les classes de fripons, celle » qui me paroît la plus rapace et la plus re- » doutable, c'est celle qui se compose des » fournisseurs d'armées ; vous ne sauriez » croire, monsieur, combien, de combien » de manières, avec quelle adresse et quelle » persévérance ils volent ! J'en ai fait la triste » épreuve. J'avois beau être prévenu ; j'avois » beau y faire attention et les entourer de sur- » veillans, rien ne pouvoit les arrêter ou les » contenir. Si vous aviez vu comme ils m'ont » traité pendant la guerre de sept ans ! Oh, » monsieur, cela vous auroit fendu le cœur ! » Jugez de ma peine ! Je voyois leurs fri- » ponneries ; j'en avois assez de preuves pour » n'en pouvoir pas douter ; je n'en avois pas » assez pour les faire condamner en justice ; » et j'avois besoin d'eux ! Il falloit bien dissi- » muler et souffrir !

» Quand la paix a été faite, et que j'ai passé
» en revue toutes les branches de l'adminis-
» tration, pour appliquer à chacune les re-
» mèdes qui dépendroient de moi, et réparer
» autant que je le pouvois les maux qu'une pa-
» reille guerre avoit dû occasionner, j'ai eu
» de nouveau lieu de calculer la très-grande
» part que mes fournisseurs y avoient eue, et
» j'en ai encore été plus effrayé. Alors, je me
» suis demandé si mes sujets étoient donc plus
» fripons que les autres Européens; ou si,
» dans toute l'Europe, les fournisseurs por-
» toient la corruption au même degré, et
» avoient les mêmes talens ? Pour résoudre
» cette question, j'ai adressé une instruction
» spéciale sur cet objet, à mes ministres à
» Vienne, à Paris, à Londres, à Saint-Pé-
» tersbourg et à Stockholm, en leur recom-
» mandant de ne rien négliger pour découvrir
» toutes les friponneries des fournisseurs d'ar-
» mées de ces diverses nations, dans la der-
» nière guerre, et de m'en envoyer un état
» bien circonstancié. Je dois rendre justice à
» mes ministres, monsieur, ils m'ont fort bien
» servi. Tous m'ont fait les Mémoires les plus
» détaillés; et j'y ai vu à découvert tous les
» *tours du bâton* des fournisseurs de tous mes

» ci-devant amis ou ennemis. Eh bien, mon-
» sieur, j'ai trouvé que par-tout c'étoit mot à
» mot comme chez moi! Or, vous ne direz
» pas que ces gens s'instruisoient les uns les
» autres, et qu'ils se donnoient le mot! Vous
» ne direz pas qu'il y ait eu un accord sem-
» blable entre les Prussiens et les Autrichiens!
» Oh, non monsieur, ils ne s'aimoient pas
» assez pour cela! C'est donc la chienne de
» robe, l'esprit de l'état, le génie particu-
» lier de la profession, génie aiguillonné par
» la perversité humaine, qui les a tous endoc-
» trinés et inspirés! ».

Je me suis d'autant mieux souvenu de toute cette conversation, que, vu l'événement qui venoit de se passer, elle devenoit une preuve frappante de l'empire que Frédéric avoit sur lui-même, et de l'extrême attention qu'il étoit dans l'habitude de donner aux moindres choses. En effet, j'appris le lendemain à quelle terrible colère il s'étoit livré à quatre heures et demie, c'est-à-dire, immédiatement avant de me faire entrer; et je vis pourquoi il s'étoit animé jusqu'à vouloir écrire lui-même la sentence qui cassoit celle de ses tribunaux; pourquoi il avoit été si prompt à reprendre son air imposant pour me dire : *Il le falloit;*

pourquoi ses pensées l'avoient retenu toute la soirée, sur les friponneries ordinaires des hommes; et pourquoi, toujours occupé de ses juges, il avoit si soigneusement évité d'en parler. On s'imagine bien que cette affaire, qui dans le temps fit grand bruit en Europe, occupa aussi tous les esprits à Berlin. Quelque circonspects et modérés que soient les Allemands, on fut plusieurs jours à ne parler que du meunier Arnold, de la colère du roi, du renvoi humiliant du chancelier, et des trois juges renfermés à Spandaw. M. de Rôbeur, président du tribunal d'appel, magistrat fort considéré, tant pour ses lumières que pour son caractère énergique et franc, disoit tout haut et par-tout que le chancelier ne pouvoit être coupable de rien, relativement à ce procès, qu'il n'avoit pas même dû connoître; que les trois magistrats, prisonniers, étoient également innocens; et que s'il y avoit quelqu'un à punir, ce ne pouvoit être que lui, qui avoit seul jugé cette affaire et dicté la sentence. Les ministres de Zeidlits et de Münchausen s'en expliquoient aussi ouvertement, et dans le même sens.... Paroles perdues, que Frédéric feignoit de ne pas entendre! Ce n'étoit point par des rumeurs ou des propos de cette

espèce qu'on pouvoit l'amener à changer de résolutions.

Mais plus de six mois après, M. Linguet, qui alors composoit à Bruxelles ses *Annales Politiques*, fut si bien instruit de tout ce qui concernoit ce procès, et en présenta les détails d'une manière si claire, qu'il fut évident pour tous ses lecteurs, que Frédéric avoit tort, et que le meunier avoit été justement condamné. Selon l'exposé de Linguet, qui se trouva conforme à la vérité, le comte N. n'avoit le ruisseau qu'après le meunier : or, il est reçu dans les principes de jurisprudence, que celui à qui l'eau arrive, peut en disposer à son profit, tant qu'elle est, et dès qu'elle est chez lui, pourvu qu'il ne l'enlève pas à celui qui la reçoit après lui, pour la donner à d'autres. En ce cas, le meunier placé au-dessus du comte, pouvoit employer le ruisseau comme il le jugeoit à propos; mais le comte, placé au-dessous du meunier, avoit les mêmes droits, dès que le ruisseau arrivoit chez lui. Ce dernier n'avoit donc commis aucun délit envers personne, en y faisant des saignées, qui, portant les eaux sur des terres plus basses, et leur donnant une pente beaucoup plus forte, en diminuoient assez le volume, même au-

dessus de lui, pour que le moulin n'en eût plus assez durant une grande partie de l'année. Ces saignées au surplus produisoient ce malheureux effet, parce que les propriétés du comte touchoient en quelque sorte au moulin, et que c'étoit à cette proximité que les saignées avoient été faites.

Frédéric lut les Annales de Linguet, et reconnut son erreur; mais il n'en parla à personne; il garda tout son secret pour lui seul. Le comte n'avoit encore rien payé, et il y eut défense de le poursuivre et d'en rien recevoir. Les trois magistrats furent retirés de leur prison, et leurs places leur furent rendues. Le meunier fut dédommagé d'une autre manière; le tout sans propos, sans éclat et sans bruit. Il n'y eut que M. de Fürst qui resta disgracié. Madame la comtesse douairière de Kameke, me disant un jour, à ce sujet, qu'il étoit douloureux pour les bons Prussiens de voir que sa majesté ne fît justice qu'à demi, et la refusât précisément au plus honnête et au plus galant homme du monde; je lui répondis que je savois bien que M. de Fürst emportoit les regrets de toute la noblesse, parce que jamais aucun noble ne lui avoit demandé une entrevue sans l'obtenir, et sans en être écouté, accueilli

accueilli et traité avec l'aménité la plus obligeante; mais que jamais ce chancelier n'avoit eu une minute d'audience à donner à de simples bourgeois. « Madame, continuai-je, vous
» ignoriez qu'il étoit inaccessible pour nous
» autres roturiers; mais le roi ne l'ignoroit
» pas. Or, il veut que la balance de la justice
» soit la même pour tous; il ne lui falloit
» donc qu'une occasion pour renvoyer et pu-
» nir un ministre si peu fidèle à suivre ses
» intentions. Il n'a point manifesté les motifs
» secrets qui le déterminoient, parce qu'il n'a
» pas voulu blesser la délicatesse des nobles,
» qui auroient souffert d'une punition infligée
» pour les avoir favorisés; et parce que, d'un
» autre côté, il n'a pas voulu inspirer une con-
» fiance peut-être démesurée aux roturiers,
» et alimenter des sentimens de haine entre
» ses sujets. Soyez assurée, madame, que le
» roi n'a pas eu d'autre mobile; que M. de
» Fürst sait bien au fond ce qui en est; et
» que son successeur le sait également bien.
» Pour moi, en pesant bien toutes les cir-
» constances, je ne vois en tout ceci, de
» la part de Frédéric, que sa haute sagesse
» et sa prudence accoutumée. — Je suis
» bien aise, me répondit la comtesse, moi,

» qui aime le roi et qui suis accoutumée à
» l'admirer, que vous me le fassiez retrouver
» grand et digne de lui. J'ignorois que M. de
» Fürst n'eût pas été le même pour tout le
» monde; je n'avois entendu parler de lui
» qu'à des nobles, ou, ce qui revient au même,
» qu'à des personnes qui en sont les échos. »

J'ai vu de mon temps deux ministres de justice, M. de Sedlitz et M. de Münchausen. Le premier, qui dans sa jeunesse avoit été militaire, avoit les cultes et les universités et écoles sous son inspection. C'étoit un excellent homme, qui joignoit un vrai courage à beaucoup de zèle. Il a voulu empêcher la mendicité et n'a pu y réussir : ce que sa tentative, qu'il a fallu ensuite abandonner, a produit de réel, c'est que nous avons tous payé des contributions volontaires pendant quelques années, et que les mendians ont continué leur métier.

M. de Münchausen étoit un original d'une grande probité et d'un rare mérite. Il avoit de grandes lumières comme jurisconsulte ; son intégrité étoit au-dessus de toutes les épreuves; mais il n'avoit en quelque sorte aucune société, et n'alloit jamais à la cour. Je ne pense pas qu'il ait vu le roi une fois en dix

ans, quoiqu'il n'ignorât pas combien Frédéric avoit de confiance en lui. Cet homme, que le public honoroit beaucoup et ne voyoit jamais ; avoit une belle fortune qui le rendoit indépendant ; d'autant plus qu'il ne connoissoit aucune espèce de faste ou de luxe. On ne lui a jamais vu d'autre garderobe que celle du siècle précédent. Ce fut à lui que Frédéric envoya, pour en avoir son avis, le code de Joseph II, lorsque ce code parut. M. de Münchausen, après l'avoir bien examiné, le renvoya à ce roi, avec un ample cahier de remarques ; toutes aussi franches ou libres, que sages et profondes ; il n'avoit point l'air de parler à un maître ; il ne voyoit que la chose qui l'occupoit. Là, il condamnoit Joseph sans détour ; ici, il ne prenoit aucun ménagement pour déclarer combien il seroit à souhaiter qu'on employât les mêmes mesures dans les Etats prussiens. Cette manière d'indiquer sa façon de penser le rendit encore plus cher à son souverain qu'il ne l'avoit été jusques-là.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Je n'ai vu qu'un seul ministre des affaires étrangères en Prusse, le comte Fink-einstein, fils du feld-maréchal de Fink : il avoit

été ministre en Suède à l'âge de vingt ans ; et revenu de là, il avoit succédé au comte de Podewils. Le comte Fink-einstein a vécu fort vieux, et a toujours conservé le même poste : cependant Frédéric lui avoit adjoint M. de Hertzberg, moins en titre qu'en réalité. M. de Fink-einstein étoit très-propre aux fonctions qui lui étoient confiées : il représentoit parfaitement bien ; avantage qu'il devoit tout à la fois à sa figure agréable, à son extrême politesse, à sa physionomie fine, à son esprit toujours présent et délié, à son caractère modéré et toujours égal, et enfin au ton de noblesse dont il ne s'écartoit jamais. Il prenoit néanmoins quelquefois un air un peu léger et même railleur : on a eu à citer de lui plusieurs épigrammes assez mordantes.

M. de Hertzberg étoit savant, très-laborieux, excellent patriote, et aussi simple que sérieux dans tout son extérieur. Sa campagne, à peu de distance de Berlin, étoit consacrée à la culture des mûriers et vers à soie, et formoit en même-temps une vacherie. Tous ses habits en soie étoient filés de ses propres cocons ; et sur le perron de son hôtel, on voyoit tous les jours une pay-

sanne qui venoit vendre à la pinte le lait de ses vaches. « M. de Hertzberg seroit un » homme parfait, » me disoit M. le marquis de Pons, « si dans sa jeunesse, il avoit vu » l'Europe : mais son ignorance sur les au- » tres pays est cause qu'il se persuade de » bonne-foi, que rien n'est comparable aux » sables qui l'entourent, non plus qu'aux » mœurs et usages de ses compatriotes. »

'A la suite de ces deux ministres, je citerai un M. de Marconney, homme plein de mérite, et qui certainement seroit parvenu au ministère, s'il avoit pu s'abstenir de boire du vin, dont il ne lui falloit que deux ou trois verres pour lui faire perdre la tête. Cependant, par l'effet d'une très-forte impression sur son esprit, jamais il ne lui est arrivé de commettre la moindre indiscrétion. Je l'ai vu cent fois ivre à ne pouvoir presque plus parler, sans que jamais les hommes les plus adroits ayent pu lui arracher un mot de trop. Il épousa de mon temps une cousine, qui entreprit de le guérir, et qui n'y réussit que pour quelques années.

J'ai vu un autre exemple aussi frappant de la force du devoir, même dans l'état d'ivresse. M. de Kirkhaisen, lieutenant de police

à Berli
jours a
grand
tem
parc
cela
voy
pe
di
J
L
n
j

prudent et attentif dans ses discussions diplomatiques..... Lorsqu'il fut question de la succession de la Bavière, le baron de Hertzberg composa un Mémoire contre la maison d'Autriche, où il employoit un dilemme assez pressant, en disant à Joseph second au sujet de la Bohême : « Ce royaume étoit électif : » le dernier roi élu a laissé deux filles : vous » descendez de la cadette ; les rois de Prusse » descendent de l'aînée. Si aujourd'hui ce » royaume est devenu héréditaire, il appar- » tient à la maison de Brandebourg plutôt » qu'à vous : si vous prétendez qu'il est en- » core électif, où est l'acte de votre élec- » tion ? Cet acte n'a jamais eu lieu ; et dès- » lors vous n'avez aucun titre. » Frédéric n'eut pas lu ce passage, qu'il l'effaça avec vivacité, et se mit en une grande colère contre son ministre, en lui faisant sentir combien il étoit impolitique de présenter ainsi hors de propos, un argument sur lequel il ne convenoit pas de réveiller l'attention du public. « Je ne veux pas même, disoit-il, qu'il » en soit question dans aucun traité. »

Il n'y a pas eu de cabinet plus secret que le sien : il n'y en a pas eu de plus attentif, de plus vigilant, de plus prévoyant, de plus

adroit, de plus actif au fond, et de plus tranquille en apparence. Il devinoit les autres, et n'étoit jamais deviné. Toutes ses opérations politiques prouvent ces vérités. On avoit beau dire et répéter qu'il étoit fin, et qu'on devoit se méfier de lui ; il parvenoit toujours à surprendre les autres. Qu'on en juge par le premier partage de la Pologne ! Il débuta par faire annoncer que la peste étoit en ce royaume : ce fut pour préserver ses Etats de ce fléau, qu'il établit un cordon de troupes sur les frontières ; et tout le monde y fut trompé, du moins à Berlin où tous les bourgeois s'approvisionnèrent en vinaigre des quatre voleurs. La surprise fut extrême, lorsque ce prétendu cordon devint une armée qui, en deux jours de marche, prit possession de ce qui devoit former le lot prussien. Le prince Louis de Rohan, ambassadeur de France à Vienne, écrivoit que ce prétendu partage étoit une fable. Le duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères à Versailles, soutint la même chose, jusqu'à ce qu'enfin le partage fut effectué, consommé, et officiellement déclaré même à Versailles.

Une chose singulière, c'est qu'ayant eu

sans cesse la carte de Pologne devant lui, lorsqu'il méditoit ce partage, il ait laissé ensuite jusqu'à sa mort, son atlas ouvert au même *folio*, sur le même pupitre, dans sa bibliothèque : je l'y ai vu du moins jusqu'à mon départ. On y observoit les lignes qu'il y avoit tracées à la plume ou au crayon, pour désigner les limites qu'il avoit prétendu se former, et celles qu'il accordoit tant à la Russie qu'à l'Autriche. Cet atlas ainsi ouvert étoit-il une pierre d'attente et l'annonce d'un second partage ? ou bien n'étoit-ce que le signe d'une chose terminée, et n'excitant plus aucun intérêt ? Quoi qu'il en soit, ce trait et mille autres semblables démontrent combien Frédéric se mettoit peu en peine des jugemens du public, lorsqu'il s'agissoit d'affaires consommées. Mais ce qui caractérise le mieux son génie politique, c'est la justesse de ses plans, la sagesse de ses conceptions, et la prudence qui accompagnoit ses démarches : il n'y a point d'exagération à dire qu'il y a peu d'hommes qui offrent de plus grandes leçons, à ceux qui s'adonnent à l'étude de la politique.

On ne conclura pas de là que le département des affaires étrangères lui ait coûté

fort cher. Il y avoit très peu de commis dans les bureaux à Berlin, parce que tous ceux qui y étoient, travailloient. Souvent les ministres eux-mêmes faisoient leurs copies, et toujours leurs lettres. Les envoyés ou plénipotentiaires qu'il entretenoit aux autres cours, n'avoient que de foibles appointemens : il leur recommandoit bien *de ne pas épargner les soupes*. C'étoit son mot pour dire qu'il falloit souvent donner à manger : « mais, » me disoit le baron d'Hamon, qui avoit été son ministre à Paris et à la Haye, « il » ne donne pas de quoi les faire bonnes. » En effet, il ne donnoit que six mille reisdallers à ceux qu'il envoyoit à Paris, à Vienne, à Londres et à Pétersbourg. Les autres n'en avoient que quatre mille. Il voulut de mon temps envoyer le baron de Knyp-hausen à Vienne. Celui-ci refusa en lui disant : « J'ai eu l'honneur, sire, de vous » servir à Paris et à Londres : j'ai mangé » une de mes terres dans la première de ces » deux missions, et une autre terre dans la » seconde : il ne m'en reste plus qu'une de » trois qui formoient mon patrimoine ; per- » mettez-moi de la conserver. Votre majesté » trouvera facilement des hommes qui la

» serviront à Vienne, en n'y dépensant que
» six mille reisdallers : mais je n'ai pas ce
» secret-là. Je vous y servirois mal, ou je
» m'y ruinerois. — Eh bien, » lui répondit
le roi qui, connoissant le mérite de Knyp-hausen, voulut avoir l'air de ne chercher qu'à l'obliger, « voyez donc ce que vous
» voulez être ; car je ne dois pas vous laisser
» sans emploi : cherchez vous-même, et
» dites-moi ce qui peut vous convenir. »

Le baron ne voulut pas demander une place de ministre : il ne demanda que d'être nommé directeur-général du commerce au grand directoire, et il le fut.

Je n'ai connu aucun Prussien employé dans les missions au-dehors, qui n'y dérangeât plus ou moins ses affaires. Je pourrois citer ici un colonel de Coccéi envoyé en Suède, M. de Goltz à Paris, un M. de Rœderer à Copenhague, un comte de Nostitz à Madrid, et beaucoup d'autres ailleurs. Je n'excepterai qu'un M. de Borck, qui étoit à Dresden, lorsque Frédéric sauva la Saxe d'une horrible famine, en y versant une partie de ses magasins.

Le baron de Knyp-hausen eut à la fin beaucoup d'imitateurs : tout le monde craignoit et tâchoit d'esquiver ces brillantes et honora-

bles places de ministres dans les cours étrangères; et Frédéric fut plus d'une fois obligé de recourir à des étrangers : en ce cas, il préféra les Italiens, parce qu'ils sont plus économes, et que leur pays étant plus divisé en petites souverainetés de diverses espèces, il les jugea moins exclusivement attachés à leur patrie, ou à telle forme de gouvernement; outre que l'on sait combien en général ils ont d'aptitude à tout ce qu'on appelle *politique* et *diplomatie*. Le baron d'Hamon avoit aussi été économe dans ses missions, mais avec ladrerie et sans adresse : c'est pourquoi il fut rappelé. « On vante tant les poulardes de » Paris, disoit-il un jour au roi : je vous, » jure, sire, que je n'y en ai jamais mangé » de bonnes. — Je le crois, répliqua le roi; » mais c'est que vous n'avez jamais voulu les » payer. Vous avez eu grand soin de n'acheter que des poulets étiques : je vous con» nois ».

DU GRAND DIRECTOIRE.

Le ministre des affaires étrangères, le chancelier, et les ministres de justice s'occupent de leurs fonctions, sans dépendre d'aucune autre autorité que de celle du roi. Il

n'en est pas de même des autres ministres, c'est-à-dire, de ceux qui sont chargés de ce qu'on nomme proprement l'*administration intérieure* ou le *gouvernement du pays*. Ces derniers ministres forment entr'eux un corps, ou ce qu'on appelle dans le pays un *collége*; et c'est ce collége qu'on nomme le *grand directoire*. Chaque ministre est tenu d'y rendre compte des affaires de son département; il n'est au fond lui-même que le rapporteur de ces mêmes affaires, autant du moins qu'il s'agit de dispositions nouvelles. Mais ce rapporteur est encore chargé de faire exécuter les ordres qui, dans tous les cas émanent du grand directoire. La Prusse est, je crois, le pays où il y a le plus de ministres. Chaque province a le sien; et l'on a en outre dans le directoire le ministre de la guerre, celui des cultes, celui des postes et celui des finances. C'est par le directoire que s'établit l'unité et la consonnance des mesures que l'on peut avoir à prendre. Tous les ministres savent ce qui a été prescrit dans les occasions semblables à celle dont il a à parler : on sent les avantages infinis de cette manière de gouverner.

Les décisions du directoire sont toujours rédigées au nom du roi : il n'y a que lui qui

y parle, comme s'il étoit présent ; c'est une véritable souveraineté. Les affaires y sont examinées et préparées en différens bureaux qui ont le nom de *chambres* : ainsi il y a la chambre des bâtimens royaux, soit à construire, soit à conserver au compte du roi ; la chambre des domaines, pour tout ce qui concerne les bailliages, les canaux, etc ; la chambre des finances ; celle des colonies ; celle du commerce ; celle des fabriques, etc. Toutes ces chambres ont, outre les ministres, des conseillers privés, et autres de différens grades, sous je ne sais combien de titres, et pour diverses fonctions très-multipliées : car dans ce pays tout le monde travaille beaucoup. Les chambres de finances qui existent dans les provinces, relèvent encore de ce grand directoire. Elles sont chargées de ce qui tient aux impositions, à la culture, aux forêts, aux postes, aux colonies, et aux bailliages royaux, lesquels embrassent près du tiers des États prussiens, et font par leurs produits, la majeure partie des revenus de l'État.

Tous les ans, des conseillers parcourent tous les villages, et examinent si chaque habitant cultive la portion de son terrain qu'il est tenu

de cultiver d'après les ordonnances. Chaque habitant est obligé de mettre tous les ans en culture, telle quantité d'arpens sur le nombre total qu'il en a. Ainsi tout est vu, surveillé, protégé et maintenu en bon ordre; et tout ce qui intéresse l'administration, proprement dite, vient se concentrer au grand directoire.

La poste aux chevaux n'est point du tout montée en Prusse comme en France. Là elle est toute au compte du roi; si on en excepte les villes un peu considérables, le maître de poste n'a pas un cheval: il a seulement l'état des chevaux qui existent chez les habitans de l'endroit; et il commande ceux qui sont de tour, lorsqu'il arrive quelque voyageur. Le prix de la poste se paye d'avance au maître de poste, qui en est comptable; les habitans, propriétaires des chevaux, n'ont pour eux que les *pour boire*, et ce que la chambre des finances ou domaines leur bonifie à la fin de l'année, selon le nombre des chevaux qu'ils ont fournis, et les courses qu'ils ont faites. D'ailleurs, et quant à la gêne qu'ils éprouvent, ce service est de leur part une redevance, ou un impôt. Les maîtres de poste sont presque toujours d'anciens officiers, à qui l'on donne à titre de récompenses, ces

places honorables et assez bonnes. Les personnes qui ont des voyages à faire pour le service de l'État, obtiennent du grand directoire, ordre de leur fournir gratis les chevaux qui leur sont nécessaires pour toute leur route, ordre que les maîtres de poste sont tenus de faire courir dès la veille du jour où l'homme public doit arriver; de sorte que celui-ci n'a, pour le moment que les *pour boire* à payer, trouve ses chevaux prêts partout, et va beaucoup plus vîte que les autres voyageurs. Cette disposition est d'une grande économie pour le gouvernement. Il y en a une autre qui est encore plus essentielle, au moins pour les particuliers et le commerce de librairie : c'est que les livres et les comestibles sont reçus à très-bas prix sur les chariots de poste : un saumon d'environ quarante livres, par exemple, et qui vient par cette voie, de plus de quarante lieues, ne coûte pas plus de quarante-huit sous de port. Il résulte de cet ordre de choses, que les propriétaires qui vivent à la cour ou dans les villes, jouissent à peu de frais, de toutes les productions de leurs terres.

Les chambres des finances afferment les bailliages pour neuf ans. Le bailli a les droits

de

de chasse et de pêche sur tout le terrain qui lui est affermé. Les gardes-forêts ont le droit de chasse dans les portions de forêts soumises à leur surveillance ; mais les uns et les autres sont tenus d'envoyer aux cuisines du roi, ou de tel prince, ou de telle princesse qui leur est désignée, telles pièces de gibier pour tel jour ; de sorte que dans les cuisines royales on sait positivement et d'avance, ce qu'on doit recevoir chaque semaine et selon les saisons. Il suit de là, outre une très-grande économie dans les dépenses de la famille royale, que les redevables, sachant ce qu'ils auront toujours à fournir par an, n'ont garde de ruiner les chasses.

Les cuisines de la maison royale reçoivent de cette sorte, pour rien, non-seulement le gibier, mais encore le bois et le beurre qui leur vient d'un vaste établissement de vacherie hollandoise, que Guillaume a formé sur le Hawel.

Tout est économie ou économique dans ce pays : les détails en seroient infinis. Quant à la chasse, Frédéric en détestoit la passion. Un gentilhomme connu pour s'y livrer, auroit été perdu dans son esprit. Son neveu, pour en avoir le plaisir une ou deux fois l'an,

prenoit toutes les précautions imaginables, afin qu'on l'ignorât. « Le boucher, disoit souvent ce roi, le boucher ne tue pas les animaux par plaisir : il ne le fait que pour les besoins de la société ; mais ce n'est que par plaisir que le chasseur tue, et cela est odieux. Il faut donc mettre le chasseur au-dessous du boucher dans l'ordre social ».

On voit par tout ce qui précède, que la police en général entre naturellement dans les attributions du grand directoire ; ce qui n'a pas empêché Frédéric d'avoir au moins à Berlin, un lieutenant de police particulier, qui ne recevoit guères les ordres que de lui ; outre qu'il y a aussi plusieurs articles qui sont spécialement attribués à un autre officier public, qu'on nomme *M. le fiscal général.* Je ne m'arrêterai pas à marquer en quoi et jusqu'où leurs fonctions se touchent ; je dirai seulement que le dernier tient de plus près à la justice, et le premier à l'ordre et à la tranquillité ou sûreté des citoyens ; c'est-à-dire, que l'un remplace plus ou moins nos anciens procureurs du roi, et l'autre nos Sartine. J'ai vu M. d'Anières, fiscal général, s'enfuir subitement, sous prétexte d'une affaire importante, de chez un ami où il devoit souper ;

et cela parce qu'il vit préparer pour le jeu, des cartes qui étoient de contrebande. D'autre part, j'ai vu M. Philippy, lieutenant de police, assez gauche pour ne pas savoir punir des jardiniers qui vendoient de la cigue pour du cerfeuil.

J'ai, au surplus, à citer ici deux anecdotes assez curieuses, qui prouvent, l'une que l'attention de Frédéric s'étendoit à tout, et l'autre que rien ne pouvoit le distraire de la sorte de protection qu'il accordoit à tout ce qui tient à l'ordre public.

Dans les premiers temps de son règne, ce roi se persuada qu'il étoit de sa prudence de savoir ce que c'étoit que la franc-maçonnerie, et ce secret fameux que personne, disent les francs-maçons, ne révéla jamais (1). Pour remplir ses vues, il s'adressa à l'un des hommes en qui il avoit alors le plus de confiance, à M. de Knobelsdorff, ou de Kayserling, si ma mémoire ne me trompe pas. Il fut arrêté en-

(1) Quelques historiens assurent qu'il s'est fait recevoir franc-maçon beaucoup plus jeune, et dans un voyage fait avec son père. Je ne sais pas sur quelle autorité ils se fondent; pour moi, je ne parle ici que d'après des personnes qui n'ont jamais quitté la cour, et qui m'ont bien positivement assuré ce que je rapporte.

tr'eux, que le serviteur se feroit recevoir franc-maçon et lui rendroit un compte fidèle de tout ce qui se seroit fait et dit en loge. Le jour de la réception de cet ami du roi étant arrivé, le monarque attendit le soir, avec impatience, le retour du nouveau frère. « Eh bien, lui dit-» il, aussitôt qu'il fut seul avec lui, que fait-» on en loge, qu'y dit-on, et quel en est le » secret? — Sire, répondit le courtisan, je » prie votre majesté de ne point m'interroger » là-dessus. Je sais bien les conventions que » nous avions faites; mais j'ai fait serment de » me taire. Puis-je violer ce serment sans me » rendre coupable et vil, même à vos yeux? » Peut-être encore pourriez-vous croire que » je ne vous dis pas tout. Il y a un moyen » bien plus convenable de satisfaire votre » curiosité : c'est que votre majesté se fasse » recevoir elle-même dans cet ordre mysté-» rieux. Nous tiendrions loge au château, » telles et telles personnes et moi. Cette céré-» monie se feroit aussi secrètement que vous le » desireriez, et sans blesser en rien le respect » dû au trône. Ensuite, votre majesté auroit » pour elle, et chez elle, une loge particu-» lière, qu'elle convoqueroit quand elle vou-» droit, puisqu'elle en seroit établie le maître. »

Il fallut bien que Frédéric prît ce parti, son ami s'obstinant à se taire. Il fut reçu franc-maçon sous la cheminée, fut nommé maître de la loge royale, qui fut abandonnée pour toujours, dès qu'il crut savoir ce que c'étoit que la franc-maçonnerie.

On imagine bien néanmoins que les francs-maçons n'ont jamais oublié qu'ils avoient en lui un frère. Pendant la guerre de la succession de la Bavière, l'orateur de la loge françoise à Berlin, loge dite de l'*Amitié*, fit pour le jour de la Saint-Jean, un discours qui parut si beau à tous les frères, qu'on en vota l'impression et l'envoi au roi. La lettre d'envoi fut faite dans toutes les formes maçoniques, et les signatures du vénérable et des deux surveillans ne portèrent, avec les noms propres des personnes, que les titres qu'ils avoient en loge. Le roi ne vit dans tout cela que des inconvenances peu respectueuses et anti-sociales. Il renvoya le paquet à M. Philippy, lieutenant de police à Berlin, avec ordre de faire appeler les signataires, de leur laver la tête, en leur faisant bien comprendre, que le chef d'un Etat ne reconnoît d'autres titres que ceux qui naissent de l'ordre public et du gouvernement; et en leur intimant de ne ja-

mais employer, hors de leur loge, ceux qu'ils n'avoient que d'elle, titres qui n'étoient reconnus par aucune loi de l'Etat, et que le gouvernement ne pouvoit tolérer que sous la réserve qu'ils seroient nuls dans la société générale ; titres qui dès-lors ne pouvoient être employés près du roi que par une sottise criminelle ou trop peu réfléchie. Ce qu'il y eut de plus mortifiant dans cette réprimande, c'est que M. Philippy s'adressa à M. de Launay, pour faire appeler chez lui ces messieurs, qui tous appartenoient à la régie des accises ; et que M. de Launay ne parlant de la maçonnerie que pour en rire, eut bientôt initié tous ses alentours dans ce secret important.

Quelles que fussent les circonstances particulières où Frédéric se trouvoit, il ne se départoit pas des principes qu'il avoit adoptés. Il en profitoit, au contraire, autant qu'il le pouvoit, pour manifester plus solemnellement combien il étoit incapable de s'en écarter. Ceci doit sur-tout s'appliquer aux soins qu'il avoit de faire respecter les lois, non-seulement celles qui concernent les propriétés, mais encore celles qui ont pour objet la police.

Après la première campagne pour la succession de Bavière, la France et la Russie se

décidèrent enfin à faire marcher, chacune cinquante mille hommes contre Joseph II, si celui-ci n'accédoit pas aux propositions qu'on lui faisoit. Les cinquante mille Russes se trouvoient déjà en Pologne, de manière que l'on pouvoit les mettre en action sous peu de mois, s'il en étoit besoin. Cette armée devoit être sous les ordres du prince Repnin, qui se trouvoit auprès du roi de Prusse comme négociateur. Cependant, ce prince Repnin ne devoit pas être chargé du détail des opérations militaires : on avoit résolu de commettre, pour ces détails, et sous ses ordres, le fameux Schuwaroff, que je vis peu de temps après, et plusieurs fois à Berlin, et de la bouche de qui j'ai entendu un jour, chez le prince Dolgorouki, l'anecdote qui suit : « Quel singulier » homme, nous dit-il, que votre roi ! Rien ne » le distrait et ne le fléchit : j'ai eu avec lui » une aventure remarquable, dans laquelle il » m'a presque interdit. A mon départ de Pétersbourg, l'impératrice m'avoit remis pour » lui, des dépêches que je savois être aussi » pressées qu'importantes. On m'avoit recommandé de mettre autant de diligence que je » le pourrois à faire ma route ; et l'objet de ma » mission suffisoit pour m'engager à ne pas per-

» dre un instant. Il est aisé de concevoir ce que
» j'ai eu à souffrir de la lenteur des postillons
» dans les Etats prussiens. Je les payois chère-
» ment et ne cessois de leur dire combien j'étois
» pressé. Eh bien, je n'obtenois rien! Il sem-
» bloit que je parlasse à des automates. Le
» mal s'est porté au comble quand j'ai été en
» Poméranie, et justement lorsque toute ma
» patience étoit épuisée. Telle étoit ma posi-
» tion, lorsque j'ai eu un postillon encore plus
» lent que tous les autres : c'est en vain que
» je l'ai prié, que je lui ai parlé raison, que je
» lui ai promis une bonne récompense, que
» je me suis fâché, et en suis venu aux me-
» naces; il n'en a que mieux perdu son temps
» à allumer sa pipe, et à faire reposer ses
» chevaux à tout moment. Il a même été in-
» solent dans ses répliques. Alors, ne me pos-
» sédant plus de colère, je lui ai appliqué une
» demi-douzaine de bons coups de canne,
» avec promesse d'y revenir s'il ne faisoit pas
» plus de diligence. Ce moyen m'a réussi; et
» mon homme a enfin marché; mais arrivé au
» relais suivant, il est allé faire sa plainte aux
» magistrats, qui sont venus me signifier que,
» suivant les lois, ils étoient obligés de m'ar-
» rêter jusqu'à la conclusion du procès qui de-

» voit résulter de la déposition de cet homme ;
» les lois du pays défendant absolument, et
» sous de grièves peines, aux voyageurs, de
» frapper les postillons, contre lesquels on
» n'a droit à aucun autre recours que par-
» devant les magistrats. Je leur ai observé
» que s'ils m'arrêtoient, ils seroient respon-
» sables des funestes effets de mon retard. Je
» leur ai montré mes dépêches aux armes im-
» périales et à l'adresse de leur souverain ; ils
» ont vu l'ordre dont j'étois décoré ; tout cela
» les a intimidés, et ils m'ont laissé partir.

» Il ne m'a pas été difficile de prévoir qu'ils
» rendroient compte au roi de toute cette af-
» faire ; et comme j'avois l'avance sur leur
» courrier, j'ai résolu de profiter de mes avan-
» tages, en me hâtant de raconter moi-même
» cette aventure à Frédéric, dans la première
» audience qu'il m'accorderoit. A peine arrivé
» à Breslaw, j'ai été appelé et parfaitement
» bien accueilli. La plus charmante physiono-
» mie du monde, les plus grandes honnêtetés,
» les marques d'un véritable intérêt, joie sin-
» cère de me voir, tout cela m'a été d'abord
» prodigué et m'a enhardi : à cette question,
» *avez-vous, d'ailleurs, fait un heureux*
» *voyage ?* je lui ai raconté sommairement

» comment les postillons, en Poméranie sur-
» tout, avoient épuisé toute ma patience; et
» comment l'insolence de l'un d'eux m'avoit
» mis dans la nécessité de le frapper, en lui
» faisant toutefois plus de peur que de mal;
» comment les magistrats du relais suivant,
» voyant combien j'étois pressé, et avois be-
» soin de venir recevoir et suivre les ordres
» de sa majesté, sétoient décidés à me laisser
» continuer ma route...... Dès les premiers
» mots de ce récit, je n'ai plus eu en face qu'un
» tout autre homme; le coup de sifflet à l'Opéra
» ne fait pas un plus grand et plus prompt
» changement de décoration. Cet homme n'a
» plus été que sérieux, attentif, froid et sé-
» vère; il a été immobile à m'écouter jusqu'au
» bout; et lorsque j'ai eu terminé mon ex-
» posé, c'est d'un ton et d'un air glaçant qu'il
» m'a répondu par ces deux mots seulement:
» *Monsieur le général, vous avez été fort*
» *heureux*. Et il s'est hâté de me parler d'au-
» tres choses, et par conséquent de reprendre
» peu à peu l'aménité qu'il avoit eue aupara-
» vant. Je vous déclare, messieurs, que je
» n'ai jamais si bien compris ce qu'est, et ce
» que doit être un souverain digne de gou-
» verner les peuples, toujours pénétré de ses

» obligations, et prompt à protéger l'ordre
» public et les lois. Ses postes sont organi-
» sées de manière à désespérer les voyageurs;
» mais en attendant que l'on change un ordre
» de choses si déplaisant, il doit protéger les
» postillons qui ne sont point la cause du mal
» que l'on souffre. Réformez vos lois s'il le
» faut, et si vous le pouvez; mais jusques-là,
» sachez les faire respecter. Je ne sais au reste
» ce qu'il aura répondu à ses magistrats, car
» je n'ai plus ouï parler de cette affaire. »

Ce M. de Schuwaroff avoit alors, il y a maintenant vingt-deux ans, (c'étoit vers 1779) quarante et quelques années : petit homme, assez bien ramassé, sec et non maigre, toujours en action, et dans un mouvement perpétuel. Je n'ai rien vu de plus prompt que lui dans ses regards, dans son langage, dans ses reparties et dans toutes ses actions. Il sembloit avoir besoin de faire mille choses à la fois, et passoit souvent comme l'éclair d'une idée ou d'une chose à l'autre. J'étois tenté de le regarder comme une espèce de fou; et les Russes eux-mêmes convenoient avec moi qu'il étoit au moins très-singulier, quoique d'ailleurs ils persistassent fortement à me le représenter comme le plus brave et l'un des plus habiles

généraux qu'il y eût au monde. Je n'ai été étonné dans la suite, ni des douze mille Polonois qu'il a fait pendre, pour s'être courageusement défendus contre les co-partageans, ni du rôle original et très-brave qu'il a joué en Italie et en Suisse, en combattant les François, pour les Autrichiens, contre lesquels il avoit été si disposé à se battre, de concert avec les François, vingt ans auparavant.

Parmi les ministres attachés au grand directoire, ceux que je me rappelle, indépendamment des ministres des finances dont je parlerai bientôt, ont été M. de Massaw, brave et digne homme, qui a laissé deux fils, MM. de Gœurn et de Derschaw, dont il est fait mention ailleurs : le premier, beaucoup trop bon homme ; et le second, fort estimé chez les Allemands, quoiqu'ennemi des François ; M. d'Arvensleben, auquel Frédéric témoignoit beaucoup de confiance ; M. de Schlusembourg, réputé homme d'esprit et de mérite ; et M. de Horst, grand partisan de plusieurs projets nouveaux, pour le succès desquels il a fait tout ce qu'il a pu.

DES FINANCES.

Ce que je viens de dire du grand direc-

toire, peut déjà donner une idée du système de finances adopté chez les Prussiens. Je donnerai néanmoins quelques détails sur les impôts, sur le trésor public et sur l'ordre prescrit pour la comptabilité.

Les impôts directs sont presque nuls, au moins à Berlin; on ne m'a jamais demandé que quarante-huit sous par mois sous le titre de service militaire. Les principaux revenus de l'Etat ne proviennent que des produits des bailliages, de ceux des accises ou droits de péage, tant à l'entrée et à la sortie, que sur les fleuves et canaux : les articles moins importans sont la loterie, la fourniture du bois de chauffage, dans quelques grandes villes, l'administration du tabac, celle de la poste aux lettres et aux chevaux, outre le foible impôt direct, dont j'ai parlé ci-dessus. Je ne compte point au nombre des revenus de l'Etat, une foule d'établissemens particuliers très-utiles au pays, mais qui peuvent être rangés parmi les objets de dépenses ou parmi ceux de recettes, selon les circonstances, comme la fabrique de porcelaine, je ne sais combien de fabriques en laine et en soie, la fabrique des armes établie près de Spandaw, les magasins de blé, etc. etc.

La fabrique de porcelaine établie à Berlin, est une des plus belles qu'il y ait en Europe : elle est parvenue, en assez peu de temps, à le disputer à celle de Saxe, pour la bonté de la pâte et pour la beauté. J'y ai vu des services aussi parfaits que riches ou élégans, pour l'impératrice de Russie, le prince de Soubise et M. de Vergennes. Frédéric eut recours à un singulier moyen pour la faire connoître dans les premiers temps : comme dans ses Etats, les Juifs avoient besoin de sa permission pour se marier, il ne la leur accordoit, qu'à condition qu'ils prendroient de sa porcelaine pour une somme fixée ; bien assuré que leur activité et leur industrie ne manqueroient pas de la répandre et faire connoître au dehors.

La fabrique d'armes, placée sous les murs de Spandaw, est un établissement fait par le roi Guillaume. Ce sont des familles liégeoises, à chacune desquelles on a donné une maison et un jardin et pour lesquelles on a construit toutes les forges nécessaires : divers canaux leur donnent autant d'eau qu'il en est besoin ; et cette eau vient de la rivière qui passe à peu de distance. On leur paie un prix modique et convenu par leur traité, pour chacune des pièces

qu'ils fournissent. Frédéric avoit cédé cette fabrique, ainsi que celle des bonnets de grenadiers, à la maison de Danm et Splikgerb, qui faisoit les avances nécessaires et lui donnoit les objets fabriqués au rabais, moyennant la raffinerie de sucre dont cette maison avoit le privilége, et sur laquelle elle faisoit un gain presqu'arbitraire.

Le roi de Prusse a, dans beaucoup de villes, des magasins de blé qui sont considérables et qui, par de simples précautions, très-peu coûteuses, n'éprouvent aucun des risques auxquels ces sortes d'amas sont sujets : les bâtimens, au lieu de fenêtres, n'ont que des volets qui garantissent de la pluie, sans empêcher l'air d'y circuler : les planchers en sont serrés et les murs bien entretenus ; on y multiplie les tas de blé, qui ne doivent avoir que certaines dimensions, etc. Quand les grains sont à bas prix, on remplit les magasins : lorsque ce prix augmente trop sensiblement, on en tire le pain des soldats et même celui du peuple ; s'il survient une guerre, c'est un genre de provision qui ne donne aucun souci pour les armées. J'ai vu Frédéric nourrir la Saxe dans un temps d'extrême disette : sans doute il vendit bien son blé ; mais il rendit

à la vie toute une nation à laquelle il ne restoit plus que l'herbe à brouter. Ce que je dis, n'est point une exagération; on trouvoit dans les chemins, des personnes mortes l'herbe à la bouche.

La loterie rapporte moins qu'elle ne pourroit rapporter. Frédéric en cédoit le bail au rabais, à deux familles distinguées, qui étoient menacées d'une sorte de ruine, et qu'il croyoit devoir soutenir. D'autres personnes lui en avoient offert soixante mille écus par an, et il la laissoit pour trente-six mille aux comtes de Reuss et d'Heichstetd. Aussi ce dernier disoit-il en riant, que trois tirages lui faisoient la dot d'une de ses filles.

Il y avoit, dans les Etats Prussiens, quand j'ai quitté ce pays, près de quinze cents métiers en soirie. Le roi avoit beaucoup fait pour en assurer la prospérité. Il avoit bâti de vastes maisons à plusieurs fabricans; on accordoit une prime aux étoffes qui sortoient du royaume: les plantations de mûriers étoient très-nombreuses. Le baron de Hertzberg, devenu ensuite comte, protégeoit singulièrement cette partie: il donnoit, chaque année, des médailles et même des sommes d'argent, à tous ceux qui avoient recueilli plus de cinq livres de

de soie. Toute cette branche, qui est sous la surveillance du grand directoire, et a pour directeur M. Mayet, fils d'un fabricant de Lyon, homme de lettres, et occupant cette place à Berlin, depuis l'année 1776, est entièrement due à Frédéric. Ce roi ne donnoit pas moins d'attention aux fabriques d'étoffes en laine; et il y en avoit beaucoup dans ses Etats. Celle du Lagerhauss, à Berlin, étoit une des principales; c'étoit celle qui fournissoit aux armées, tous les draps d'officiers, dont on conçoit que les prix et la qualité étoient réglés d'avance. C'étoient les MM. Schmitz, famille d'Aix-la-Chapelle, qui en avoient la propriété, et qui y avoient fondu toute leur fortune.

La partie financière, qu'on a le plus admirée et le plus célébrée dans le gouvernement prussien, c'est l'ordre établi et suivi dans les caisses et la comptabilité publique. Tâchons de faire sentir combien les éloges qu'on en a faits ont été justes et mérités. La première loi invariablement suivie à ce sujet, c'est que les deniers publics n'étant dans les mains d'un caissier, qu'un dépôt sacré et national, tout caissier qui en dispose autrement qu'il ne lui est ordonné, ne fût-ce que pour

quelques heures, est un employé infidèle qui mérite la mort. J'ai cité un caissier pendu à Konisgberg, sous le règne de Guillaume, pour une faute semblable. Voici un autre exemple de sévérité arrivée sous Frédéric, et de mon temps : un baron de Gœrne, homme rangé, doux et honnête, avoit hérité d'une épouse, beaucoup plus vieille que lui, cent vingt mille livres de rente au moins; cette fortune lui inspira quelqu'ambition. Il s'adressa à moi pour lui rédiger une lettre qui le fît connoître au roi, et qui pût lui en faire obtenir quelque distinction. Je lui fis cette lettre un soir, chez madame du Troussel. On lui donne la clef de chambellan ; et quelques mois après, la place de ministre des finances. Ce nouveau ministre proposa au roi, l'année suivante, d'acheter, en Pologne, une des plus grandes starosties, que l'on offroit à très-bas prix.... « Vous » devez sentir, répondit Frédéric, qu'il ne me » convient pas d'être citoyen hors de chez » moi; mais si cette acquisition est si belle et à » si bon compte, faites-la pour vous-même. » M. de Gœrne acheta la starostie dont les payemens devoient se faire à termes fixes. A l'approche d'un de ces payemens, qui étoit de soixante et dix mille ducats, le ministre n'ayant

pas reçu tous les fonds sur lesquels il avoit compté, mit en circulation, pour parfaire la somme, un certain nombre d'actions de la compagnie maritime, actions qu'il avoit en garde, et qui ne devoient point entrer dans le commerce. Il comptoit bien les remplacer sous peu de temps; mais il fut dénoncé par M. Struensée, qui alors étoit directeur de la compagnie maritime de Berlin. M. de Ramin, gouverneur de la ville, vint le dimanche suivant avec une escorte de trente hommes, au coucher du soleil, arrêter son excellence, à qui on ôta couteaux, ciseaux, boucles, et tout ce qui pouvoit devenir nuisible. On mit un piquet dans son hôtel; et deux grenadiers furent placés dans sa chambre pour le jour et la nuit. Le procès ne fut pas long: la sentence, que l'on exécuta à la rigueur, condamna M. de Gœrne à être dépouillé de tous ses titres, dégradé de noblesse, et renfermé pour le reste de ses jours à Spandaw, en lui laissant un écu par jour sur tous ses biens, qui furent confisqués. Le roi Guillaume, neveu et successeur de Frédéric, le retira dans la suite de sa prison, par un principe d'humanité que son oncle n'auroit pas suivi, à cause des conséquences trop dangereuses qu'un semblable exemple

peut avoir en des matières aussi délicates.

Frédéric, devenu roi le 31 mai, ordonna que, durant son règne, l'année de gouvernement commençât et finît à la même époque. Ainsi, tous les ans, les ministres arrivoient à Potzdam le 31 mai, et remettoient de suite au roi chacun trois états doubles, concernant son département particulier : le premier état étoit un compte exact et complet de l'année qui finissoit ; le second étoit un état régulier des dépenses ordinaires et fixes pour l'année qui alloit commencer ; et le troisième étoit un aperçu raisonné des dépenses extraordinaires qu'il étoit possible de prévoir pour la même année suivante. Le roi examinoit toutes ces pièces avant de se coucher, et signoit celles qu'il approuvoit. Le lendemain matin, il rendoit toutes ces pièces aux ministres, en y joignant les remarques ou ordres qu'il jugeoit convenables. A midi, ces messieurs etoient de retour à Berlin, et les ordres partoient de suite pour tous les départemens et les provinces. M. de la Haye de Launay, qui étoit traité comme ministre, et qui en avoit refusé le titre, étoit reçu immédiatement après eux, et revenoit pour l'ordinaire dans la soirée.

Toutes les caisses prussiennes prenoient de

nouveaux registres le 1er. juin. Ceux de l'année échue étoient clos la veille au soir. Jamais ces registres n'avoient aucune reprise : tout y étoit à neuf, et comme si c'eût été un premier début. S'il restoit quelques deniers en caisse, de l'année qui finissoit, on les expédioit pour la caisse supérieure, quand même il ne seroit resté qu'un sou. Ainsi, chaque année présentoit par-tout une comptabilité simple, et dégagée de ce qui avoit précédé, et de ce qui devoit suivre. Toutes les caisses inférieures de recettes, versoient leurs fonds dans les caisses supérieures ou provinciales tous les cinq jours. Celles-ci avoient l'état exact des payemens qu'elles devoient faire, de l'échéance de ces payemens, des sommes auxquelles ils s'élevoient, et des personnes qui devoient en fournir quittances. Ces quittances, conformes au bordereau, étoient reçues dans la comptabilité comme argent comptant. Le caissier provincial de Magdebourg, par exemple, avoit ordre de payer à tels termes fixes, la somme de tant, entre les mains du quartier-maître de tel régiment en garnison dans cette ville, lequel en donnoit quittance valable : chaque objet de payement étoit réglé de même. Si, par quelque accident que ce fût, les fonds

ne rentroient pas à temps, ou en assez fortes sommes, le caissier provincial étoit tenu d'en avertir d'avance la caisse générale, qui lui envoyoit, avant le jour du payement, ce qui pouvoit lui manquer. Jamais il n'y avoit de retard, tant l'ordre établi étoit parfait et bien suivi. Lorsqu'en arrivant à Berlin, j'allai voir le général de Buddenbrock, il me dit de lui envoyer régulièrement ma quittance le 16 de chaque mois, à dix heures du matin, et que je recevrois en retour mes appointemens du mois courant; et pendant les vingt ans que j'ai passés dans ce pays, il n'y a jamais eu dérangement ou délai d'une heure : si je ne voulois pas aller moi-même à la caisse, mon domestique ou ma servante me rapportoit mon argent avant onze heures, contre une simple quittance signée de moi, sur une feuille volante de papier ordinaire.

C'étoit une chose assez curieuse de voir tous les ans, le 2 ou le 3 juin, les chariots et petits tonneaux d'argent qui arrivoient au château pour être déposés dans les caves qui formoient le trésor de réserve. Ce trésor étoit sous la garde d'un ancien bas-officier, à qui le roi donnoit en appointemens annuels, la somme de six mille fr. Cet homme, qui avoit seul

les clefs d'un trésor de plus de trois cents millions de livres, étoit infiniment digne de la confiance du roi : c'étoit l'homme le plus probe, le plus exact, le plus discret, le plus attentif et le plus retiré qu'il fût possible de trouver.

Outre ce trésor général, le roi en avoit un particulier, dont j'ai déjà parlé, et qu'on appeloit *la Chatouille* ; il avoit cette Chatouille à Potzdam, sous la garde d'un de ses premiers domestiques : elle pouvoit monter à quinze ou vingt millions de reisdallers. C'étoit là qu'il prenoit tout ce qui servoit à ses dépenses personnelles, tant nécessaires, que de luxe et de fantaisie, comme ses châteaux, ses bijoux, etc. Il y affectoit aussi la dépense de quelques établissemens particuliers ; celle, par exemple, de son école civile et militaire étoit prise sur la Chatouille.

En Prusse, le commerce extérieur n'a rien de bien remarquable : les grains de Pologne, les toiles de Silésie, la potasse, quelques bois de construction, sans compter un certain nombre d'articles moins importans, comme les tabacs, le miel de Prusse, etc., sont les objets les plus remarquables d'exportation ; objets qui ne s'élevoient pas assez

haut pour balancer ceux d'importation, et sur-tout le café, le sucre, les vins, les soieries et la bijouterie. On n'imagine pas combien on consomme de café dans les Etats prussiens, et en général dans tout le Nord. Pour combattre cet usage immodéré, il voulut en renchérir le prix : il établit une régie particulière qui lui rapporta beaucoup, déplut à tout le monde, mais ne parvint pas à vaincre la mauvaise habitude du peuple. Son successeur s'est hâté d'abolir cette régie, ainsi que celle du tabac, et a peut-être eu lieu de s'en repentir.

On a souvent présenté à Frédéric de fort beaux projets pour l'établissement d'une marine ; mais il n'en a adopté aucun. Ses raisons étoient que n'ayant point de possessions au-delà des mers, une marine lui coûteroit beaucoup, et lui seroit peu utile. Cependant, pour ne pas abandonner à d'autres tous les profits de la navigation, il forma l'établissement de sa compagnie maritime, à laquelle il permit d'avoir quelques frégates armées, afin d'escorter au besoin ses vaisseaux marchands, et même ceux que des particuliers prussiens pourroient avoir. Je reçus de Paris, durant la guerre des colonies angloises,

la commission de traiter de la construction d'une frégate avec cette compagnie : la frégate devoit porter quarante canons, et arriver sous pavillon prussien toute armée et avec tous ses agrès, dans un port de France. On me demanda pour le tout cinquante mille reisdallers : mais ce ne fut pas l'article du prix qui fit manquer ma négociation : ce fut la longueur du délai. A Berlin, on me demandoit huit à dix mois ; et à Paris, on vouloit avoir le bâtiment dans cinq mois environ. J'ai su que de semblables propositions ont été reproduites ensuite par d'autres : j'en ai connu une sur-tout qui a eu son plein succès.

Le commerce intérieur est beaucoup plus actif parmi les Prussiens : il est vrai que les grandes routes y manquent ; mais ce pays plat, et qui n'est souvent que sable, a, pour y suppléer, des canaux en grand nombre : pour un million et demi de livres, on en fait d'une grande étendue, et qui ont toutes les qualités convenables. C'est par ce moyen que les marchandises vont par eau du fond d'une province dans les autres, et sur-tout dans les grandes villes. On ne peut point avoir de routes pavées ou chaussées dans ce

pays, parce qu'il n'y a point de pierres : pour subvenir à cet égard aux besoins des rues dans Berlin, par exemple, il faut que tous les bateaux qui remontent l'Elbe, le Hawel et la Sprée, se chargent *gratis* à Magdebourg, d'une quantité déterminée de grès. Le feu roi a de plus fait paver les deux petites lieues qu'il y a de Berlin à Charlottembourg ; et cette addition n'a pu se faire sans quelques embarras. M. d'Alembert voulut prêcher les grandes routes à Frédéric, dans le voyage qu'il fit en Prusse après la guerre de sept ans. D'Alembert, en cette occasion, embrassoit tout l'Empire : il fit valoir les avantages que ce projet offroit au commerce : il observa qu'il étoit digne du roi d'en faire la proposition au corps germanique ; que certainement cela feroit infiniment d'honneur à sa majesté ; et qu'il n'y avoit pas de doute que la chose ne réussît, étant appuyée par le crédit d'un si puissant monarque. « Vous » vous trompez, mon cher, » lui répliqua le roi ; « la plupart des cercles et des princes » s'y opposeroient pour deux raisons : l'une » que ce seroit une grande dépense que les » princes déjà obérés ne pourroient pas » prendre sur eux, et qu'ils n'auroient pas le

» crédit de faire retomber sur leurs sujets ; la » seconde, que ces grandes routes donneroient » trop de facilités aux ennemis de pénétrer » chez eux en temps de guerre. Nos mauvais » chemins ne nuisent qu'aux agresseurs ; et » ils équivalent pour le foible qui se défend, » à quelques journées de marche de plus » pour ses ennemis, et à quelques milliers » d'hommes de plus pour lui-même. » Frédéric ne voulut pas toucher à la raison que j'ai donnée ci-devant, parce qu'elle ne concernoit guères que lui ; et il ne dit pas que lui-même tenoit beaucoup à celle qu'il donna en second lieu. C'est cependant ce que j'ai remarqué en particulier, un jour que j'étois à dîner avec le célèbre géographe Buschink, chez le ministre de Massaw, qui avoit, si je ne me trompe, le département de la Poméranie. Buschink prouva que les routes de postes, dans les Etats prussiens, et même en Poméranie, faisoient de très-longs détours, fort inutiles et faciles à redresser : il prouva même que les cartes de ces pays étoient très-fautives. « Nous le savons bien, » répondit le ministre ; « mais nous en gardons » le secret pour nous, parce qu'en temps de » guerre, nous pouvons par là gagner sur

» l'ennemi, des journées de marche, qui
» quelquefois suffisent pour sauver l'Etat.
» Le grand directoire ne vous permettroit
» pas plus à vous, de redresser publique-
» ment ces erreurs, qu'il ne le permet à
» l'académie royale des sciences et belles-
» lettres. »

Je me permettrai ici une digression peu étendue sur M. Buschink, que j'ai vu assez souvent à Berlin, où il arriva peu après moi, et où il est mort bien avant mon départ. Je n'ai jamais connu, en aucun pays, un homme dont l'amour-propre fût aussi excessif que le sien. On a cité deux ou trois personnes en Europe qui disoient que de leur temps, il n'y avoit en Europe que trois grands-hommes, Voltaire, Frédéric et elles-mêmes. M. Buschink ne peut pas leur être comparé : car il n'a jamais reconnu d'autre grand-homme que lui : ce défaut le rendoit absolument intolérable. Il revenoit de Russie, quand il nous arriva : peu d'années après, la mort lui enleva son épouse, qu'il fit inhumer dans son jardin : je n'ai pas su si, après son décès, on a placé son tombeau au même endroit, ainsi qu'il paroissoit le desirer.

Je ne dirai qu'un mot d'une branche à la

quelle Frédéric a donné les plus grands soins durant tout son règne : je veux parler de ses colons. M. de Hertzberg est entré à cet égard dans de si grands détails en ses différens Mémoires, qu'il me reste peu de choses à y ajouter. Les Etats prussiens offroient, sur-tout dans les provinces sablonneuses, d'immenses déserts qui attristoient les voyageurs. Il est vrai que ce n'étoit que du sable : mais ce sable excessivement fin renferme un sel particulier qui l'empêche d'être entièrement stérile : les légumes y sont même plus délicats que dans le reste de l'Europe ; ce qui compense un peu la modicité des autres produits : car le laboureur ne peut guères semer que du seigle sur ce sol si léger ; et encore ne peut-il pas espérer pour sa récolte, plus de trois ou quatre grains pour un de semaille. Au reste, comme ce sable n'est pas difficile à retourner, on conçoit que les frais de culture ne sont pas bien dispendieux. C'est donc sur ce terrain, et principalement près des rivières ou des ruisseaux, que Frédéric a placé un nombre infini de familles étrangères : ses recruteurs lui en envoyoient tous les ans autant qu'ils le pouvoient. On leur bâtissoit de petites maisons suffisantes pour

leur état : on leur donnoit une certaine étendue de terre à cultiver : on leur fournissoit de quoi acheter les outils nécessaires, un peu de bétail, et ce qu'il falloit pour vivre en attendant leur première récolte ; et c'est ainsi que ce roi est parvenu, malgré toutes ses guerres, à augmenter considérablement la population, même dans ses provinces les plus pauvres.

Ce que je viens de dire du sol de ce pays, doit s'entendre de toutes les provinces, excepté le duché de Magdebourg, l'évêché de Warmie, et la Silésie, où la terre est très-fertile. La Westphalie, la principauté de Minden, les marches du Brandenbourg, la Poméranie, la Prusse, et presque tout ce que ce royaume a acquis dans les divers partages de la Pologne, ne sont que du sable. On voit par là qu'en général le peuple ne peut pas y être riche, et qu'on a grande raison de le charger de peu d'impôts, d'autant plus que le paysan est déjà tenu de consacrer trois jours par semaine au service de son seigneur. Toutes ces circonstances justifient également l'usage où sont les rois de Prusse d'amasser en temps de paix, un trésor pour subvenir aux dépenses de la

guerre : sans cela, quelle ressource leur resteroit-il à espérer, vu que d'ailleurs ils ont peu de commerce et peu de places fortes ?

« Nos paysans sont bien plus heureux que
» les vôtres, me dit un jour le général de
» Buddenbrock : j'ai autrefois traversé toute
» la France, et je n'ai vu dans les campagnes
» que des habitans sans chaussure : parcou-
» rez nos provinces ; vous n'y verrez pas un
» homme qui n'ait des bottes. — Le contraste
» seroit encore bien plus frappant, lui dis-je,
» si vous compariez le Russe ou le Lapon
» avec le Napolitain : car, d'un côté, vous
» trouveriez par-tout avec les bottes dont
» vous parlez, de bons bonnets de four-
» rure et des pelisses ; tandis que de l'autre
» côté, on n'a guères que la chemise. Il me
» semble que, pour décider si un peuple est
» bien ou mal, il ne s'agit pas de compter
» qu'il a ou n'a pas, mais qu'il faut calculer
» ses besoins, et voir s'il a les moyens d'y
» satisfaire. Dans un pays aussi froid et aussi
» humide que celui-ci, les paysans ont encore
» beaucoup à souffrir, même avec des bottes,
» et seroient bientôt assaillis de mille infir-
» mités, s'ils ne les avoient pas. En France,
» où le climat est plus tempéré, et le sol plus

» sec, les hommes de la campagne trouvent
» souvent dans la belle saison, plus de plaisir
» encore que d'économie à ménager leur
» chaussure pour l'hiver; et l'on ne s'aper-
» çoit pas qu'ils soient incommodés de cet
» usage. »

Peu de temps avant mon arrivée à Berlin, Frédéric avoit nommé ministre de ses finances, un baron de Hagen, qui lui avoit paru le plus honnête homme du monde, et qui au fond n'étoit qu'un composé d'avarice et d'hypocrisie. Mon épouse ayant la poitrine très-souffrante, à la suite des fatigues de notre voyage, le médecin Mekel, après avoir essayé de la guérir par plusieurs autres remèdes, nous indiqua le lait d'ânesse comme très-convenable; mais la saison étoit déjà fort avancée, et mon épouse craignant pour cette raison d'employer ce remède, prit d'elle-même un autre parti qui la sauva. Je ne sais par qui le ministre de Hagen, que je ne connoissois pas, apprit qu'une bonne ânesse pourroit nous être utile; il m'envoya un billet signé de sa main, par lequel il m'invitoit à me rendre chez lui le lendemain, à telle heure. Je m'y rendis sans deviner l'objet de cet ordre ministériel. Quelle ne fut pas ma surprise de voir qu'il s'agissoit

d'une

d'une ânesse, qu'il voulut me faire admirer de près, ainsi que son ânon ! Ce ministre, en robe de chambre et en bonnet de nuit, me conduisit lui-même, et forcément, à son écurie, pour ne pas tarir sur les louanges et l'histoire de l'un et de l'autre. J'eus beau protester que je ne me connoissois pas en ânesses, n'osant pas ajouter que je me connoissois peut-être mieux en ânes, rien ne l'arrêta; il fallut que je fusse instruit comment il l'avoit fait venir du pays de Halle, à très-grands frais, pour une sœur qui s'en trouvoit très-bien; et le tout afin de me convaincre que ma femme en recevroit le même soulagement, et qu'en me la laissant pour trente écus, avec l'ânon, il me la donnoit pour rien. Je ne voulus pas lui dire que la saison étoit trop avancée, raison qu'il auroit combattue, et qui ne m'auroit valu qu'une contestation désagréable. J'aimai mieux, en le remerciant beaucoup, alléguer la difficulté que j'aurois de trouver à loger l'ânesse; lui dire que n'étant encore que dans un appartement garni, j'allois chercher dans mon quartier un emplacement convenable; et lui promettre de lui rendre compte du fruit de mes recherches. En revenant chez moi, je rencontrai un réfugié françois, M. Michelet, né-

gociant, allié de M. Bitaubé, et l'un des plus estimables citoyens de cette ville. Comme j'avois une entière confiance en lui, et que j'en avois déjà reçu plusieurs services, je lui rendis compte de la visite que je venois de faire à M. le ministre des finances, ainsi qu'à son ânesse et à son ânon. « Que feriez vous de » ces animaux-là ? me répondit M. Michelet. » On ne peut prendre le lait d'ânesse dans ce » pays-ci qu'au fort de l'été. A présent, votre » épouse risqueroit fort d'en être incommo- » dée, à la suite de quelque refroidissement. » D'ailleurs, l'ânesse de M. de Hagen a-t-elle » encore beaucoup de lait? J'en doute; son ânon » est déjà bien grand : outre que ce lait doit » être plus épais, plus lourd, et plus difficile à » digérer. Enfin, il veut vous vendre cette » ânesse trente écus ; et dans cette saison, on » en trouve tant que l'on veut à dix écus. Il » ne s'est donné tant de soin pour vous la faire » prendre, que parce qu'il n'a pu réussir à la » vendre aux deux ou trois derniers marchés » où je l'ai vu conduire. » J'écrivis dès le soir même à son excellence, que j'étois très-affligé de ne pas trouver à loger sa bête ; que je ne pourrois pas profiter de ses bontés ; que j'en avois un regret infini ; et que je la supplions

d'agréer l'hommage de ma reconnoissance.

Ce premier trait m'a paru nécessaire pour bien juger des anecdotes auxquelles il va me conduire. La première renfermera la cruelle histoire de M. Clément et de toute sa famille. Ce M. Clément avoit fait long-temps le commerce aux Echelles du Levant, et en étoit revenu à Aix-la-Chapelle, son pays, avec une assez belle fortune. Par malheur, il conçut et communiqua à Frédéric un beau projet de commerce maritime pour les Etats prussiens; projet que Frédéric adopta, et pour lequel il accorda à Clément toutes les conditions que ce dernier avoit demandées. Ces conditions étoient que Clément seroit directeur et président d'administration de la compagnie du commerce maritime; qu'il y joindroit une maison de banque, laquelle établiroit des maisons affiliées à Pétersbourg et ailleurs; que pour faciliter et assurer ses opérations, il auroit la direction de la monnoie; que du reste, il placeroit toute sa fortune dans cette grande affaire, et auroit d'amples appointemens qui étoient fixés dans son traité. Je me sers du mot *traité*, parce qu'en effet, l'accord fut approuvé par le ministère, signé par le roi, contre-signé par les secrétaires du cabinet, et

légalisé par le ministre des affaires étrangères. Clément vint et apporta sa fortune : la compagnie fut formée: le commerce qui en étoit l'objet se fit ; une maison affiliée fut montée à Pétersbourg. Cependant M. de Hagen refusoit de lui céder la monnoie : bientôt même ce ministre, manquant aux promesses les plus positives, refusa des traites tirées par la maison de Pétersbourg; après quoi, il vint à bout de persuader au roi que c'étoit M. Clément, qui seul étoit cause du discrédit où cette dernière maison étoit tombée. Il représenta ce même M. Clément comme un homme sans capacité et sans esprit d'ordre. Il le fit arrêter et conduire en prison, où il le laissa manquer de tout. La femme et les enfans n'eurent pas même de quoi subsister, quoiqu'on retînt tous les biens de la famille, et jusqu'aux joyaux des uns et des autres. L'infortune de M. Clément fut complète : ses jambes enflèrent et s'ouvrirent. L'honnête docteur Fritz, qui n'avoit pas été son médecin, en prit soin par humanité, et lui fournit toutes les drogues nécessaires. Mais il y avoit dans la même chambre un autre prisonnier françois, fabricant et associé à la fabrique de Manchestre, des Laurent d'Amiens, lequel, à moitié fou, avoit des

pigeons dont l'odeur et la malpropreté nuisoient infiniment au malade, et qui refusa à tous les titres imaginables de s'en défaire. Vers ce même temps, M. de Hagen fut lui-même vivement attaqué de la poitrine : il se regarda bientôt comme désespéré ; et ce fut dans cet état qu'il écrivit à Clément une longue lettre dans laquelle, après avoir reconnu et confessé tous ses torts, il protestoit que, prêt à paroître devant Dieu, il ne songeoit qu'à les réparer; mais que pour cela, il avoit besoin du traité passé entre lui et le roi, et qu'il lui demandoit de le lui confier, jurant de ne s'en servir que pour l'obliger. Clément eut la foiblesse de s'en désaisir, lui qui avoit eu jusques-là l'attention de le soustraire à toutes les recherches. Dès que M. de Hagen eut cette pièce si importante, il l'envoya au roi, dit-on, en lui marquant qu'il avoit la consolation, avant de mourir, de donner à sa majesté une nouvelle preuve de son zèle, en lui remettant le titre que l'on avoit si malheureusement accordé à un fripon, qui sans lui n'auroit pas manqué de faire un grand mal à l'Etat; et que du moins on pouvoit à l'avenir abandonner sans aucun risque, cet homme au sort qu'il avoit si bien mérité d'éprouver. C'est

par ce trait, digne de tous les supplices de l'enfer, et qu'on peut regarder comme sublime dans l'histoire des hypocrites, que M. de Hagen termina sa carrière. Il mourut le lendemain, si je ne me trompe, et le pauvre Clément peu après.

Quelque temps auparavant, M. de Hagen avoit eu une aventure, qui, pour un avare, est un supplice bien mérité. Les héritiers de Vernesobre avoient été obligés de vendre le palais que leur père avoit été contraint de faire bâtir près de la porte de Halle, à l'extrémité de la rue de Vilhelme; palais très-beau, dont j'ai parlé ailleurs. M. Schmitz, ayant la fabrique de draps dite du *Lagerhaus*, avoit déclaré vouloir y mettre l'enchère : M. de Hagen le fit appeler, et lui signifia que lui-même avoit envie de cette maison, mot plus que suffisant pour déterminer M. Schmitz à y renoncer. Personne n'osant renchérir sur M. de Hagen, celui-ci eut le palais, les cours et les jardins pour treize mille cinq cents écus; mais ce succès ne fut pas de longue durée. Madame la princesse Amélie, abbesse de Quedlinbourg et sœur de Frédéric, lui témoigna que ce palais lui feroit plaisir, et ajouta qu'elle espéroit qu'il voudroit bien le lui céder. Il eut

beau souffrir dans le fond de l'ame de ce cruel contre-temps, le desir de la princesse n'en fut pas moins pour lui un ordre rigoureux, qui le dépouilla sans aucun profit du succès de son iniquité.

Un autre événement le consola; et c'est celui pour lequel j'ai placé ce long article dans mes Souvenirs. M. le comte de Kameke demanda au roi la permission d'aller en Angleterre pour y prendre les eaux de Bath; et le roi, en la lui accordant, lui témoigna qu'il seroit bien aise de le voir avant ce voyage. M. de Kameke passa en conséquence par Potzdam : invité à dîner chez le roi, le lendemain de son arrivée, il se ménagea peu sur l'article de la boisson, sa majesté lui ayant fait servir d'excellent vin du Rhin, pour lequel il connoissoit le foible de M. le comte. Vers la fin du dîner, celui-ci ayant la tête un peu échauffée de vin, songea à se venger de M. de Hagen, qu'il regardoit comme le véritable auteur d'un affront non mérité, qui avoit été fait à son fils, il y avoit peut-être un an. M. de Kameke le fils étoit conseiller dans le département des domaines et finances : il y eut une place de président qui vint à vaquer; le cabinet proposa M. de Kameke fils pour la remplir; le

roi le nomma. M. de Kameke reçut et rendit à ce sujet toutes les visites de la cour et de la ville ; et le troisième jour, il arriva un rescrit portant que c'étoit par erreur de nom, que ce monsieur avoit été annoncé comme président, cette place étant due et accordée à tel autre conseiller. Or, M. le comte de Kameke, père, prétendoit être assuré que M. de Hagen seul lui avoit suscité cette mortification, après laquelle son fils avoit donné sa démission, résolu de n'être jamais plus rien. Tel est le fait qui animoit intérieurement le père, lorsqu'en, faisant de beaux complimens au roi, il lui témoigna le juste regret que l'on avoit trop souvent de le voir si mal secondé, quelques-uns de ceux qui avoient à faire exécuter ses ordres, étant indignes de les recevoir, et même incapables de les entendre. « Et à qui croyez-» vous donc, lui dit le roi, que j'aye mal à » propos accordé ma confiance? — Sire, je » pourrois en citer plusieurs, mais je me ré-» duirai à un seul, le ministre de Hagen. — » Vous ne le connoissez pas : c'est un servi-» teur très-zélé, très-vigilant, actif et fidèle ; » je suis très-satisfait de ses services. — Sire, » voilà le désespoir des bons et vrais sujets » de votre majesté. Elle estime à ce point un

» homme faux, hypocrite, injuste et cruel, » à qui, pour ce qui concerne ses talens, il » ne faudroit donner que du foin ! » A cette violente sortie, le roi sortit de table et se retira en disant : « Je ferai voir le cas que je fais » de cette bête à qui l'on veut donner du » foin ! » Rentré dans son cabinet, le roi chercha par quels moyens il pourroit punir l'insolence du comte de Kameke, et justifier le mot qu'il avoit dit en se levant de table. Pour remplir le premier de ces deux objets, il envoya le lendemain matin par un valet de pied, au comte voyageur, une boîte enveloppée de plusieurs doubles de papier, bien cachetée, et à l'adresse du *comte de Kameke.* Le valet de pied, en présentant cette boîte qui paroissoit annoncer une grande tabatière assez lourde et d'une forme carrée, lui dit : « Monsieur, le roi m'envoie vous sou» haiter un bon voyage, et vous remettre ceci » de sa part. » Le comte se laissant aller aux apparences, et voulant être noble et généreux, donna une douzaine de louis au messager, qui n'eut rien de plus pressé que de se retirer. Dès que le comte fut seul, il s'empressa de lever les cachets et les enveloppes l'une après l'autre, et n'y trouva qu'une petite

boîte de sapin, sous le couvercle de laquelle il n'aperçut qu'un billet et du sable. Le billet portoit ces mots : « Comme vous êtes bon ci-
» toyen et très-savant en économie rurale, je
» vous envoie un échantillon du sable de notre
» pays, afin que vous le compariez avec la
» terre du pays où vous allez. Je suis persuadé
» que cette comparaison vous conduira à des
» résultats qui seront d'une grande utilité pour
» notre patrie. Je vous souhaite une bonne
» santé. » Pour sentir le sarcasme de ce billet, il faut savoir que le comte avoit fait de très-grandes dépenses pour établir dans ses terres, des méthodes de culture suisses et angloises, qui n'avoient eu aucun succès.

Quant au second point que le roi s'étoit proposé, qui étoit de montrer l'estime qu'il avoit pour M. de Hagen, il résolut de lui donner le cordon de ses ordres; et c'est ce qu'il ne tarda pas à exécuter, au très-grand étonnement de tout le monde, et sur-tout des personnes qui ne savoient pas cette anecdote.

C'est sur-tout après la guerre de sept ans, que Frédéric s'est le plus dévoué au gouvernement intérieur de ses États : il s'y adonna tout entier; et pour parvenir à réparer les maux que cette guerre avoit faits, et soulager

plus promptement ses sujets, ses regards se portèrent, pour ainsi dire, de tous côtés en même-temps, cherchant et démêlant les moyens propres à remplir ses vues. On auroit peine à calculer tout ce qu'il fit : ce sont des détails infinis, qui, ailleurs exigeroient un siècle, et qui chez lui ne demandèrent que peu d'années. C'est à l'histoire à développer comment il sembla créer tout-à-la fois, l'argent, les hommes et les choses. Fidèle à mon plan, je me borne à recueillir quelques anecdotes que les historiens pourroient ignorer ou négliger.

D'Alembert vint passer quelques mois auprès de Frédéric : il en fut accueilli avec toutes les démonstrations d'une amitié vive et sincère. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ce voyage, c'est que le géomètre françois, de qui Euler pouvoit craindre quelque mauvais office, attendu la diversité de leur doctrine sur certaines questions de géométrie, mit au contraire le zèle le plus ardent à ranimer les sentimens d'estime du monarque prussien pour ce rival illustre. J'ai vu la famille Euler toute pénétrée de reconnoissance pour ce procédé noble et d'autant plus agréable, qu'il avoit produit de plus heureux

effets, et avoit été moins prévu; mais ce qu'on ne sut pas alors, et ce qu'on n'a su qu'en partie depuis, c'est que Frédéric et d'Alembert discutèrent entr'eux une infinité de questions relatives au gouvernement, et particulièrement celles sur lesquelles le roi espéroit obtenir quelque secours des lumières et du bon esprit du philosophe françois. Ce fut d'après leurs entretiens secrets, que celui-là forma dès l'année suivante plusieurs des établissemens dont nous aurons à parler, et spécialement son école civile et militaire.

Le baron de Knyp-hausen, ministre de sa majesté à Londres, reçut une dépêche où son maître lui disoit: « Vous êtes dans un pays » où naissent et où viennent souvent du de- » hors, des hommes à qui la nature et l'attrait » de la liberté inspirent des idées inconnues » au reste du genre humain. Parmi ces êtres » originaux, il y a quelquefois des génies qui » seroient très-utiles à ceux qui sauroient les » employer; des hommes féconds en systè- » mes, en combinaisons neuves, en plans » inattendus, et cependant praticables. Je » voudrois avoir un homme de cette trempe, » c'est-à-dire, un homme qui pût créer toutes » sortes de projets, soit de finances, soit

» d'autres genres, et qui pût également véri-
» fier, discuter, et calculer ceux sur les-
» quels je le consulterois. Voyez si vous pou-
» vez me déterrer un homme semblable; et
» en ce cas, marquez-moi à quelles conditions
» il consentiroit à entrer à mon service ». Le baron lui répondit qu'il croyoit avoir trouvé à Londres, l'homme que sa majesté paroissoit désirer; un italien nommé *Calsabigi*, l'auteur ou le réformateur de la loterie de Gênes; tête singulièrement faite pour les calculs les plus compliqués, et très-féconde en toutes sortes de combinaisons; que ce Calsabigi ne mettroit sans doute pas ses services à trop haut prix, attendu qu'il avoit peu de succès à espérer en Angleterre, où il paroissoit assez près de la misère; mais qu'il étoit important de prévenir sa majesté, que ce même italien étoit très-suspect du côté de la fidélité, si même ce n'étoit pas très-réellement un fripon. Le roi marqua à son ministre d'offrir à Calsabigi quinze mille francs d'appointemens, et de le faire partir tout de suite s'il acceptoit ce marché. Il ajouta : « Quant à
» sa probité, je m'en mets fort peu en peine :
» il me suffit d'être averti, je me tiendrai sur
» mes gardes; je ne lui confierai le manie-

» ment de rien ; et je le ferai surveiller. Je » lui permets de me voler s'il peut en venir » à bout ». Calsabigi vint à Berlin : il y eut maîtresse et équipage. Le roi ne le laissa pas manquer d'occupations ; mais tout se réduisoit à une correspondance suivie entr'eux deux. Cet homme regarda M. de Knyp-hausen comme son bienfaiteur, et lui fit sa cour avec la plus grande assiduité, jusqu'à ce que par son intrigue, et par l'étourderie de quelque commis, il fut parvenu à voir les dépêches où il étoit question de lui et de ses talens.

Calsabigi forma d'abord tout le travail nécessaire pour l'établissement d'une loterie ; Frédéric l'agréa, et en donna la direction à deux familles du pays, très-illustres, mais dont la fortune étoit dérangée, ainsi que je l'ai déjà dit.

Calsabigi fit un second projet que Frédéric agréa également, celui d'une régie et administration royale du tabac, laquelle fut confiée successivement à des françois et à des allemands, et que Frédéric-Guillaume, devenu roi, s'est hâté d'abolir.

Une compagnie, protégée par M. le ministre de Horst, et par le comte de Lottum, obtint aussi moyennant une somme de 40

mille écus à payer tous les ans au roi, le privilége exclusif de fournir le bois de chauffage aux villes de Berlin et de Potzdam. Cette ferme qui, je crois, subsite encore, fut celle qui déplut le plus, en ce que l'on ne tarda pas à payer le bois près du double de ce qu'il avoit coûté jusques-là. Aussi disoit-on de M. de Horst, qui attiroit beaucoup de pauvres à sa porte, qu'il leur distribuoit avec une ostentation très-recherchée, le sou pour livre de ce qu'il voloit au public.

Je ne parle pas des canaux que le roi fit construire, des colonies qu'il établit, des sommes qu'il distribua, des défrichemens qu'il fit faire, des mesures qu'il prit pour surveiller et ranimer toutes les écoles, pour augmenter les revenus de son académie, et pour former l'école civile et militaire dont il avoit médité le plan durant tant d'années. Je reviendrai à ces deux derniers objets ailleurs: ici je vais parler de deux branches d'administration, où le roi voulut faire une grande réforme, les postes et les accises. Je m'étendrai d'autant plus sur la seconde, que quelques écrivains rapsodistes, et même, un prétendu historien en ont fait un sujet fécond de calomnies et de sottises.

Je n'ai pas su par qui un françois, nommé M. Bernard, avoit été indiqué au roi comme capable de mettre les postes sur le pied le plus désirable ; mais ce M. Bernard nous arriva en 1766, et fut nommé intendant des postes, avec de fort beaux appointemens. Il fit en effet et d'abord, dans ce département, quelques changemens très-utiles, et que l'on a conservés : il devoit même encore porter ses opérations plus loin ; et sans doute il l'auroit fait, si les alentours qu'il avoit choisis, ne l'eussent détourné de son travail pour le livrer à de vaines rivalités contre M. de Launay, à beaucoup trop de dissipation et de dépenses, à des prétentions peu réfléchies, et enfin à des démarches qui le perdirent. M. de Derschaw, ministre de la poste, sut adroitement profiter de toutes ses fautes, le ruina dans l'esprit du roi, et profita également et du bien que M. Bernard avoit fait, et des imprudences où on le fit tomber. Ce dernier se retira malheureux : ceux qui l'avoient dirigé n'eurent pas plus à se louer que lui du tort qu'ils lui firent ; et Frédéric, en les vouant tous à l'abandon et à l'oubli, vit néanmoins ses postes mieux régies qu'auparavant. Je passe rapidement sur ce tableau qui fut aussi

peu

peu honorable pour les uns, que triste pour les autres; et j'arrive à la nouvelle administration des accises.

En 1765, Frédéric témoigna à M. d'Alembert, qu'il seroit charmé de voir M. Helvétius, et qu'il pensoit qu'il lui seroit aussi utile qu'agréable d'en faire la connoissance. Ce fut sur cette invitation, que le philosophe, ex-fermier-général, arriva à Berlin, environ trois mois après moi. Il passa d'abord quelques jours à Potzdam, et vint ensuite nous voir. Je me suis trouvé plusieurs fois avec lui, chez le prince Frédéric-Auguste de Brunswick et en d'autres maisons; outre que souvent il venoit se reposer chez moi, après ses courses du matin. Je citerai de lui trois faits particuliers : le premier, qu'il étoit extrêmement frappé du génie extraordinaire de M. Lambert, membre de notre académie; il m'en parloit tous les jours, et ne pouvoit s'en ravoir. « Monsieur, me disoit - il, vous avez dans » M. Lambert, une académie toute entière! » c'est vraiment ce qu'on peut appeler avec » le plus de justice, *une tête philosophique* : » je n'en ai jamais vu d'aussi étonnante, et » d'aussi admirablement organisée »! Je n'exagère pas, si je dis qu'il l'alloit voir tous

les jours, et ne pouvoit se lasser de l'entendre.

Le second fait, c'est qu'un soir en nous parlant du roi, il nous assura qu'à propos de projets de finances, ou de ce qu'on appelle *affaires*, il avoit dit à ce monarque : « Il » n'est pas besoin, sire, de lire ces projets » pour les apprécier et les connoître : tous, » en dernière analyse, se réduisent à une » seule et même formule que voici : *Je supplie* » *votre majesté de m'autoriser à voler à vos* » *sujets, la somme de tant, à condition que* » *je vous en remettrai une partie* ». Ce fait prouve que Frédéric ne se contenta pas de causer avec le philosophe, et qu'il voulut aussi consulter l'ex-financier.

Le troisième fait que j'aie à rapporter, étonnera quelques lecteurs, sur-tout parmi ceux qui ont connu M. Helvétius. Tout le monde sait qu'indépendamment des qualités brillantes et précieuses de son esprit, il étoit infiniment recommandable par des qualités morales encore plus rares, autant de simplicité que de fermeté et de persévérance dans le caractère, l'aménité et la modération la plus aimable dans toute sa conduite; la plus scrupuleuse équité jointe à une bienfaisance noble,

délicate, naturelle, et intarissable dans sa morale pratique. Ce que je vais dire est une tache à ce tableau fidèle ; et je le dirai néanmoins ; parce que le fait est vrai ; qu'il importe que nous sachions tous, que toute vérité doit se dire ; et qu'il faut bien convaincre les esprits superficiels ou prévenus, que les hommes que nous louons avec le plus de justice, sont encore capables de quelques fautes, puisqu'ils sont encore des hommes. J'en ai peu connu d'aussi respectables pour leurs vertus sociales, que feu M. Helvétius ; et néanmoins il a eu à Berlin la foiblesse que je vais citer : il a eu un moment d'oubli.

On étoit à dîner chez M. Formey, lorsque quelqu'un nomma, je ne sais plus à quel propos, M. l'abbé Trublet, qui vivoit encore. M. Helvétius s'accrochant à ce nom, se mit à traiter fort mal celui qui le portoit ; il le représenta comme un sot, comme un homme lâche, vil, ignorant et fat. Comme il ne tarissoit point, et que M. Formey paroissoit souffrir de l'entendre, M. Toussaint interrompit M. Helvétius, en lui disant : « Monsieur, je vous préviens que M. Trublet est » en fort bonne odeur ici. — Cela est vrai, » reprit M. Formey : il y a trente ans que je

» suis en correspondance de lettres avec lui ;
» et jamais je n'en ai reçu que des marques
» obligeantes d'honnêteté et d'amitié. — Oh,
» répliqua M. Helvétius, c'est la meilleure
» bête du monde, quand ses petits intérêts
» ne viennent pas à la traverse : je vais moi-
» même vous en donner une preuve. Un jour,
» étant à table chez moi, il nous confia en
» grand secret, à trente convives que nous
» étions, que quand il avoit été secrétaire
» de M. le cardinal de Tencin, on l'avoit
» admis à tous les secrets de la famille; et que
» lorsqu'il étoit question, par exemple,
» d'empoisonner quelqu'un, lui, toujours
» présent aux délibérations, avoit observé
» que madame de Tencin ne manquoit pas
» de recommander d'employer sans doute
» un poison prompt et sûr, mais d'ailleurs
» le plus doux que l'on pourroit avoir, afin
» que le proscrit eût moins à souffrir ; sur
» quoi M. le cardinal reprenoit : *Doux, si*
» *vous voulez, mais le plus sûr; c'est à*
» *quoi il faut s'attacher* ». Tout le monde
se tut; et peu après on parla d'autres choses.
Il n'y eut personne parmi les convives, qui
ne fût bien assuré que jamais M. l'abbé
Trublet n'avoit été assez imbécille pour faire

une semblable confidence à trente personnes en même temps, à moins qu'il ne fût ivre; et qu'en ce dernier cas, les sottises qu'il auroit pu dire, ne prouvoient rien sur ses qualités habituelles.

M. Helvétius, avant de nous quitter, alla encore passer quelques jours à Potzdam, où il convint avec Frédéric des services qu'il auroit à lui rendre à Paris. Le roi de Prusse savoit que les employés de ses douanes et accises le voloient autant qu'ils le pouvoient; que pour un écu qu'on leur donnoit, ils laissoient passer des marchandises prohibées, ou soumises à des droits considérables; et que le tort que cette connivence lui faisoit, étoit incalculable; je puis dire avoir très-bien su qu'il n'y avoit peut-être pas une maison de commerce à Berlin, qui n'eût ses commis affidés et gagnés sur ce point. On ne peut douter que ce qui se faisoit à Berlin ne se fît également ailleurs; et voilà le désordre auquel ce roi vouloit remédier. Il ne pensoit pas qu'on fût naturellement plus fripon chez lui qu'ailleurs, quoique souvent il eût la finesse de paroître le croire: mais il s'imaginoit que les financiers françois avoient dû trouver et employer des

moyens propres à restreindre les friponneneries ; et c'étoit de ces moyens qu'il vouloit faire l'essai. Son but n'étoit point d'augmenter les impôts ; il ne desiroit que d'en perfectionner la perception, espérant bien que par là il augmenteroit sensiblement ses revenus. Telles sont les vues d'après lesquelles M. Helvétius fut chargé de lui envoyer toute une colonie de gens de finances choisis dans tous les grades.

Les chefs qui acceptèrent les propositions de M. Helvétius, furent 1°. un M. de Crécy, homme très-considéré à Paris, auteur d'un ouvrage fort estimé, intitulé : *De la Théorie de l'Impôt;* mais homme très-avancé en âge, et qui mourut peu de mois après son arrivée à Berlin ; 2°. un M. de Candie, homme robuste et dans la vigueur de l'âge, fort connu et bien protégé à Versailles, d'ailleurs grand travailleur et très-expéditif. Un M. de Lattre, dont je parlerai tout-à-l'heure, le tua en duel, la veille de Noël au soir. Comme la terre étoit couverte de neige, que l'allée qu'ils avoient choisie au parc alloit en pente, que ce M. de Candie passoit pour une très-forte épée, et que M. de Latre étoit bien loin d'avoir la même réputation, on assura dans le temps que le

premier ayant eu le malheur de glisser et de tomber, avoit reçu le coup d'épée dans le cœur, étant couché par terre ; d'autant plus que des chirurgiens, notamment un M. Lacoste, ont assuré à quelques personnes que la direction même de la plaie démontroit que le coup allant de bas en-haut, n'avoit pu être porté à un homme qui fût debout ; 3°. M. de Lahaye de Launay, du même âge à peu près que le précédent, et d'une aussi bonne constitution, accoutumé au travail dès la première jeunesse, connoissant d'autant mieux la partie des finances, qu'il en avoit parcouru tous les grades, et avoit même rempli, par commission, les fonctions de fermier-général dans le Languedoc, appartenant d'ailleurs, comme neveu et ensuite comme cousin, à la famille de MM. de Lahaye, l'une des maisons de fermiers-généraux les plus estimées et les plus estimables de la France, très-digne enfin de leur appartenir par ses talens, sa capacité et par ses qualités aussi honnêtes qu'aimables ; 4°. M. Pernety, cousin de M. de Candie, ancien chef de la douane à Lyon, père d'une famille nombreuse, réunissant dans son cœur et pratiquant dans tout le cours de sa vie les vertus les plus pures et

les plus desirables ; 5°. enfin, M. de Brière, cousin de M. de Lahaye de Launay, ame bienfaisante et d'une rectitude invariable, qui n'a laissé à Berlin d'autres souvenirs que celui de ses actes de générosité, malgré le soin qu'il mettoit à cacher le bien qu'il pouvoit faire.

Vers l'époque où M. de Crécy mourut, arriva cet autre François que j'ai déjà nommé, M. de Lattre ; il venoit de Vienne en Autriche, où il n'avoit pas eu grand succès dans je ne sais quelle entreprise, mais d'où néanmoins il prétendoit rapporter beaucoup d'argent. Cet homme encore jeune, vif, alerte, ne doutant de rien, et ne soupçonnant pas qu'il y eût au monde, une autre sorte d'esprit que celui qui tient au ton persiffleur et tranchant, sollicita la place vacante, promettant en ce cas d'avancer une certaine somme pour les premiers frais de l'établissement. La crainte de déplaire au roi, en lui parlant de ces sortes d'avances, fut cause que M. de Lattre fut admis. Le roi donnoit en tout à ces régisseurs soixante mille écus par an ; ce qui faisoit pour chacun douze mille écus, s'ils étoient cinq, et quinze mille s'ils n'étoient que quatre. Ce fut à ce dernier nombre qu'ils furent

bientôt réduits, par la mort de M. de Candie, provoquée par quelques propos hasardés de M. de Lattre, à l'issue de leur dîner.

MM. les régisseurs furent suivis d'une nombreuse colonie d'environ cinq mille hommes de tout grade et de tout âge : on peut bien penser que ces hommes recrutés de toutes parts, dans les bureaux, dans les coteries et jusques dans les carrefours de Paris, n'étoient pas tous dignes d'une véritable estime : il y eut parmi eux des hommes bien nés et de bonnes mœurs, des hommes connus, tenant à des familles honnêtes et dignes d'y appartenir : mais il y eut aussi des sujets peu capables, peu délicats, peu instruits, et qui n'étoient propres qu'à croupir dans les postes subalternes. Il faut observer que ces recrues ne se firent qu'avec l'agrément du gouvernement françois, et que tous les intéressés sollicitèrent et obtinrent du roi de France de demander à Frédéric une chose qu'il accorda sans peine, savoir, que tous ces François seroient toujours les maîtres, quand ils le voudroient, de rentrer dans leur patrie, et d'y transporter, sans avoir aucun droit à payer, tout ce qu'ils pourroient avoir légi-

timement acquis par leur économie, ou par toute autre voie permise.

J'ai dit que le but de Frédéric avoit été d'augmenter ses revenus, sans augmenter les impôts, et c'est à quoi il parvint : on ne créa aucun nouveau droit ; mais les employés et les visiteurs furent tellement surveillés, qu'ils ne purent plus favoriser les fraudes qu'au très-grand risque de se perdre ; de sorte que les caisses royales eurent effectivement de bien plus fortes recettes, mais que le public et les négocians sur-tout crièrent comme si on les eût ruinés. Ces plaintes étoient d'autant mieux accueillies dans le public, qu'en général on souffre toujours de voir donner à des étrangers des places auxquelles on croit avoir un droit de préférence juste et naturel. Si, en pareil cas, il se trouve quelqu'un de ces étrangers qui paroisse blâmable, on sent bien que sa faute ne manque pas de devenir toujours plus grave en passant d'une bouche à l'autre, et même d'être imputée à la masse toute entière : un simple malheur est un crime, et un crime capital et commun : la calomnie est de cette sorte reçue comme vérité démontrée, et accroît la haine qui l'a fait naître. Les esprits les plus justes

et les plus équitables ne résistent pas à la prévention générale. Je me souviens qu'un jour le digne et brave M. du Troussel me disoit à ce sujet : « Je conviens avec vous » que M. de Lahaye de Launay est un ex- » cellent administrateur et un galant homme : » mais vous devez convenir aussi qu'il est dur » pour nous tous, de voir un étranger venir » chez nous pour nous régir, et recevoir soi- » xante mille fr. d'appointemens, tandis que » des militaires qui ont couru tous les dangers, » et supporté toutes les fatigues de tant de » guerres, sont bien assurés de n'en jamais » obtenir la moitié. — Monsieur, lui dis-je, » chacun reçoit en paiement une portion du » bien qu'il procure à l'Etat : le financier » procure de l'argent au trésor public : et » c'est en argent qu'il est récompensé. Vous » sauvez la patrie, et lui acquérez de la » gloire ; et c'est par les honneurs, les déco- » rations et les titres, c'est par la gloire que » la patrie s'acquitte envers vous. Si l'on » vous donne des appointemens, c'est comme » salaire et non comme récompense : on ne » veut que vous indemniser des dépenses » que l'on vous oblige de faire : ce n'est-là » véritablement qu'une restitution ; et vou-

» driez-vous qu'il en fût autrement ? Si l'on » vous offroit de payer vos sacrifices au » poids de l'or, à quel prix mettriez-vous » votre sang ? et quel est le militaire vrai- » ment noble, qui ne se tiendroit pas offensé » qu'on vînt lui faire une pareille proposi- » tion ? Non, monsieur, non ; on ne vend » point son sang ; on le donne à la patrie, » ainsi que l'honneur et le devoir le com- » mandent aux belles ames ! Pour vous con- » vaincre que je ne fais ici qu'énoncer vos » propres sentimens et l'opinion générale, » suivez le brave militaire et le riche finan- » cier dans le monde ; voyez-les toujours l'un » auprès de l'autre. Sans doute, on fera des » honnêtetés au financier ; car on ne l'aura » pas invité pour le désobliger : mais les » premières attentions, les déférences, la » place d'honneur seront pour l'ancien mili- » taire. Ces sortes de récompenses, mon- » sieur, vous les recueillez par-tout, dans » les assemblées générales et dans les cercles » particuliers : vous sentez qu'on vous les » doit ; vous les exigeriez, si on vous les » refusoit ; vous ne les échangeriez pas contre » l'or de votre voisin. Ne seroit-ce donc pas » une contradiction de votre part, que

» d'être jaloux d'une récompense qui n'est » point la vôtre, et contre laquelle vous ne » troqueriez pas celle qui vous est due? » L'Etat doit vous fournir les moyens de » vivre convenablement; mais ceci n'est que » dédommagement : l'Etat doit assurer au fi» nancier la considération publique qui lui » est nécessaire pour faire le bien; mais ceci » est une mesure qu'exige le service : ainsi » ce dernier point n'est pas plus une récom» pense pour lui, que le précédent n'en est » une pour vous. Le fruit de ses veilles, » c'est l'argent, et c'est en argent qu'on le » récompense : le fruit de vos travaux, ce » sont les lauriers que vous moissonnez; et » l'on vous récompense en vous couronnant » de ces lauriers. »

Ces considérations pouvoient bien persuader ceux à qui je parlois : mais que pouvoient-elles produire sur le public, qui ne me consultoit pas? C'étoit au temps et à la bonne conduite des employés de la régie, et sur-tout de leurs chefs, à ramener peu à peu les esprits. C'est aussi ce que fit principalement M. de Launay, au moins en ce qui dépendoit de lui. Homme très-laborieux et infatigable, il dormoit à peine deux ou trois heu-

res ; et l'on peut dire même que dans les derniers temps il ne dormoit presque plus. Lorsqu'à huit heures du matin on ouvroit les bureaux , il avoit déjà fait un travail immense ; et il continuoit de même toute la matinée , malgré les distractions continuelles des employés ou solliciteurs, dont son cabinet ne désemplissoit plus jusqu'à son dîner. Je n'ai jamais vu personne réunir une si grande persévérance à autant de facilité. Frédéric lui rendoit bien justice, lorsqu'il lui disoit: « Nous » avous fait une sorte d'échange, le roi de » France et moi ; il a mis un Prussien à la tête » de ses finances (1) , etmoi un François à la » tête des miennes ; et nous sommes tous deux » fort contens du choix que nous avons fait. »

M. de Launay extrêmement vif étoit en même-temps extrêmement bon : il pardonnoit beaucoup , et ne conservoit point de rancune : il étoit accessible et simple , compatissant et généreux, et de plus excellent ami. Jamais il ne manquoit de faire le bien quand il le pouvoit. Sa maison enfin étoit agréable ; et c'étoit principalement sa gaîté

(1) M. Necker est petit-fils d'un prussien, né à Stettin , où l'on retrouve encore des branches de sa famille , ayant le même nom que lui.

douce et franche qui en faisoit l'agrément. On compteroit par milliers les hommes au secours de qui il est venu par ses dons ou ses prêts, et à qui il n'a jamais rien redemandé. Il étoit impossible qu'il ne parvînt pas à se concilier au moins les gens honnêtes et de bonne-foi. Bien avant mon départ, on ne formoit plus aucune plainte générale contre les François, qu'on ne commençât par l'excepter ; et j'ai su qu'à l'époque où il est revenu lui-même en France, il a laissé beaucoup d'amis et de regrets en Prusse. Je dirai quelque chose de plus : les recherches auxquelles son administration a été soumise à l'avénement de Frédéric-Guillaume, ces recherches qui ont été d'abord accompagnées de formes sévères et dures, et qui se sont terminées d'une manière si honorable pour lui, n'ont été dans le temps pour le public de Berlin, qu'un sujet d'affliction et d'effroi.

Parlerai-je des déprédations dont, en pareil cas, on se permet si facilement le reproche, même sans songer à en rechercher les preuves ? Deux mots suffiront pour les détruire : M. de Launay ne faisoit que la dépense que la bienséance exigeoit : car il étoit ennemi du faste ; et après avoir été pendant vingt

et un ans, chef des finances du roi de Prusse, il est revenu en France, avec quinze mille livres de rentes, qui ont ensuite été portées sur le grand livre: je l'ai vu septuagénaire, n'ayant plus pour vivre que les foibles restes de son ancien mobilier. Il est vrai que Frédéric lui avoit promis par acte authentique, une somme assez forte en cas de retraite : mais qui ne sait pas que souvent les titres semblables sont rejetés par les successeurs des rois ? Réfuterai-je ce qu'on a dit de la fortune de ses neveux ? L'un est revenu pauvre, et est mort pauvre en Amérique : l'autre a une fortune médiocre, qu'il a moins rapportée de Berlin qu'acquise en France. « Mais, dit-on, tant d'autres sont » revenus en France avec des trésors qu'ils » avoient amassés ? » Pourquoi ne les nomme-t-on pas ?

J'ai connu tous ceux qui ont eu des places un peu lucratives dans cette administration, et je n'en puis compter que deux qui soient revenus, après vingt ans de services, avec une fortune à peu près égale à celle de leur chef. Or, ces deux hommes qui avoient toujours été dans les emplois supérieurs, devoient à leur constante économie, les épargnes qu'ils ont

vu tomber dans le même gouffre que celles de M. de Launay. Parmi tous les autres, il n'en est aucun qui ait rapporté plus qu'il ne falloit pour vivre avec la plus grande modestie dans un village, ou pour former un nouvel établissement dans leur patrie ; encore, ne puis-je pas en compter plus de six qui aient pu atteindre à ce terme. Mais un homme livré à diverses passions, et ne craignant pas d'avoir à rougir, un homme qui n'a été à portée de connoître ni les personnes, ni les affaires, mais qui est pressé de faire un livre, n'importe dans quelle vue, ramasse sans discernement tous les propos qui se débitent autour de lui, ne consulte pour les coudre ensemble que le génie malfaisant qui l'inspire, s'annonce comme historien, et défigure tout à la fois le héros dont il prétend donner la vie, et les honnêtes gens dont il a occasion de parler. Je ne fais au reste cette remarque critique, que parce qu'il faut bien se la permettre, quand on veut assurer le triomphe de la vérité et de la justice.

Frédéric n'avoit d'abord pris d'engagement avec ses financiers françois que pour six ans : quand ce terme fut échu, il déclara n'avoir plus besoin que de deux régisseurs-généraux. Ainsi, il congédia MM. Pernety et de Brière,

et conserva MM. de Launay et de Lattre : (ce dernier s'étoit lié par d'autres affaires avec quelques ministres qui le protégeoient, et avoit de plus épousé une prussienne, ce qui lui donnoit une sorte de physionomie nationale ;) mais ce roi ne voulut pas que l'on crût que l'intérêt entrât pour quelque chose dans les motifs de cette demi-réforme, de sorte que les deux chefs conservés eurent chacun trente mille écus, au lieu de quinze.

Quelques personnes firent craindre à M. Pernety que Frédéric n'en usât mal envers lui, et ne fît mettre les scellés sur ses papiers, sous prétexte de lui faire rendre compte. Ce brave homme, quelque rassuré qu'il fût par sa conscience, crut néanmoins qu'en sa qualité de père de famille, il feroit sagement de sauver de ce danger réel ou imaginaire, le porte-feuille de ses affaires personnelles ; et il me proposa de le prendre en dépôt chez moi. Je m'en chargeai, à condition que personne au monde ne le sauroit que madame Pernety et ma femme. J'allai donc un soir, la nuit étant bien close, prendre ce porte-feuille sous ma redingotte, et le rapporter chez moi, sans avoir été vu par aucun de ses domestiques, ni même de ses enfans. Mais ce n'étoit qu'une fausse frayeur qu'on

lui avoit donnée : au lieu de lui chercher querelle, le roi lui donna une lettre de satisfaction très-honorable, outre une lettre instante par laquelle il le recommandoit au contrôleur-général, (l'abbé Terray,) avec ordre au baron de Goltz, son ministre à Paris, de faire et renouveler ses sollicitations jusqu'à ce qu'on eût eu égard à sa demande. Alors, je rendis à M. Pernety toute sa fortune, en lui rapportant son porte-feuille avec les mêmes précautions que j'avois prises pour le recevoir. M. l'abbé Terray parut d'abord peu disposé à l'obliger ; mais le zèle du baron de Goltz embarrassa, et l'on donna à l'ex-régisseur prussien, la direction des fermes de Valence en Dauphiné. Pour M. de Brière, qui, ayant une fortune indépendante, n'avoit aucune place à demander, il vint vivre tranquille à Paris, où il est mort âgé de quatre-vingt-onze ou douze ans.

Pour montrer ce que c'étoient que ces hommes, que l'on a mis tant de complaisance à calomnier, je vais rapporter quelques-unes des actions de ce M. de Brière, que M. de Launay appeloit en riant, *son cousin le Bourru Bienfaisant*. Un dimanche, M. de Brière sortoit de l'église catholique à Berlin,

lorsqu'une pauvre femme, qu'il ne connoissoit pas, vint se jeter à ses genoux en fondant en larmes. « Fi! lui cria-t-il. Quelle honte de se » jeter ainsi aux genoux d'un homme! Rele- » vez-vous, et que cela ne vous arrive jamais » plus! » Puis il ajouta à voix basse : « Venez » chez moi. » Cette femme le suivit en tremblant, et lui dit qu'un de ses enfans venoit d'expirer, que son mari étoit bien malade, et qu'elle n'avoit ni de quoi faire enterrer l'un, ni de quoi faire soigner l'autre. « Vous avez » perdu votre enfant? lui répondit-il; c'est un » malheur, sans doute! Mais il faut bien se » soumettre à l'ordre de la providence. Tenez: » je vous donne tant pour faire enterrer cet » enfant. Votre mari est malade? Il faut faire » appeler un médecin, et bien soigner ce » malade. Tenez : voilà pour subvenir à ces » frais; si votre époux n'est pas guéri quand » vous aurez dépensé cet argent, vous revien- » drez me voir. Mais songez bien qu'il ne faut » jamais se mettre aux genoux de quelque » homme que ce soit. C'est une indigne lâ- » cheté. »

Lorsque M. Toussaint mourut, le roi dit à l'abbé Bastiani, pendant son dîner : « Mon » professeur Toussaint vient de mourir. Il

» laisse une veuve, un fils qui est déjà en âge
» de travailler, et trois filles dont l'éducation
» n'est pas terminée; du reste, point de for-
» tune; il faut donc avoir soin de ces gens-
» là. Je donnerai 400 liv. de pension à la
» veuve. Vous, qui êtes bon catholique ro-
» main, j'espère, M. le chanoine, que vous
» trouverez le moyen de faire élever les filles
» dans quelque couvent de Breslaw. Il seroit
» honteux que moi, protestant et impie, je sol-
» licitasse en vain une bonne œuvre auprès
» de vous. » L'abbé étoit trop politique pour ne pas se rendre à cette invitation, quelque peu de penchant qu'il eût à obliger des François. Bientôt madame Toussaint fut invitée à faire conduire deux de ses filles à Breslaw, en tel couvent, où M. le chanoine payeroit leur pension. Mais nous éprouvâmes un très-grand embarras : nous n'avions pas le sou pour subvenir aux frais du voyage, et nous ne savions à qui en demander. Je résolus en moi-même d'aller tâter les bourses financières : je préparai bien mon rôle, et allai le dimanche suivant demander a dîner à madame de Launay. Là, vers le rôti, je débitai ma nouvelle le mieux que je pus, louant beaucoup les bontés du roi, et même la bienfaisance de l'abbé, en

gémissant sur la pénurie qui peut-être empêcheroit de profiter de ce dernier article, quelque important qu'il dût être pour ces jeunes orphelines. On m'écouta, et l'on garda le plus profond silence. Je m'enfonçois dans mes tristes regrets, lorsque tout le monde se levant de table, M. de Brière vint à moi, et me dit à voix basse : « Pouvez-vous attendre » ici quelque temps ? Si vous ne le pouvez pas, » nous passerons de suite dans mon cabinet, » car j'ai à vous parler. Si vous pouvez » attendre, je commencerai par faire une » partie de piquet avec M. Channoni, à qui » je l'ai promis. » Ma réponse fut que j'attendrois. Après le piquet, M. de Brière me conduisit dans son appartement, et me dit : « Il n'y avoit pas un an que j'étois dans ce » pays, que M. Toussaint, que je connoissois » fort peu, m'écrivit un billet pour me prier » de lui prêter 200 francs. Je pensai qu'un » homme âgé de cinquante ans, père de fa- » mille, déjà établi ici depuis deux ans, et » ayant au moins 6000 francs à dépenser par » an, ne pouvoit être réduit à de pareils em- » prunts que par défaut d'ordre et d'écono- » mie. Je jugeai que c'étoit ce que nous appe- » lons, *un panier percé*, et je conclus que je

» ne lui prêterois rien. Je ne lui répondis » point, parce que je n'aime pas les phrases inu» tiles. Ce que vous nous avez dit aujourd'hui » pendant le dîner, m'a rappelé cette petite » anecdote; et j'ai senti que l'argent que j'au» rois fort mal employé en le prêtant au père, » auroit une destination très-convenable, si » je le faisois servir à payer les frais de voyage » de ses filles. Ainsi, je vous prie de vous en » charger, et de le remettre à la mère pour » cet objet; mais j'y mets une condition, sa» voir, que vous ne me nommerez point tant » que serai dans ce pays : on croirait peut» être devoir me remercier; et il n'y a rien » qui me fasse plus de peine que d'être ex» posé à des remercîmens. » Je promis le secret; je pris l'argent et le portai de suite à madame Toussaint, qui se persuada qu'il me venoit de la reine de Suède, laquelle n'avoit pas connu M. Toussaint, et n'y songeoit guère. Je la laissai dans cette erreur, en lui déclarant qu'en me chargeant de ce don pour elle, j'avois promis de n'en point faire connoître l'auteur.

M. de Brière, M. de Lahaye, fermier-général, et madame de Launay, étoient les héritiers légitimes d'une plus ancienne madame

de Lahaye leur tante, vivant à Draveil, et ayant cinq cent mille livres de rentes. Madame de Launay étant morte à Berlin, son mari, conformément aux conseils de MM. de Lahaye et de Brière, envoya ses filles à cette vieille madame de Lahaye, qui d'abord n'avoit pas grande envie de s'en charger, mais qui fut comme forcée de le faire par les sollicitations et les raisons que les deux cohéritiers survivans firent valoir. Ils firent plus; ils se concertèrent entr'eux et parvinrent à lui faire faire un testament par où elle rappeloit ces jeunes demoiselles à sa succession, à la place de leur mère. Elle eut beau leur dire que cela étoit contre les lois, et que ce seroit leur faire tort à eux-mêmes; ils lui rappelèrent que c'étoit elle qui avoit fait le mariage; que c'étoit elle qui avoit fait entrer M. de Launay dans des entreprises où il avoit beaucoup perdu; que c'étoit elle enfin qui les avoit déterminés à aller en Prusse; et ils obtinrent ce testament qui donnoit une dot à ces demoiselles, et qui les privoit eux-mêmes d'un tiers de ce qu'ils avoient à espérer. Quand ce sont des hommes de cette trempe que l'on veut flétrir, n'est-il pas juste que la vérité se montre et les venge?

M. de Launay, resté seul avec M. de Lattre,

eut bientôt quelques différends avec lui, parce qu'il n'étoit pas possible d'y échapper avec un homme turbulent, tracassier, ambitieux et dominateur. Mais Frédéric sut démêler la différence qu'il y avoit à faire de l'un à l'autre. M. de Lattre se fit de mauvaises affaires d'un autre côté, et quitta la partie. M. de Launay resta seul chef et administrateur-général. Dès le moment de la retraite de MM. Pernety et de Brière, on avoit établi des sous-régisseurs, conseillers intimes : il y en eut d'abord deux, MM. la Serre et de Morinval; ensuite, on leur adjoignit un Allemand, nommé M. Ingelbrecht; enfin, on y a vu un M. Magnier, qui n'a pas su s'y maintenir long-temps; et MM. Haïnchelin, de Roux, Péters et le baron de Hechtedt, qui ont vu la chute et ruine entière de cet établissement.

Une des choses que l'on a le plus amèrement reprochée à cette régie, c'est d'avoir réuni dans les mains du roi la distribution du café. L'ignorance n'a vu dans cette opération que la cupidité des régisseurs et de leurs subalternes : or l'ignorance voit mal, ou ne voit rien; et en ce dernier cas, la mauvaise-foi survient et fabrique des romans qu'elle substitue à la vérité.

Frédéric calculoit tous les ans, avec beaucoup d'attention, les sommes qui s'importoient dans ses Etats, et celles qui s'en exportoient : il voyoit avec inquiétude que la balance à cet égard ne lui étoit pas aussi avantageuse qu'il le falloit. Après tout ce qu'il avoit fait pour multiplier et encourager ses fabriques et autres moyens d'industrie, il ne voyoit pas qu'il pût essentiellement augmenter davantage l'exportation ; il ne lui restoit en conséquence qu'à diminuer l'importation. Il y avoit déjà bien réussi, en se mettant en état de se passer des étoffes de Lyon, et de plusieurs autres objets assez considérables ; mais ce n'étoit pas encore assez pour un roi qui disoit : « Il faut » qu'il me vienne annuellement assez d'argent » pour ne point affoiblir mon commerce, et » me fournir de quoi grossir tous les ans mon » trésor de tant de millions. » C'est ainsi qu'il promenoit sans cesse ses méditations sur tout ce qui entroit dans la masse des besoins, et que ses Etats sablonneux ne produisoient point. Il voyoit devant lui les fruits étrangers, les huiles, les vins et les sucres, articles très-importans, mais sur lesquels il ne pensoit pas qu'il lui fût possible d'établir de nouvelles réformes, ou d'asseoir de nouvelles imposi-

tions. Les cafés étoient pour lui le sujet d'un scandale particulier. Pour bien juger de l'opinion de Frédéric à ce sujet, il faut observer que dans les Etats prussiens, le peuple, même à la campagne, ne vit presque que dé café. Les paysans s'en font des gamelles pleines, avec du lait et un peu de cassonade : vous voyez la famille toute entière autour de cette espèce de soupe, et en faire son dîner, en y joignant un hareng sec. Les baillis eux-mêmes, dans le temps de la moisson, ne donnent pas d'autre nourriture aux ouvriers qu'ils prennent à journées. Ce fait suffit pour faire comprendre quelle immense quantité de café on consomme par an dans les Etats du roi de Prusse. J'ai su et j'ai oublié à combien de millions cet article s'élevoit; et voilà ce qui donnoit une humeur très-vive à ce roi. « Les » malheureux ! disoit-il souvent; sont-ils » donc de meilleure condition, ou d'une com» plexion plus délicate que moi ? Eh bien, j'ai » été élevé avec de la soupe à la bière; et l'on » ne dira pas que je m'en porte plus mal! » Leurs pères ne connoissoient que la bière; » c'est la boisson qui convient au climat. Ils » risquent de détruire leur tempérament par » leur café, et de ne laisser après eux que des

» races dégénérées : et d'ailleurs, par ce goût
» peu naturel, ils appauvrissent et ruinent le
» pays. »

Je laisse aux vrais politiques à juger jusqu'à quel point il avoit raison ; il me suffit d'affirmer que c'est lui qui, d'après toutes ces considérations, ne cessoit de rechercher et de demander par quels moyens on pourroit diminuer la consommation du café dans son royaume : c'est lui qui, au défaut d'autres moyens, disoit : « Eh bien, il faut le mettre à
» si haut prix, que peu à peu le peuple s'ac-
» coutume à s'en passer ? » En un mot, il força son régisseur-général de lui présenter un plan à cet effet. Telle est l'origine de cet établissement du café, qui consistoit à en réserver le monopole au roi, et à le vendre plus cher d'un tiers ou d'un quart, et tout grillé, dans des boîtes de fer-blanc, d'une livre chacune. Quant aux friponneries dont on accuse les employés, c'est une accusation aussi peu fondée que toutes les autres. M. de Launay faisoit seul les achats, et il n'en faisoit aucun sans avoir bien fait examiner les échantillons : qu'il y ait eu néanmoins quelques parties avariées, cela peut être arrivé par divers accidens involontaires et imprévus, sur-tout dans

une administration où tout étoit nouveau pour tout le monde, et quoique d'ailleurs on mît, ainsi que je l'ai vu, tous les soins possibles à prévenir et éviter les accidens et les erreurs.

La régie du café brûlé a été, avec celle du tabac, la première que Frédéric-Guillaume ait supprimée. Je ne veux pas dire qu'il ait eu tort : c'est à ceux qui connoissent parfaitement l'état des finances de la Prusse, à prononcer là-dessus. Je me borne à déclarer que tous ceux qui ont attribué cette régie aux François, ont été sciemment calomniateurs ou dupes des calomniateurs. Ce qu'il y a de remarquable, c'est de voir des hommes très-éloignés de se regarder comme maltraités par la nature du côté des dons de l'esprit, nous annoncer par-tout Frédéric sous les titres pompeux de grand-homme, de héros, de génie rare et extraordinaire, et en même-temps en faire un homme foible, que l'on mène comme on veut, que l'on trompe comme on veut, et que l'on fait consentir à tout ce que l'on veut. C'est néanmoins ce que l'on ne peut s'empêcher d'observer ici chez les auteurs qui voulant diffamer des François leurs compatriotes, et multiplier à tout hasard contre eux les griefs les plus odieux,

n'attribuent cette régie qu'à leur cupidité et rapine financière, et ne font de Frédéric qu'une dupe toujours aveugle et trompée.

Avant d'abandonner ce sujet, je rapporterai encore un fait qui mérite d'être recueilli. Après quelques années de gestion, M. de Launay représenta au roi que ses commis-visiteurs avoient des appointemens trop foibles pour vivre, et qu'il étoit de sa justice d'augmenter leur salaire : il ajouta qu'il osoit répondre à sa majesté que chacun alors rempliroit mieux ses devoirs, et que la recette, dans tous les bureaux, en seroit beaucoup plus forte à la fin de l'année. « Vous ne con-
» noissez pas mes sujets, lui dit Frédéric :
» ils sont tous fripons quand il s'agit de mes
» intérêts : je les ai bien étudiés, et je vous
» réponds qu'ils me voleroient sur l'autel.
» En les payant plus cher, vous affoiblirez
» mes revenus, et ils ne m'en voleront pas
» moins. — Sire, répliqua M. de Launay,
» comment pourroient-ils ne pas vous voler ?
» Vous ne leur donnez pas de quoi payer
» leur chaussure ! Une paire de bottes leur
» coûte les appointemens d'un mois : cepen-
» dant la plupart sont mariés ; et d'où peu-
» vent-ils tirer de quoi se nourrir, eux,
» leurs femmes et leurs enfans, si ce n'est de

» leur connivence avec les fraudeurs? Il y a, » sire, une maxime bien essentielle que l'on » perd trop facilement de vue, sur-tout en » matière d'administration : c'est qu'en gé- » néral les hommes ne demandent pas mieux » que d'être honnêtes, mais qu'il faut tou- » jours leur en laisser la possibilité. Que » votre majesté consente à faire l'essai que je » lui propose; et je lui garantis une recette » plus forte de plus d'un quart. » La maxime de morale avancée par M. de Launay frappa le roi : elle lui parut ce qu'elle étoit, juste et belle en elle-même, et d'autant plus admirable dans la bouche d'un financier, que les gens de cette robe ne sont pas réputés en connoître beaucoup de semblables. Il autorisa l'essai : les gages des employés furent augmentés de moitié, et les revenus de sa majesté de plus d'un tiers, sans aucun nouvel impôt. C'est ainsi que les hommes intelligens, quand ils cherchent le bien, et qu'ils sont amis de la justice, parviennent à établir la fortune publique, en améliorant celle des particuliers.

Je placerai ici une autre opération financière, plus délicate à retracer que les précédentes, parce que la vérité, la raison et la justice ne

peuvent que très-rarement l'approuver ou l'excuser, quelqu'effort que la politique puisse faire pour la justifier : je veux parler de l'altération des monnoies. Durant la guerre de sept ans, Frédéric, indépendamment de tant d'autres ressources qui lui manquoient, voyoit son trésor s'épuiser, et sentoit avec effroi combien il avoit peu de moyens d'y suppléer. Des peuples pauvres et ruinés, chez qui l'ennemi étoit le maître, ne pouvoient lui fournir ni emprunts, ni subsides, ni même lui payer les impositions ordinaires. Dans cette cruelle position, il lui fut facile de prévoir l'époque où il ne lui resteroit plus d'argent : or, ses armées n'étoient presque plus composées que de déserteurs ; et les déserteurs venoient à lui, parce qu'il étoit celui qui les payoit le plus régulièrement : jamais à cet égard, il n'y a eu chez lui délai d'une heure. Il étoit donc bien évident que s'il venoit à manquer de fonds, il ne lui resteroit plus ni soldats, ni royaume, ni salut (1).

(1) Il avoit déjà fondu la salle d'argent; et il ne lui restoit plus que la vaisselle d'or; la salle d'argent est dans le château de Berlin, une grande salle où les tables, les candelabres, les guéridons, les bras, et jusqu'au pourtour de la galerie qui est en haut, étoient

C'est

C'est alors que recevant quatre millions d'écus de l'Angleterre, il trouva dans son juif Ephraïm, un homme capable de lui en fabriquer dix millions. Cette opération donna lieu sur-tout à des pièces de huit groschen, ou 24 sous, qui font le tiers d'un écu, et qui, au moyen de l'alliage d'Ephraïm, ne valurent en argent fin que le tiers de ce qu'elles devoient valoir. C'est pour cela, et parce que ce fut en Saxe que ces pièces furent fabriquées, qu'on leur donna le nom de *tiers de Saxe*. Certainement, si jamais une opération semblable peut être regardée comme légitime, elle eut alors ce caractère; car elle étoit devenue nécessaire, et elle sauva tout un peuple; les soldats n'y perdant rien, vu que même les denrées n'augmentèrent pas de

en argent massif, et ne sont plus aujourd'hui qu'en bois argenté. La vaisselle d'or est un service de table complet, de quatre-vingts couverts, et qui est aussi d'or massif, non-seulement pour les couverts, mais de même pour les assiettes, les plats, terrines, cloches et plateaux: ce sont des restes du faste de Frédéric premier; faste unique en Europe. Au reste, lorsque l'on emploie cette vaisselle d'or, on ne peut prendre pour le service, que des hommes aussi forts qu'adroits: encore faut-il deux hommes au lieu d'un pour porter les grosses pièces.

prix, à cause du secret qui couvrit ce mensonge politique. Du reste, dès que la paix fut faite, Frédéric retira cette monnoie beaucoup trop foible, en l'échangeant contre des pièces qui avoient l'ancienne valeur; et de plus il annonça par un édit solemnel vouloir indemniser ceux qui en auroient souffert le plus; et il est vrai qu'un grand nombre de ses sujets qui surent établir leurs droits, en reçurent des compensations importantes.

Une autre altération de monnoies a eu lieu dans les Etats de Frédéric, en temps de paix, long-temps après la guerre de sept ans, et a même été regardée en général et dans le temps, comme ordonnée par lui et entreprise à son compte. Je me garderai bien d'affirmer ici ce que je ne sais pas : je ne veux que raconter ce qui s'est fait, et ce que l'on a dit publiquement, sans d'ailleurs vouloir soulever le voile dont les causes premières ont été couvertes. Dans cette affaire, on trouve un premier agent qu'il est à propos de faire connoître. Ce premier agent est M. Galser, l'un des plus anciens secrétaires du cabinet, et celui qui passoit à cette époque pour avoir le plus de crédit. Ce M. Galser, fils d'un pasteur de campagne au fond des

Marches du Brandebourg, étoit venu à Berlin pour y chercher quelque emploi, après avoir terminé le cours de ses études. Le père de M. du Troussel, ancien magistrat de la colonie françoise, l'avoit placé comme secrétaire chez le vieux M. de Vernesobre, qui, en étant très-satisfait, le céda par amitié à à Mr. le général de Winterfeld, premier aide-de-camp de sa majesté. Pendant la guerre de sept ans, le vieux secrétaire du cabinet que Frédéric avoit à sa suite, tomba souvent malade; ce qui engagea sa majesté à se servir de Galser, lequel enfin succéda au titre de celui qu'il avoit si souvent suppléé. Ces faits nous montrent pourquoi ce M. Galser étoit si attaché non-seulement à M. du Troussel, mais plus encore à madame, très-proche parente de M. de Winterfeld, à qui il devoit toute sa fortune. M. Galser ne venoit guères à Berlin sans voir ce monsieur et cette dame, mais toujours avec tant de précautions, que dans le monde on ne pouvoit pas même s'en douter. J'ai vu cette dame monter en voiture à onze heures du soir, pour s'en aller au coin d'une rue borgne, attendre que M. Galser y arrivât en se retirant chez lui; et comme il étoit prévenu, et qu'il connoissoit la voiture, il

y montoit, et traitoit ainsi des intérêts de cette dame ou de ses amis. Il m'est arrivé même de souper chez elle avec lui, et cela par une exception bien particulière. Comme je m'y présentai un peu tard pour y faire une visite, et qu'il y étoit déjà, on lui demanda s'il trouveroit bon que l'on me reçût. « Certaine-
» ment, répondit-il, si vous me répondez
» de son absolue discrétion. Comme je sais
» que le roi l'estime, et qu'il se conduit de
» manière à le mériter, je suis bien-aise qu'il
» soit de votre société, et je serai charmé de
» faire aussi sa connoissance. » Je fus donc retenu à souper ; et même, vers minuit, M. Galser me reconduisit jusqu'à ma porte. C'est bien à lui en partie que j'ai pu attribuer de n'avoir jamais éprouvé de retard dans mes petites correspondances avec le roi, et peut-être aussi de n'avoir jamais reçu que des réponses obligeantes et honorables. Madame du Troussel en obtint des services d'un autre ordre, comme on peut le penser. Je n'en citerai qu'un : elle étoit créancière d'environ vingt mille écus, d'un fabricant nommé Languen, pour lequel le roi avoit fait bâtir une immense maison dans Berlin. Le fabricant M. Languen ayant fait banque-

route, cette dame fut si bien conseillée et si bien servie par M. Galser sur-tout, que le roi lui donna cette maison en toute propriété, sous la seule clause d'en consacrer une partie seulement à y placer quelques métiers qui, au fond d'une cour très-profonde, ne la gênoient en rien, et lui rapportoient un bon loyer; clause au surplus dont elle fut dispensée peu de temps après, sous le prétexte allégué par le roi, que cette clause ne convenoit ni à une personne de son sexe, ni à une personne de sa naissance : ce sont les propres termes de la lettre du roi.

C'est ce M. Galser qui, vers l'époque où la Pologne eut à supporter un premier partage, fit très-secrètement fabriquer pour quinze millions, si je ne me trompe, de très-beaux ducats, chargés d'un tiers de mauvais alliage, lesquels furent confiés à l'un des fils d'Ephraïm, l'auteur des tiers de Saxe, à celui de ses fils que l'on appelle le Hollandois, parce qu'il a demeuré en Hollande, d'où un vieux navire chargé de pierres, mais chèrement assuré, et perdu sur les côtes de Norwège, l'a, dit-on, fait partir très-à-propos. M. Ephraïm, ayant tant de beaux ducats en poche, prit un bel habit galonné,

les cheveux en bourse, et une brillante épée au côté, et s'en alla en Pologne, sous le titre pompeux de *M. le Conseiller de Simonis*, achetant, payant argent comptant, et faisant transporter tout ce qu'il trouvoit en grains, en bijoux, en statues, croix et autres effets d'or ou d'argent. En peu de mois, il dissémina de cette sorte ses millions dans toute la Pologne : mais les Polonois ne tardèrent pas à s'assurer qu'on les avoit fraudés d'environ un tiers de la valeur des sommes qu'on avoit eu à leur payer. Alors, par je ne sais quel instinct, tous prirent le parti de faire passer leurs ducats plus loin, en prenant le même moyen qu'on avoit employé pour les leur faire accepter; c'est-à-dire, qu'ils achetèrent à leur tour tout ce qu'ils purent des Russes, à qui les mêmes ducats servirent de paiement. Par malheur, les Russes apprirent ou découvrirent aussi la fraude dont ils étoient les victimes : ils jetèrent les hauts cris; Catherine seconde les entendit : elle prit des informations, et remonta sans peine jusqu'au conseiller de Simonis; ce qui la mit sur la voie pour deviner ceux qui avoient autorisé ce conseiller de fabrique plus burlesque que sérieuse. Alors elle fit connoître aux Russes

que les faux ducats qu'ils avoient, seroient reçus dans les caisses impériales, et échangés contre des ducats plus anciens et valables : après quoi elle écrivit à Frédéric, en lui détaillant ce qui s'étoit passé, ce qu'elle avoit appris, ce qu'elle avoit fait elle-même, et en exigeant, sous peine des suites les plus désastreuses, que sa majesté prussienne reprît tous les ducats faux qu'on avoit recueillis en Russie, et les échangeât contre une monnoie reçue dans le commerce. Je ne dois point dissimuler à mes lecteurs que les faits que je viens de rapporter, et ceux qui suivent, ne m'ont été racontés et affirmés que par les amis de M. Galser, et en particulier par M. et madame du Troussel. C'est donc d'après eux que je dirai encore que Frédéric, ayant reçu la dépêche de Catherine seconde, fit appeler Galser, et lui dit : « Vous avez » fait une opération malheureuse dans la » fabrication des ducats ; voyez ce que m'é- » crit à ce sujet l'impératrice de Russie. » Vous concevez que je ne m'attirerai pas » une guerre pour cet objet : ainsi je re- » prendrai pour leur valeur nominale, tous » les ducats de cette fabrique que l'on me » renverra. Mais il faut de plus que j'assure

» l'impératrice que je n'y suis pour rien :
» or, pour cela, je n'ai d'autre moyen que
» de déclarer que c'est vous qui avez fait
» faire ces ducats à mon insu, et que je viens
» de vous en punir, en vous envoyant à
» Spandaw. » Galser, dit-on, ne voulut pas être déshonoré : sa majesté se mit en colère, lui donna des coups de bottes dans les jambes, et l'envoya de suite à la forteresse. Une circonstance remarquable, c'est que le roi donna des ordres très-précis pour qu'on eût bien soin de la maison, du mobilier ; et sur-tout des chevaux de son ex-secrétaire. Galser avoit entr'autres choses précieuses, un attelage de six chevaux, que l'on regardoit comme l'attelage le plus parfait qu'il y eût dans ce royaume : le roi lui-même n'en avoit pas qui pût y être comparé. Au bout d'environ un an et demi, Galser fut retiré de sa forteresse : on lui rendit tout ce qui lui appartenoit ; et on lui assigna, pour lieu de retraite, un village peu distant du Meklenbourg, peut-être celui où il étoit né, mais au moins celui où son frère résidoit comme pasteur ; ce qui fut encore regardé comme une espiéglerie de Frédéric, qui n'ignoroit pas que le séculier, dans sa prospérité,

n'ayant pas accueilli l'ecclésiastique, comme celui-ci l'avoit espéré, ces deux frères s'étoient plus que refroidis l'un envers l'autre. Frédéric, en cette occasion, paroissoit donc accorder une faveur, et montrer une sorte de respect pour les bonnes mœurs, en punissant les deux frères du peu d'amitié qu'ils avoient l'un pour l'autre.

Il paroît que M. Galser a eu plus de liberté après la mort de Frédéric, ou que même il a été secrètement employé ; car je sais qu'un ancien valet-de-pied de Frédéric l'a rencontré au Palais-Royal à Paris, vers 1792; qu'il en a même été reconnu et lui a parlé, sans en obtenir autre chose, sinon que n'ayant rien à faire, il étoit venu se promener jusqu'en France.

GOUVERNEMENT MILITAIRE.

Avant de nous occuper des anecdotes militaires qui sont personnelles à Frédéric, il convient de faire connoître l'organisation de l'armée prussienne.

En général, tout ce qui tient à cette branche d'administration, est uniquement dans les mains du monarque : le ministre de la guerre à Berlin, n'est lui-même qu'une espèce d'intendant chargé des détails relatifs aux vêtemens, approvisionnemens, magasins, enfans des soldats, et autres objets semblables ; voilà pourquoi ce ministre fait partie du grand directoire, avec lequel d'ailleurs l'armée n'a aucun rapport, et dont aucun militaire ne dépend en rien.

Il n'est jamais arrivé à ce ministre de nommer à aucun grade ou d'exercer aucune autorité relative aux personnes. Aussi peut-on vivre bien long-temps et habituellement avec des militaires, sans leur entendre jamais parler de lui.

Les enrôlemens se font de deux manières : pour la première, chaque régiment a un

canton qui lui est assigné, et où il prend à volonté les hommes dont il a besoin. Les majors font, à cet effet, la tournée de leurs cantons, tous les ans vers la fin de février. En arrivant à chaque village, ils en convoquent les chefs, et se font remettre les registres de mariages, de naissances et de morts : ils relèvent de ces registres, la liste de ceux qui sont en âge d'entrer au service; ils les font venir, renvoient ceux qui n'ont pas les qualités requises, et choisissent parmi les autres ceux qui sont le moins nécessaires à leurs parens et à la culture. Ce choix rend celui sur lequel il tombe, soldat pour le reste de sa vie, et en réduit l'engagement à ce seul mot : « Vous partirez demain pour le régi» ment ».

C'est le gros Guillaume qui a établi ou mis en vigueur, la loi qui rend soldats pour la vie, tous les prussiens roturiers, à quelques exceptions près, et autant que l'autorité le veut. Lorsque ce monarque fit suivre cette manière d'enrôler, le désespoir fut extrême par-tout. Tout le monde vouloit s'expatrier : un grand nombre de familles le firent, sur-tout en Prusse et près des frontières. Rien ne fut plus commun que de voir des hommes se priver

d'un ou de plusieurs doigts de la main droite, pour échapper à l'enrôlement. Ce qui effrayoit le plus, c'étoit d'avoir à servir toute sa vie: peu-à-peu cependant l'habitude a donné plus de résignation : aujourd'hui on gémit bien de cette destinée ; mais on ne s'en désespère plus.

Le second moyen de recrutement a pour objet de suppléer au premier : il est employé par des recruteurs, c'est-à-dire, par des officiers prussiens que l'on envoie dans les villes impériales, et sur les frontières de l'Empire, de la Hollande, de la France et en Suisse, c'est-à-dire, à Neuchâtel. Tous les hommes que ces recruteurs peuvent se procurer, sont éparpillés dans toutes les compagnies des régimens où on les envoie, et où l'on n'en porte pas le nombre au-delà du tiers des soldats des même corps.

Ces étrangers sont, pour la plupart, des déserteurs de diverses nations, et sur-tout des François. Il y en avoit six cents de ces derniers dans le seul régiment de Bülow à Berlin, quand la garnison partit pour la guerre de la succession de Bavière : tous les six cents partoient avec joie, dans l'idée qu'ils trouveroient l'occasion de déserter encore.

L'un d'eux, raclant je ne sais quel air sur un mauvais violon, s'accompagnoit en chantant en guise de refrain, ces deux mots : *Nous allons en France*; et ses camarades, participant à sa gaîté, dansoient plutôt qu'ils ne marchoient. Lorsque le régiment revint deux ans après, les six cents françois se trouvèrent réduits à six : quatre-vingt-dix-neuf sur cent étoient morts ou avoient déserté ; presque tous ces déserteurs étoient de fort mauvais sujets, capables de tout. Ceux à qui j'observois que pour éviter quelques heures de prison, ils étoient venus dans un pays où ils étoient roués de coups de canne, me répondoient : » Oh, dans ce pays-ci, cela ne déshonore » pas. — Vous avez tort de vous plaindre » de notre sévérité, me disoient les officiers » prussiens ; si nous étions moins sévères, » vous seriez bientôt égorgé chez vous. Le » tiers de notre armée est composé de vau» riens qu'on ne peut contenir qu'à force de » coups : nous n'aurions pas besoin de tant » de rigidité pour les Prussiens qui, en gé» néral sont de bonnes gens ; mais pour les » autres, il faut les assommer ou les chasser ». Par malheur, ces officiers avoient raison; cependant en étoit-il moins triste de ne pou-

voir sortir de chez soi, sur-tout dans la saison des exercices, sans avoir à compter les coups de canne de divers côtés, et à cinquante pas de distance? Un soir le prince Frédéric de Brunswick me dit pendant le souper, qu'il m'avoit vu le matin au parc, où il exerçoit son régiment. « Vous ne m'y avez pas vu » long-temps, lui répondis-je. Il s'est trouvé » devant moi un yunker d'environ quinze » ans, qui pour une faute légère dans le maniement des armes, a fait sortir des rangs » un soldat de plus de cinquante ans, et lui » a délivré de toutes ses forces, je ne sais » combien de coups de canne sur les bras et » sur les cuisses, sans que le pauvre patient, » qui fondoit en larmes, osât proférer une » seule parole. A ce spectacle, monseigneur, » je me suis sauvé bien vîte. — Oh, mon ami, » cela est nécessaire ! — Je n'en sais rien, » monseigneur; mais en tout cas, il n'est » pas nécessaire que je le voye ». J'avoue que je n'ai jamais pu me faire à ces sortes d'exécutions; elles me faisoient redire tous les jours: « Faut-il donc faire tant de mal aux » hommes, pour leur faire du bien? C'est » toujours pour l'avantage du corps social, » qu'on en tourmente les membres » !

La redoutable sévérité dont je parle, réduisoit de mon temps beaucoup de soldats au désespoir. Il s'étoit établi entr'eux une maxime affreuse et bien funeste : ils se disoient les uns aux autres que le mieux étoit de mourir; mais que pour ne pas aller en enfer en se tuant eux-mêmes, il falloit assassiner quelqu'enfant, que par là on envoyoit en paradis, et ensuite aller se dénoncer soi-même; et que de cette sorte on avoit le temps de demander pardon à Dieu avant d'être conduit au supplice. J'en ai vu beaucoup qui avoient adopté cette monstrueuse doctrine. Frédéric en fut lui-même effrayé; et ce fut pour la faire abandonner, qu'il défendit de permettre à aucun prêtre ou pasteur d'approcher de tout criminel coupable de ces homicides plus diaboliquement que religieusement prémédités. Ce remède ne fit pas d'abord un effet bien sensible : cependant il ne fut pas inutile; les soldats répugnèrent à mourir ainsi sans aucun secours spirituel, et ils craignirent d'être encore plus sûrement damnés de cette sorte, que de toute autre manière.

On m'assure qu'aujourd'hui la discipline prussienne est fort radoucie à cet égard : on

ne peut qu'en bénir de bon cœur le souverain à qui l'humanité a cette obligation. Le prince Henri prouvoit déjà de mon temps, qu'on pouvoit très-bien exercer un régiment sans recourir à ce moyen si cruel. « Si un soldat » fait mal un mouvement, disoit-il à ses offi- » ciers, c'est que vous ne l'avez pas assez » exercé : faites-le exercer une heure ou deux » le soir, et il sera assez puni. Si vous le » frappez, c'est de votre paresse que vous le » punissez ».

Au reste, la trop grande sévérité a de graves inconvéniens, qui peuvent causer un juste effroi. Je vais en citer quelques exemples : le régiment des Gardes avoit, avant la guerre de sept ans, un chef si dur, que les soldats juroient de lui adresser leurs premières balles s'ils se trouvoient devant l'ennemi. La guerre survint ; ce général, instruit du propos de ses soldats, eut peur : à la première action où il eut à marcher, il fit tant de haltes hors de propos, que M. de Müllendorff, alors capitaine dans ce corps, prit sur lui de lui faire des représentations, qui furent mal reçues et ne produisirent aucun effet ; alors M. de Müllendorff voyant à quelque distance le prince d'Anhalt, courut le conjurer de

sauver

sauver l'honneur du régiment, en donnant des ordres qu'on ne pût se dispenser de suivre. Le prince vint en effet ordonner de marcher à l'ennemi sans délai ; et à la première décharge, le général tomba percé de cinquante balles.

Peu après la guerre dont nous venons de parler, on plaça dans un régiment en garnison à Neiss en Silésie, un françois encore jeune et l'un des plus beaux hommes que l'on pût voir. Comme il avoit eu une fort bonne éducation, on voulut avoir sur ce qui le concernoit, des détails qu'il refusa. Ses refus donnèrent de l'humeur; on le traita fort durement, et il résolut de s'en venger. Il avoit avec lui une très-jolie femme, aussi discrète et aussi courageuse que lui. Celle-ci se mit à faire la contrebande avec quelques autres femmes de soldats. A chaque voyage qu'elle faisoit en Bohême pour cela, elle rapportoit toujours un peu de poudre et des balles, qu'elle cachoit bien soigneusement : pendant ce même temps, son mari gagnoit d'autres soldats, mais toujours isolément, de manière qu'aucun d'eux n'avoit d'autre confident que lui ; à la fin il eut assez de monde pour frapper le coup terrible qu'il avoit prémédité. Il arrêta

le jour, et fixa l'heure de midi pour attaquer et désarmer tous les corps-de-garde de la ville en même temps. Il avoit choisi pour lui-même, le corps-de-garde de la porte qui conduit vers la Bohême ; tout son monde étoit éparpillé devant le corps-de-garde, sans armes et comme désœuvré ; pour lui, il aiguisoit sur une pierre près de la sentinelle, une hache à fendre du bois. Au premier coup de midi, il se relève, fend la tête de la sentinelle, et en prend les armes : au même instant trente complices se précipitent dans le corps-de-garde, prennent les fusils qu'ils y trouvent, les chargent et marchent droit à la porte.

Une sentinelle, sous le milieu de la voûte, veut baisser la herse ; le chef des révoltés court à lui, et lui abat le poing d'un coup de hache. Le corps-de-garde extérieur se range et veut arrêter les fuyards : ceux-ci font feu et en tuent sept ou huit ; le reste se cache. Notre inconnu avoit trente hommes à sa suite, comme je l'ai déjà dit ; il marche à grands pas vers la frontière, qui est à une bonne lieue de la ville. Ce qui sauva la garnison, fut que les horloges ne s'accordèrent pas : celle que notre inconnu avoit suivie, se trouva devancer les autres d'un bon quart d'heure ; et c'est ce qui

donna le temps de battre la générale, et de mettre les régimens sous les armes. De cette sorte, ceux qui devoient attaquer les autres corps-de-garde, furent obligés de se mettre dans les rangs, et ne purent exécuter leur projet; d'où il suit encore qu'aucun indice ne put ni les faire connoître, ni même les rendre suspects. On se hâta d'envoyer de la cavalerie contre les trente fuyards; mais ceux-ci firent si bonne contenance, et leurs décharges furent si bien dirigées, que cette cavalerie perdit beaucoup de monde, et se retira à une grande distance; elle servit néanmoins à retarder la marche des trente hommes, et donna le temps à un bataillon d'arriver. On n'étoit plus qu'à un petit quart de lieue de la frontière: les Autrichiens, soldats et autres, étoient là à attendre. Les femmes contrebandières accouroient avec une nouvelle provision de poudre et de plomb, lorsque le bataillon atteignit les fuyards et les enveloppa. Tous les trente se battirent en désespérés; aucun d'eux ne se rendit: tous furent tués ou blessés à leur rang comme les soldats de Catilina; et ils se seroient encore défendus plus long-temps, et auroient détruit plus de monde si les cartouches ne leur avoient pas manqué. Par une singularité remarquable,

leur chef fut atteint le dernier ; il eut la cuisse cassée : il lui restoit encore une charge de poudre, mais sans balle ; il y suppléa par un des boutons de son habit, et tua, ainsi couché à terre, l'officier qui le premier voulut se saisir de sa personne. Ramené à Neiss, avec un petit nombre de ses camarades blessés comme lui, on le conduisit de suite au conseil de guerre. On lui demanda quels étoient son véritable nom, sa patrie, et sa famille. « Tout cela ne » vous regarde pas, répondit-il : ne perdez pas » votre temps à me faire des questions aux- » quelles je ne ferai point de réponse. Il s'agit » ici de m'envoyer à l'échafaud ; et pour cela, » qu'importe qui je suis ? — Combien avez- » vous eu de complices, et quels sont-ils ? — » Il est encore inutile que vous fassiez des re- » cherches à ce sujet : car c'est un point que » nul ne sait que moi ; et il n'est aucune puis- » sance sur la terre qui puisse m'en faire dé- » signer un seul. Ne tourmentez pas ces mal- » heureux camarades pour vous dévoiler ce » secret ; ils ne le savent pas. J'ai été moi seul » confident de tous, pris individuellement : » aucun d'eux n'a été confident d'aucun autre. » J'ai seul le secret tout entier de cette affaire ; » et il sera enterré tout entier avec moi. —

» Et quel motif vous a porté à méditer, our-
» dir et exécuter ce crime horrible? — Votre
» barbarie : vous êtes tous des tyrans, des
» bourreaux d'hommes, des tigres; et pour
» faire une chasse générale contre vous, ce
» n'est pas la justice qui manque aux hommes,
» c'est le courage. » Ici, son capitaine furieux vint à lui en l'accablant d'injures, et lui donna un grand coup de poing dans la poitrine; à l'instant, et avec la rapidité de l'éclair, ce malheureux saisit la baïonnette de l'un des deux soldats qui le soutenoient, et en perça la poitrine de son capitaine, en lui disant: « Tiens,
» monstre, j'aurai encore la consolation de
» t'envoyer aux enfers avant de mourir. » Ensuite, en s'adressant aux autres officiers, il leur dit: « A quoi bon différer mon supplice?
» Si pourtant vous voulez obtenir de moi des
» révélations, faites-moi donner tout ce qu'il
» faut pour écrire au roi: je lui dirai tout, à
» condition néaumoins que je n'aurai point
» de témoin en faisant ma lettre, que per-
» sonne ne la verra, que je la cacheterai moi-
» même, et que je la remettrai au maître de
» poste en présence de plusieurs personnes. » Les membres du conseil craignirent d'être inculpés pour quelques faits graves; ainsi, son

offre ne fut point acceptée. Lorsque Frédéric vint à Neiss aux revues suivantes, les officiers supérieurs de cette garnison furent extrêmement maltraités. Il les accabla des reproches les plus durs, et sur-tout pour n'avoir pas fourni à ce criminel le moyen de lui écrire : il leur en parla comme bien convaincu que c'étoit leur mauvaise conscience qui avoit dicté leur refus. Cependant, ils en furent quittes pour la peur, parce que la politique vouloit qu'on assoupît cette affaire. Il ne paroissoit pas prudent de permettre qu'elle fût connue de l'armée : aussi, fut-elle ignorée de presque tout le public ; et je suis persuadé qu'à Neiss même, il n'y a aujourd'hui que les habitans de ce temps-là qui la sachent ; encore, doit-on croire qu'ils n'en parlent jamais.

Pareille aventure avoit manqué d'arriver à Berlin même, entre quinze cents recrues qu'on y exerçoit pendant la guerre de sept ans, lorsqu'il n'y avoit d'ailleurs qu'un seul régiment de garnison. Heureusement, un des coupables révéla le complot, et en montra les chefs de dedans l'arsenal, à travers une fenêtre bien fer mée, tandis qu'on faisoit défiler les recrues. Ces chefs furent arrêtés et exécutés la nuit, et en grand secret ; de manière que les Berlinois

eux-mêmes ne furent instruits de rien. Ces faits prouvent cette vérité si triviale, et que pourtant on oublie trop souvent, que chez ceux qui commandent à d'autres hommes, grands ou petits, et jeunes ou vieux, la sévérité n'est bonne et sans risque, qu'autant qu'on la circonscrit dans les bornes de la justice.

Il n'y avoit que quelques semaines que j'étois à Berlin, et je logeois encore en un appartement garni, lorsqu'un jour en rentrant vers midi, je vis monter l'escalier, devant moi, à trois soldats garottés, que l'on conduisoit chez mon voisin, commandeur de leur régiment. Deux de ces soldats, blessés eux-mêmes, soutenoient le troisième, qui avoit une jambe cassée. J'entendis l'un des deux premiers dire en françois, à celui qui souffroit le plus : « Courage, mon cher camarade! Courage! » Tous nos maux finiront demain! — Ah, » répliqua celui-ci, avec un cri de douleur, » que n'est-ce aujourd'hui! » Ce court dialogue fit une si vive impression sur moi, que je n'ai jamais pu l'oublier. Après quarante ans, j'entends, je vois encore ces trois hommes et leur escorte : ils avoient déserté au nombre de six, avec armes et bagage; ils s'étoient défendus contre les paysans qui avoient voulu

les arrêter; trois d'entr'eux avoient échappé, et ceux-ci avoient été blessés et pris.

Ce qui rend la désertion presque impossible en temps de paix, dans les Etats prussiens, c'est l'ordre établi à cet égard. Tout officier qui voit plusieurs soldats attroupés, peut et doit les séparer à coups de canne, sur-tout quand ce sont des François. Tout capitaine, dont un soldat déserte, est aux arrêts pour un temps déterminé. Toutes les villes de garnisons sont entourées de fortifications ou de murs, ou au moins de palissades; cette clôture a en dedans, un pourtour qui ressemble à un chemin ou à une promenade : là, les sentinelles sont placées de manière que chaque soldat voit et entend ses voisins, et peut en être vu et entendu. Si un déserteur a passé entre deux de ces sentinelles, et que la chose puisse être prouvée, les deux sentinelles passent par les verges. De plus, on fait l'appel de tous les soldats d'heure en heure, trois fois dans la soirée. S'il en est un seul qui ne réponde pas, on va de suite aux recherches; et si à l'heure suivante on ne l'a pas retrouvé, on fait tirer le canon d'alarme : c'est une pièce de gros calibre, placée sur une hauteur, et qui est entendue de tous les villages des envi-

rons. Ce signal rassemble les paysans, qui prennent les armes et vont se poster sur tous les passages. Chaque déserteur arrêté, vaut une gratification de quarante francs au village qui le ramène; et tout village sur le territoire duquel un déserteur a passé sans être arrêté, paye une somme égale à titre d'amende, quand les faits sont prouvés. Telle est la police qui rend la désertion si difficile; aussi, faut-il un bonheur bien extraordinaire, ou une industrie toute particulière pour n'y pas échouer; d'autant plus que les soldats n'ont à cet égard de secours à recevoir de personne. Leurs lettres ne sont pas reçues à la poste, à moins qu'elles ne soient vues et permises par leurs officiers. Tout bourgeois qui leur procureroit quelque habit, déguisement ou autre moyen de déserter, seroit lui-même soldat, ou iroit à la forteresse, selon l'âge qu'il auroit.

En 1764, un François, soldat à Berlin, réussit néanmoins à s'échapper, mais par un moyen qui fut très-applaudi. Il débuta par se faire la réputation de l'homme le plus rangé et le plus exact à ses devoirs qu'il y eût: toujours occupé à des choses lucratives, n'ayant aucune société, sur-tout avec ses compatriotes,

paroissant toujours content de son sort, il témoignoit une satisfaction réelle à pouvoir être agréable et utile à son capitaine. Celui-ci avoit un cheval qui étoit plutôt maigre que gras ; le soldat offrit de le soigner, et promit que dans peu ce cheval auroit beaucoup plus d'embonpoint. On le lui confia, et il tint parole : le capitaine prit ce soldat pour ordonnance, c'est-à-dire, pour être de service chez lui. La confiance qu'il eut en cet homme fut entière ; c'étoit-là l'objet secret des vœux de ce dernier, qui ne tarda pas à en profiter. Le capitaine étant allé passer un jour ou deux à la campagne, notre François s'habille en capitaine, monte à cheval, et sort tranquillement, et en plein midi de la ville, comme quelqu'un qui se promène, ôtant nonchalamment son chapeau à toutes les sentinelles qui lui présentoient les armes. Quand il fut à une certaine distance, il prit le galop, et arriva à Baruth en Saxe. Là, il prit un homme sûr, qu'il paya bien, et renvoya le cheval et l'uniforme au capitaine, avec une belle lettre, où il le remercioit de ses bontés, et justifioit sa démarche par la loi de nécessité.

J'ai dit qu'il y avoit des recruteurs prussiens dans les villes libres, et sur-tout aux frontières.

Ces recruteurs n'étoient que des escamoteurs d'hommes. J'en ai connu un M. P** qui m'a souvent étonné par la connoissance très-détaillée qu'il avoit de nos frontières, du côté de la Suisse et du Rhin. Il avoit failli avoir à Strasbourg une aventure plus funeste encore que M. d'Archambaud ; mais au lieu d'aller lui-même prendre les hommes qu'il avoit embauchés, il y avoit envoyé son domestique, qui fut pris et pendu. Vers 1765, on avoit déjà pendu pour même cause, à Strasbourg, un capitaine prussien, qui avoit sa station à Khell. Cet homme se promenoit très-souvent sur le pont, et quand il arrivoit au milieu, près de la sentinelle françoise la plus avancée, il lioit conversation avec ce soldat, et tâchoit de le débaucher, sur-tout quand c'étoit un bel homme. Un jour il y trouva un superbe grenadier, et lui débita ses mensonges le mieux qu'il put : il finit par lui proposer un excellent dîner. « Volontiers, lui dit le grena-
» dier, si mon camarade, que vous voyez
» là-bas, veut être de moitié. — Nous lui
» parlerons après. — Non, je ne ferai rien
» sans lui : nous sommes nés dans la même
» année, et dans le même village ; nos deux
» maisons se touchent. Amis dès l'enfance,

» toujours inséparables, nous nous sommes
» engagés ensemble : nous sommes dans la
» même compagnie et de la même chambrée.
» Nous ne nous quitterons jamais qu'à la
» mort. — Eh bien, parlez-lui; déterminez-
» le : je vais commander le dîner pour trois.
» — Cela ne se peut pas, un officier de ronde
» peut venir, et voir que j'ai abandonné mon
» poste; je serois perdu : il est bien plus
» simple que vous lui parliez vous-même ».
Le capitaine fut séduit par l'espoir d'emmener deux hommes pour un. A peine cependant eut-il fait quelques pas, que la peur le prit; il voulut revenir, prétextant de nouveau les ordres à donner pour le dîner. Alors le grenadier lui présente la baïonnette, en lui disant : « Vous ne passerez pas ». Le capitaine, voyant qu'il étoit pris, se jette dans le Rhin pour se sauver à la nage; le grenadier, qui nageoit encore mieux que lui, jette son fusil, fait le même saut, rattrappe son homme, et le ramène à bord du côté de l'Alsace. Le conseil de guerre s'assemble; et après délibération, on dit au grenadier : « Vous avez abandonné votre poste et vos armes; mais vous
» l'avez fait par zèle et avec courage. Il faut
» donc vous faire fusiller ou vous récompen-

[illegible]er? Voilà cent écus que l'on vous donne,
» au nom du roi : placez-les de manière à
» vous assurer une petite rente; et continuez
» d'être aussi brave soldat que vous l'avez
» été jusqu'ici ». Le capitaine, dès son premier interrogatoire, déclara qui il étoit, et ce qu'il étoit. On écrivit au roi de Prusse, qui sentant bien qu'il ne pouvoit sauver cet homme, et que la politique ne permettoit pas d'avouer qu'il payât des officiers pour séduire les sujets de ses alliés, répondit qu'à la vérité, il avoit dans ses Etats une famille de ce nom; mais qu'il n'y manquoit aucun individu; que de plus, il n'y avoit dans ses armées aucun officier, portant le même nom, qui ne fût à son poste. Le capitaine alla donc à l'échafaud, maudissant la politique des rois.

Dans le cours de la guerre de sept ans, un officier françois, capitaine de cavalerie, et se nommant M. de Ma***, si toutefois ma mémoire ne me trompe pas, arriva près du Rhin, à une auberge isolée, où étoient plusieurs recruteurs prussiens. Il revenoit des Iles, et avoit débarqué en Hollande. Les Prussiens l'arrêtèrent sous prétexte de voir s'il ne cachoit pas quelque déserteurs dans sa

voiture ; ils le retinrent ensuite, comme pour lui faire politesse, en attendant que son domestique allât lui chercher des chevaux à la poste, peu distante de cette auberge. Dieu sait ce que devint le domestique : on ne le revit plus. Pour lui, on le désarma, et on le fit partir le lendemain avec d'autres recrues, Il fit le reste de la guerre comme simple soldat, écrivant mille fois pour une, au roi, qui ne lui répondoit pas, et à ses parens et amis qui ne reçurent pas ses lettres. Quand la paix fut faite, son régiment retourna en Silésie, lieu de sa garnison. A la première revue, le roi, arrivé devant ce corps, demanda s'il n'y avoit pas dans ce corps un soldat nommé de Ma**. Alors notre homme sortit des rangs, et s'approcha du roi, en lui présentant les armes, et en lui disant : « C'est moi, sire. — Voulez-vous » rester à mon service, comme officier ? — » Sire, je ne le puis pas, ayant l'honneur » d'être engagé au service de ma patrie. — » Eh bien, qu'on donne à monsieur son congé, » et qu'il soit libre ». Le dialogue ne fut pas plus long que cela. Un noble polonois, qui étoit venu pour voir le roi de Prusse, ayant appris cette aventure, vint trouver M. de Ma**, et lui proposa de le suivre à sa cam-

pagne, en attendant qu'il pût donner de ses nouvelles et recevoir de l'argent. Cette proposition fut acceptée avec joie. Les lettres de change qui vinrent de Paris, étoient sur Warsowie. M. de Ma** s'y rendit et y trouva un de ses amis, M. le marquis de Lhôpital, qui alloit comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg : il voulut profiter de cette occasion pour voir la Russie. « J'en reviendrai, disoit-
» il, en partie par mer, et en partie par la
» Suède et le Danemarck : cela me dispen-
» sera de faire d'ennuyeux détours par la
» Hongrie, la Bohême et l'Autriche : car je
» ne voudrois pour rien au monde avoir à re-
» paroître dans les Etats prussiens : je crain-
» drois à chaque pas d'y rencontrer des enrô-
» leurs ». M. Dinot de Jopécourt, qui l'a vu souvent pendant ce voyage en Russie, lui demanda un jour en riant, si étant soldat prussien, il avoit reçu des coups de canne. « Oh! répondit-il, ne m'en parlez pas! Il
» me semble que je les sens encore ».

Madame l'électrice douairière de Saxe fit écrire à Lyon vers 1767, pour avoir un bon chirurgien qu'elle pût attacher à sa garde militaire. Un jeune homme qui avoit fait de fort bonnes études, accepta cette place, et

partit pour Dresden sur un bon cheval, avec un petit porte-manteau, voulant faire sa route à petites journées et avec économie. Il rencontra au-delà de Francfort, des recruteurs prussiens qui conduisoient un certain nombre de recrues, et qui ayant appris de lui quels étoient l'objet et le but de son voyage, lui persuadèrent de faire route avec eux, attendu le danger qu'il couroit, étant seul, de tomber dans quelques bandes de voleurs, et sur ce que de cette sorte ils le conduiroient jusqu'à peu de distance de Dresden. Quand ils furent à Halberstadt, ils levèrent le masque, lui prirent son cheval, et le conduisirent forcément par Magdebourg, et jusqu'à Berlin, où il fut enrôlé dans un régiment d'infanterie. Il y avoit déjà plus d'un mois qu'il y étoit apprenti soldat, lorsqu'un jour vers midi, M. Pernety, l'un des régisseurs des droits du roi, allant à pied à la régie, rencontra, et fut très-surpris de voir en uniforme ce jeune homme, qu'il avoit connu comme chirurgien à Lyon. Ce pauvre malheureux lui conta ses tristes aventures, et M. le régisseur entreprit de lui faire rendre sa liberté : il alla en conséquence présenter sa demande au général du régiment, qui

qui répondit que cela dépendoit de M. l'inspecteur-général : celui-ci, sollicité à son tour, soutint que cette affaire regardoit principalement M. le général. M. Pernety revint donc au premier, de qui il n'obtint qu'un refus dur et formel..... « Mais, lui dit le sollicitant, » je ne vous demande pas son congé pour » rien : j'offre de payer une autre recrue à sa » place. — Et comment m'assurerez-vous » que cette autre recrue le vaille ? Vous voyez » bien que c'est un trésor, qu'un bon chi- » rurgien qui soit bon soldat ? — Eh bien, » M. le général, je payerai deux recrues pour » une. — Fort bien, monsieur, pourvu que » ces deux recrues soient deux chirurgiens » françois : sans cela, il est inutile que vous » m'en parliez davantage. » M. Pernety se retira désespéré et indigné : nous partageâmes son indignation, et nous racontâmes ce trait de barbarie tant et si souvent, qu'enfin le prince Henri en eut connoissance. Il trouva M. le général un soir chez la reine, et lui dit : « M. le général, vous avez dans votre régiment » un soldat françois dont j'ai besoin. J'espère » que vous ne me refuserez pas de l'échanger » contre un autre homme que je vous four- » nirai. Je vous enverrai M. de Kalkstein,

» mon commandeur, qui arrangera cette » affaire avec vous, et vous donnera un très-» bon sujet en retour. » M. le général, malgré son dépit secret, n'osa pas résister; et le prince n'eut pas plutôt le chirurgien françois, qu'il le fit porter sur la liste des morts, chargea un bas-officier affidé de le conduire par voies détournées jusqu'aux frontières de Saxe, et l'adressa, par une belle lettre, à madame l'électrice douairière, qui n'avoit jamais pu découvrir ce qu'étoit devenu le chirurgien de ses gardes.

J'ai connu dans le régiment de Ramin un brave grenadier, maître d'armes, qui, servant en France, avoit obtenu son congé en 1763, au moment où l'on travailloit à la paix, mais qui, dans une marche qui le rapprochoit de son pays, ayant encore voulu faire le service comme les autres, avoit été d'une patrouille dans un bois où il avoit été pris, lui cinquième, par les Prussiens. Au lieu de les traiter en prisonniers, on les avoit tourmentés jusqu'à ce qu'ils se fussent enrôlés. Ce grenadier avoit déclaré qu'il ne vouloit point y consentir : on ne lui avoit donné pour toute nourriture que des harengs salés, et en même temps on lui avoit refusé toute

boisson, jusqu'à ce qu'enfin la fièvre de la soif l'eût vaincu. Devenu malade de chagrin plus encore que de fatigues, on lui donna enfin les invalides, et la liberté de retourner en France; et je lui recueillis par mes quêtes une centaine de francs pour faire sa route. Cet homme n'avoit jamais été frappé, parce qu'il avoit déclaré à ses officiers qu'il mettroit tous ses soins à bien remplir ses devoirs, mais qu'il auroit toujours une balle prête pour celui qui lui donneroit un coup de canne.

Je finirai cet article de l'armée par quelques observations générales.

La discipline militaire offre chez les Prussiens, plusieurs dispositions très-sévères même pour les officiers, et quelques-unes qui sont assez singulières.

Le roi seul peut leur accorder quelques congés; et il faut, pour en obtenir, des raisons graves : aussi est-il fort rare que tous les officiers ne soient pas à leurs corps.

Il n'y a que les causes de maladies, qui puissent dispenser un officier de ses devoirs même les plus minutieux. Ainsi celui qui sert dans la cavalerie, par exemple, assiste tous les jours au pansement des chevaux à six

et à huit heures du matin, et à quatre et à six heures du soir. Le comte de Reichenbach, qui avoit autant d'amitié pour moi que j'en avois pour lui, n'a pas manqué un seul jour d'être aux écuries, quatre fois dans la journée, toujours avant la minute fixée, et cela durant les onze ans qu'il a servi dans les gendarmes. « Ma position, me disoit-il, est » cruelle ; je ne me suis jamais endormi » qu'en me disant : *Demain, je serai con-* » *damné à la forterese pour toute ma vie,* » *sans qu'il y ait de ma faute* : car telle est » la peine infligée à celui qui sous les armes » répond même modérément, à un chef qui » l'offense même injustement. Si je ne suis » pas alors lâche et insensible, je deviens » coupable : d'un autre côté, je dois porter » la délicatesse jusqu'à mourir plutôt que » d'endurer même un manquement léger ou » apparent d'un ami. Or, comme je ne sais » point concilier les contraires, j'ai préféré » conserver par-tout la délicatesse des senti- » mens ; et dès-lors il est très-décidé que je » ne souffrirois pas une offense, même de » mes chefs ; et ils le savent bien. Mais il me » reste encore une autre contradiction à » dévorer. Si je me bats en duel contre mon

» camarade, et que j'aye eu raison au fond, on
» ne m'en parle pas, pourvu que je n'emploie
» que le sabre ou le pistolet; au lieu que si j'ai
» une querelle contre un bourgeois, il faut que
» je l'assassine. Si je me permets un duel en
» règle avec lui, je serai renvoyé du corps
» et dégradé, quand même la raison seroit
» de mon côté : mais si je sais l'amener à
» blesser mon honneur, et qu'à l'instant
» je lui enfonce mon sabre dans le corps,
» j'en suis quitte pour deux ans de forte-
» resse : je ne suis ni dégradé, ni privé de
» de mon état. Tel est le résultat de la loi qui
» nous défend tout duel contre ceux qui ne
» sont pas militaires. »

On a dit souvent que la principale force des troupes prussiennes vient du nombre et du choix des bas-officiers ; et en effet le nombre en est tel, que l'on compte toujours une canne pour trois hommes ; ce qui faisoit dire à un François : « Je crois bien que vous mar-
» chez en avant : vous êtes entre deux en-
» nemis ; et celui qui est le plus près de vous,
» et auquel vous pouvez le moins échapper,
» c'est cette ligne d'hommes armés de can-
» nes, qui marchent derrière vous, et ne
» vous perdent pas de vue. » Ces bas-offi-

ciers sont d'autant plus essentiels, qu'on ne les prend en général que parmi les nationaux, anciens soldats, et bien connus par leur exactitude.

Un autre avantage, non moins important peut-être, c'est qu'en Prusse presque toutes les garnisons sont considérables ; ainsi le soldat s'accoutume à s'aligner sur une file très-étendue : aussi a-t-on toujours admiré combien les lignes d'une armée prussienne restent droites et régulières, même dans les marches les plus longues ; tandis que chez les Autrichiens, qu'on n'exerce pas moins, mais qui, pour raison d'économie, sont souvent éparpillés dans de petites garnisons, une ligne de troupes ne fait pas cent pas, qu'elle est rompue en cinquante points différens.

Les régimens ne changent jamais de garnison : la distribution de leurs cantonnemens ne le permettroit pas. Cet article est un point de grande économie pour le gouvernement ; et l'expérience prouve, au moins en Prusse, que les inconvéniens que l'on imagine pouvoir en résulter, sont illusoires et sans fondement.

Les officiers prussiens ont une paye à peine

suffisante, tant qu'ils ne parviennent pas au grade de capitaine, c'est-à-dire, jusqu'à l'âge d'environ quarante ans. Cela les accoutume forcément à une vie dure et économique, d'autant plus qu'à chaque vacance, le chef du corps est obligé d'envoyer au roi les noms des cinq officiers qui ont le plus de droit à la place vacante; et qu'entre les notes à joindre à ces noms, la première est de dire si cet homme a des dettes. Il est sans exemple que la place soit donnée à celui qui est mal noté sous ce rapport. Mais le grade de capitaine fait la fortune d'un officier : il vaut pour l'ordinaire douze à quinze mille francs par an. Aussi est-ce alors que ces messieurs forment leur maison et se marient.

Il faut excepter ici les capitaines du génie qui, n'ayant point de compagnie, n'ont que quinze cents francs environ d'appointemens annuels; car c'est-là la somme que chaque capitaine en général coûte au roi : le surplus de sa fortune provient dans les régimens ordinaires, de divers profits que la loi ou l'usage autorise, comme l'épargne d'une demi-aune de drap sur chaque uniforme; celle des garnitures de boutons que l'on

oblige les soldats d'entretenir eux-mêmes, et sur-tout la paye des frey-wechs, c'est-à-dire, de ceux qui sont renvoyés chez eux, pendant dix mois de l'année en temps de paix. Le nombre de ces soldats ainsi congédiés monte au moins au tiers de la compagnie, et va quelquefois à la moitié. Or leur paye pendant leur absence, revient pour une part au roi, et pour l'autre part qui est la plus forte, au capitaine.

Dans ce pays-là, on porte l'économie sur tous les points, autant qu'on le peut : un général a un régiment, parce que dans tous les régimens les officiers supérieurs du corps ont toujours chacun leur compagnie ; ce qui économise d'autant les appointemens, que le roi attribue au grade de général : les compagnies des chefs sont commandées par les plus jeunes capitaines, qu'on appelle *capitaines en second*, et qui n'ont encore que la paye de lieutenant. Comme le titre de feld-maréchal vaut douze mille écus du pays, et que les feld-maréchaux ne peuvent plus avoir de régimens et de compagnies, Frédéric a fini par ne plus élever personne à ce grade. Les appointemens d'un lieutenant-général sont d'environ sept mille écus : la compagnie est

comptée pour trois mille : ainsi il ne reste à payer à un lieutenant - général que quatre mille écus par an.

L'armée est, pour ainsi dire, toujours en état de marcher. Le chef de l'artillerie a, par an, dix mille écus pour l'entretien et les réparations de tout ce qui dépend de cette arme; tout est régulièrement visité et remis à neuf tous les ans. Il en est de même des autres parties. Les garçons boulangers, les conducteurs de chariots ou pontons, etc. sont enrôlés; et quoique congédiés en temps de paix, on sait où ils sont, et on peut les avoir sous très-peu de jours. Tous les chevaux nécessaires aux mêmes services, sont dans le même cas : à l'instant où l'on fait la paix, ces chevaux sont distribués gratis à des paysans, sans autre charge que de les rendre s'ils en sont requis, et par conséquent de les remplacer s'ils périssent entre leurs mains.

Il n'est pas possible de porter plus loin les soins de détail que l'ordre public peut faire désirer; et jamais souverain n'a mis plus de persévérance à s'en occuper et à s'en faire rendre compte que Frédéric : cependant il n'a pas toujours été assez heureux pour empêcher les abus. Quand il fut question de se

mettre en campagne pour commencer la guerre de la succession de Bavière, les pontons se trouvèrent hors de service : les roues étoient mauvaises, et les traits des chevaux desséchés ou pourris. Le général d'artillerie avoit voulu faire sa cour au roi dans les années précédentes, en lui renvoyant les dix mille écus donnés pour réparations. Il avoit osé assurer que tout étoit en bon état ; et le roi lui avoit laissé plus d'une fois à titre de gratification, une partie de la somme rendue. Quand la vérité fut connue, le général et tout l'état-major de cette arme faillirent être perdus ; et c'eût été justice, puisque tous les ans ces officiers supérieurs d'artillerie avoient signé les états mensongers qu'on remettoit au roi. J'ai été témoin des angoisses qu'éprouvèrent à ce sujet le colonel du Troussel, le major Müller et plusieurs autres. Comme néanmoins Frédéric se trouvoit avoir besoin d'eux, ils en furent quittes pour la peur ; mais la leçon fut bonne ; et M. le général fut réduit à une sorte de nullité, sous l'heureux prétexte de son grand âge. Tous les charrons, maréchaux-ferrants, bourreliers, etc. furent employés à réparer le mal ; et au bout de trois mois environ tout fut prêt à partir.

Frédéric ne fut pas long-temps roi sans projeter la conquête de la Silésie : pour faire une comparaison à la Buddenbrock, je dirai que son grand-père avoit levé boutique, que son père avoit formé d'amples magasins, et que c'étoit à lui à faire le commerce en grand. Or il avoit tout le génie nécessaire pour y réussir. Il se retira à Charlottembourg avec le feld-maréchal Schwérin, et ils y préparèrent ensemble leur plan de campagne. Les ordres qui furent donnés en conséquence, n'annoncèrent qu'une revue générale de ses troupes, en Poméranie : là s'assemblèrent soixante mille hommes, dont il fit en effet la revue avec beaucoup de soins et de détail. Quand il se trouva au milieu de cette armée, il demanda au vieux prince d'Anhalt, ce qu'il admiroit le plus en ce moment... « Sire, répondit le prince, j'ad-
» mire tout à la fois la beauté des hommes,
» la régularité et la perfection des mouve-
» mens et des évolutions. — Pour moi, re-
» prit le roi, ce n'est pas cela qui m'étonne
» le plus : avec de l'argent, des soins et du
» temps, on parvient à tout cela. — Mais,
» sire, qu'est-ce donc que votre majesté voit
» ici de plus admirable ? — C'est, mon cher

» cousin, que nous y soyons en sûreté vous
» et moi : voilà soixante mille hommes, qui
» sont tous vos ennemis irréconciliables et
» les miens : il n'en est aucun qui ne soit
» plus fort et mieux armé que nous : et tous
» tremblent devant nous, qui aurions tort
» de trembler devant eux. Tel est l'effet
» merveilleux de l'ordre, de la subordina-
» tion et de la surveillance ». Ce fut le len-
demain de cette revue, qu'il entra dans le
duché de Glogaw.

C'est dans cette guerre qu'on l'accuse d'avoir fait fusiller un officier, pour avoir conservé de la lumière dans sa tente, malgré la défense qui en avoit été faite. Je ne craindrai pas d'avouer que si le succès d'une grande bataille, ou d'une marche très-essentielle dépendoit d'une semblable précaution, il ne me paroîtroit pas difficile de justifier cet acte de sévérité : mais j'ai connu un grand nombre d'officiers prussiens qui avoient fait toutes les guerres du règne de Frédéric : j'ai connu les parens et les héritiers de beaucoup d'autres encore ; et il ne faut pas croire que parmi eux, je n'aye vu que des hommes bien contens : combien n'y en avoit-il pas qui croyoient avoir à se

plaindre du roi, et qui s'en plaignoient sans ménagement ! Or, jamais personne ne m'a conté cette anecdote dans le pays : personne ne m'a jamais dit un mot qui pût s'y rapporter. Bien plus, tous ceux à qui j'en ai parlé, m'ont assuré, les uns qu'ils n'en avoient aucune connoissance, et les autres, que ce fait étoit faux. Ce n'est, en un mot, qu'en France que j'ai trouvé des personnes qui y crussent. Nous avons quelques auteurs qui non contens de raconter cette prétendue anecdote, ont de plus nommé l'officier, disant que c'étoit un *capitaine Zietern* : mais ils ne citent aucune autorité, et ne disent pas même dans quel regiment ce Zietern étoit capitaine. Au surplus, mon objet n'est pas de nier positivement le fait : je me borne à dire que n'en ayant aucune preuve, je ne le crois point vrai.

Frédéric eut dans l'armée autrichienne, un général Neuperg, qui étoit digne de lutter contre M. de Schwérin : la première bataille fut meurtrière et très-longue : elle devint même plus que douteuse vers la fin. Le roi le sentit, et son feld-maréchal vint l'en assurer. « Je ne sais plus, lui dit celui-ci, » qu'un seul moyen auquel nous puissions,

» recourir: mais si l'ennemi nous devine, ce
» moyen même achève de nous perdre :
» nous sommes alors tués, ou faits prison-
» niers, votre majesté même n'échappera
» pas : si l'ennemi ne nous devine pas, notre
» victoire sera complète. — Eh bien, il faut
» faire ce mouvement : j'en préfère encore
» le risque à la honte d'ordonner la re-
» traite ». M. de Schwérin lui observa que la crainte de voir sa majesté tomber entre les mains des ennemis, troubleroit nécessairement son esprit, et ne lui laisseroit pas assez de liberté. Sa conclusion fut que la présence de sa majesté ne pouvoit que nuire au succès, et ajouter le plus grand de tous les périls aux autres dangers; il insista avec tant de force sur la nécessité de faire la retraite, si le roi ne consentoit pas à se retirer à quelque distance, qu'à la fin Frédéric partit et se transporta à un demi-mille du champ de bataille. Schwérin fit le mouve- qu'il avoit conçu; l'ennemi y fut trompé, et sa défaite fut entière; et l'Europe donna à Frédéric le surnom de *coureur de Molwitz*. Certes, cette idée injurieuse a été bien complétement effacée par la suite, il faut en convenir; mais ce roi n'en fut pas moins

vivement blessé dans le temps. J'ai vu en général les Schwérin bien persuadés que jamais ce monarque n'avoit pu pardonner cette journée à leur parent ; et que même c'étoit ce qui tant d'années après, avoit causé la mort de ce dernier. Cependant nous ne devons pas oublier que ce ne sont là que des conjectures et des présomptions mal appuyées : il est vrai que le mérite de Schwérin étoit si transcendant et si frappant, que le roi ne pouvoit pas se dispenser de le consulter dans toutes ses grandes opérations militaires ; mais ce général, qui d'ailleurs étoit si dévoué à l'honneur et au service de son souverain, étoit d'un caractère altier, vif et peu flexible. Ces deux hommes, toujours rapprochés par les affaires, étoient rarement d'accord sur les détails ; ils s'échauffoient, ils disputoient ; l'aigreur s'en mêloit ; ils se séparoient toujours mécontens l'un de l'autre : aussi ne se voyoient-ils guères que dans les circonstances importantes. Il n'est donc pas besoin de remonter à l'affaire de Molwitz pour expliquer le peu d'amitié que le roi témoignoit à son feld-maréchal, qui, à la vérité, le servoit bien, mais qui ne lui cédoit rien, et qui même à la fin ne l'aimoit

pas, quoiqu'il convînt que c'étoit un grand homme. Je laisse à ceux qui aiment les discussions, à rechercher si Schwérin, en exigeant que Frédéric se retirât, fut poussé par une ambition secrète, ou s'il ne fut qu'un bon citoyen et un sujet fidèle. Je ne vois jamais accuser d'une intention criminelle, un homme bien connu pour homme d'honneur, que je ne devienne très-sévère sur les preuves qu'on peut alléguer : or, ici l'on n'a point de preuves ; ce n'est que malignité ; et par conséquent nous ne devons y voir que calomnie. Et qu'est-ce que Schwérin pouvoit penser, dire, et faire de mieux dans sa position, et pour le salut de l'État ?

M. de Valory, ministre de France auprès de Frédéric, accompagna ce monarque dans ses campagnes. Il y eut un campement où la tente de l'envoyé françois fut placée à l'extrémité du camp. Les Autrichiens en furent instruits par quelques déserteurs ; et avant les quatre heures du matin, un détachement de Hongrois vint sans bruit envelopper la tente, à dessein d'en enlever le maître. M. d'Argot, secrétaire de légation, étoit heureusement levé ; il se couvre de la belle robe-de-chambre de son excellence, et vient

demander

demander aux hussards ce qu'ils cherchent. *L'envoyé de France*, répondirent-ils. — *Messieurs, c'est moi.* A ces mots, on le prend, on le jette sur un cheval, et l'on part au galop. Arrivé chez le général autrichien, celui-ci lui dit : « Vous êtes bien » monsieur de Valory, ministre de France au- » près du roi de Prusse ? — Non, monsieur le » général ; je ne suis que son secrétaire. — Et » comment donc avez-vous osé déclarer que » que vous étiez M. de Valory ? — Je l'ai » osé, parce que je le devois : pouvez-vous » m'en blâmer, vous qui connoissez les lois » de l'honneur, et qui aimez ceux qui font » leur devoir ? »

La présence d'esprit et la conduite de M. d'Arget en cette occasion plurent beaucoup au roi, qui se hâta de le faire échanger, et qui voulut le voir à son retour. D'Arget répondit d'une manière convenable. Frédéric desira de se l'attacher : M. de Valory y consentit ; et le premier, de secrétaire de légation de France, devint lecteur et secrétaire des commandemens du roi de Prusse. Quelques années après, il devint amoureux de mademoiselle César, sœur du secrétaire du prince Henri : il l'épousa, et en eut un fils :

mais la mère mourut en couches, et le pauvre d'Arget en conçut une si vive douleur, qu'il tomba dans une mélancolie insurmontable : il ne pouvoit plus se souffrir dans le pays où il avoit connu, aimé et perdu sa femme. Frédéric en eut pitié, lui donna son congé, et le recommanda fort instamment à la cour de France, qui le plaça d'abord à l'Ecole Militaire, et ensuite lui procura la place de ministre du prince-évêque de Liége. D'Arget a conservé cette dernière place jusqu'à sa mort. Il l'occupoit déjà depuis plusieurs années, lorsque je le vis dans le voyage que je fis en France au commencement de 1777. Son fils est mort jeune, n'étant encore que lieutenant d'infanterie ; je l'avois vu à Berlin, où il étoit venu passer quelques mois chez ses parens du côté de sa mère.

Je laisse aux historiens à nous retracer le tableau de toutes les opérations de cette guerre, et de celles qui l'ont suivie. Je me borne aux anecdotes dont j'ai acquis une connoissance certaine. J'en ai deux qui ont rapport à cette époque : l'une concernant le maréchal de Saxe, et l'autre concernant M. de Bellisle.

Le maréchal de Saxe étoit venu voir le roi de Prusse, sans doute pour concerter avec lui le plan des campagnes suivantes. Un officier françois, jeune encore, quoiqu'il eût précédemment servi en Amérique, accompagnoit le maréchal en qualité d'aide-de-camp : cet officier étoit homme d'esprit, mais peu prudent, et même peu délicat. On prétend qu'il obtint pour vingt-quatre heures seulement, du copiste de Frédéric, les Matinées du roi de Prusse, ou Entretiens de Frédéric avec son héritier ou l'aîné de ses frères ; et que par un retour assez naturel d'infidélité, il prêta pour le même tems à ce copiste, le cahier des Rêveries du maréchal ; que tous les deux, malgré la promesse la plus sacrée de lire les ouvrages prêtés sans en prendre copie, passèrent le jour et la nuit à les copier en grand secret; et que c'est ainsi que le public a eu d'une part, la première édition des Rêveries, et de l'autre l'édition gravée en Hollande des Matinées. Il y a nécessairement quelque chose de faux dans cette anecdote. Il est très-sûr que Frédéric n'a jamais rédigé ni composé ces prétendues *Matinées*, quoiqu'il soit possible et même assez vraisemblable, qu'il ait tenu en diverses conversations,

une partie des propos qu'on y trouve. Peut-être son copiste avoit-il recueilli ces sortes de propos, vrais ou supposés tels; et que c'est ce recueil que l'officier françois a eu en mains, et sur lequel il a fabriqué les Matinées. Je propose ici cette idée, parce qu'il est vrai que ce dernier ayant quitté le maréchal, et passé en Hollande, y a publié ces Matinées apocryphes; qu'il a été assez simple pour se persuader que son secret n'étoit connu de personne; que se trouvant ensuite dans l'embarras, il s'est flatté sur quelques promesses vagues, d'être employé dans l'armée prussienne; et que s'étant en conséquence hasardé à reparoître dans les Etats de Frédéric, il y a été arrêté et conduit à Spandaw, où il a été renfermé pour le reste de ses jours, et où il est mort en effet il y a déjà bien des années.

Le fait qui concerne le maréchal de Bellisle est beaucoup plus important : il peut même d'autant plus intéresser les lecteurs, que le public sur-tout en France, l'a assez généralement ignoré.

Lorsque ce général françois, qui étoit alors en Bohême, apprit que Frédéric, après la conquête de la Silésie, faisoit séparément sa paix avec l'Autriche, il se transporta au-

près de ce roi, et demanda une audience. On imagine sans peine tout ce qu'il s'étoit proposé de dire à un allié qu'il nous étoit si nécessaire de conserver alors. Mais le roi de Prusse l'eut bientôt réduit au silence : il montra à M. de Bellisle, et lui donna à lire une dépêche par laquelle le cardinal de Fleury offroit à l'Autriche d'abandonner le roi de Prusse, si l'on vouloit faire la paix avec la France, aux conditions indiquées dans la dépêche. La pièce étoit authentique, bien signée et sans réplique. « Peu importe, » dit le roi, « de quelle manière cette dépêche » est tombée dans mes mains : mais elle vous » prouve que je n'ai fait que ce que je me » devois à moi-même. Je suis persuadé que » Louis XV n'a aucune part à cette infidé- » lité : cependant, puisque monsieur le car- » dinal est tout-puissant chez vous, il ne » m'est resté qu'une seule voie, celle de le » prévenir, pour ne pas être sa victime. » M. de Bellisle fut interdit et indigné. Les officiers-généraux et autres personnes de la suite du roi, qui attendoient dans les premières salles, furent frappés de l'air furieux et déconcerté tout ensemble, qu'il avoit en sortant du cabinet de sa majesté : ils

l'entendirent répéter plusieurs fois, comme hors de lui-même : *Ah, le b..... de prêtre !* Voilà ce que le crédit du cardinal ne permit pas de redire en France; et voilà comment et pourquoi il a fallu que nos gazettes s'accordassent si parfaitement, à présenter Frédéric comme un souverain qui se jouoit également des traités et de ses alliés.

Au reste, c'est un général autrichien blessé et fait prisonnier, qui ayant reçu une visite de la part de Frédéric, lui parla de paix, et lui offrit de prouver que le cardinal le jouoit, demanda à Vienne la dépêche en question, et la lui remit pour quelques jours.

M. Muller, qui aujourd'hui est un des premiers officiers - généraux de l'artillerie, m'a conté plusieurs fois que n'étant alors que lieutenant et aide-de-camp de son général, il avoit été envoyé durant une bataille, porter des ordres à l'aile gauche ; qu'en revenant au galop, à travers tous les dangers de la guerre, il avoit vu venir à lui un autre officier, qu'il reconnut bientôt pour être le roi ; que celui-ci arrêtant son cheval, et l'interrogeant, il avoit été obligé à son très-grand regret de s'arrêter aussi ; que le roi

lui avoit demandé qui il étoit, quel étoit son grade, d'où il venoit, et en quel état étoit l'aile gauche ; que, durant cet entretien, une grenade envoyée par l'ennemi, étoit venue tomber entre leurs deux chevaux ; que, tandis que lui-même brûloit du desir de partir, le roi avoit pris sa lorgnette, et avoit attentivement considéré le tournoiement de cette grenade jusqu'à ce qu'elle eût éclaté ; ce qu'elle fit sans les blesser ni l'un ni l'autre, parce que les différens éclats partirent en lignes diagonales ; d'où l'on peut penser qu'ils en auroient probablement été atteints, s'ils s'étoient retirés plutôt ; et qu'après l'explosion, le roi l'avoit congédié, et étoit parti en lui disant en allemand: *Cela est bon !*

Dans une autre occasion, M. de Chazot, François réfugié, et l'un de ses officiers supérieurs, avoit eu des ordres précis relativement aux opérations qu'il devoit faire pendant le combat, avec le corps qu'il commandoit ; mais il s'en écarta par un mouvement qu'il fit si à-propos, qu'il contribua beaucoup à la victoire. Quand, après la bataille, il se présenta au roi, ainsi que les généraux, Frédéric lui dit très-gravement : « Monsieur

» de Chazot, il faut que je vous fasse tran-
» cher la tête, ou que je vous embrasse. »
Et il l'embrassa.

C'est à ce même M. de Chazot que l'on attribue une assez bonne plaisanterie... « Je
» ne sais, disoit-il, quel malheureux guignon
» poursuit le roi : mais ce guignon se re-
» produit dans tout ce que sa majesté en-
» treprend ou ordonne. Toujours ses vues
» sont bonnes, ses plans sont sages, réflé-
» chis et justes ; et toujours le succès est nul
» ou très-imparfait. Et pourquoi ? Toujours
» pour la même cause ! parce qu'il manque un
» louis à l'exécution ! un louis de plus, et
» tout iroit à merveille. Son guignon veut que
» par-tout il retienne ce maudit louis ; et tout
» se fait mal. »

Il y eut un refroidissement entre ce M. de Chazot et Frédéric : le premier quitta le service, et le second eut le crédit de le faire nommer gouverneur militaire de Lubeck, où sans doute il est mort. Je l'ai vu vers 1780 à Berlin, où il s'arrêta quelque tems, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en France avec deux de ses fils.

Après les deux premières guerres, Frédéric revenu chez lui ne songea plus qu'aux

affaires intérieures de son royaume, et à ses goûts particuliers. Je parle ailleurs de ses travaux et de son code : je ne m'occupe en ce moment que de ses amusemens et des anecdotes qui y sont plus ou moins analogues. Il reprit ses soupers philosophiques, auxquels assistoient régulièrement Jordan, Voltaire, Maupertuis, d'Argens, Algarotti, Poëlnitz, et par occasion quelques autres, comme Baculard d'Arnaud, etc. Souvent ces soupers se prolongeoient jusque bien avant dans la nuit : il n'étoit pas rare de voir presque toutes les bougies s'éteindre avant d'être congédiés : quelquefois sa majesté s'endormoit, et alors tout le monde restoit immobile et en silence jusqu'à ce qu'elle s'éveillât. On voit que ces soupers si fameux étoient naturellement une gêne assez grande pour les convives. Combien de fois n'est-il pas arrivé que le roi ne se soit éveillé que vers les quatre heures du matin, et qu'il ait dit à ses amis : « Allons, messieurs, il est » bientôt quatre heures : vous allez dormir » la grasse matinée ; et moi, je vais tra- » vailler. Au plaisir de vous revoir. » J'ai compté parmi ses convives Jordan qui est mort en 1747, et Voltaire qui ne s'est fixé à

Berlin qu'en 1750, et qui n'y est resté que trois ans. J'aurois au besoin des restrictions semblables à indiquer pour tous les autres. Au reste, Voltaire avoit déjà fait quelque séjour à Berlin en 1743.

Ce fut durant cette même époque, que les aventures des Coccéi, du baron de Trenck et de tant d'autres, eurent lieu. M. le chancelier de Coccéi, dont j'ai fait connoître les travaux ailleurs, avoit trois fils : l'aîné voué à la magistrature, et les deux autres à l'état militaire. L'aîné devint éperdument amoureux de mademoiselle Barberini, danseuse italienne, attachée à l'Opéra de Berlin, et aussi célèbre alors pour ses talens que pour sa beauté et ses grâces. Cette passion fut si violente, que le roi, cédant aux sollicitations du père, et croyant devoir réprimer la pétulance du fils, condamna celui-ci à six mois de forteresse : mais cette pénitence n'opéra point la conversion que l'on en attendoit : l'amant, redevenu libre, mit le comble à ses sottises, et termina son roman en épousant sa belle maîtresse. Le roi, qui fut averti que le père alloit venir se jeter à ses genoux, pour demander que son fils fût arrêté de nouveau, et qu'en même temps le

mariage fût déclaré nul, prévint l'éclat de ce scandale, en saisissant dans une audience publique et nombreuse, le moment où il vit son chancelier entrer, disant tout haut à tout le monde : « Messieurs, je vous an» nonce une nouvelle : le fils aîné de mon » chancelier a épousé mademoiselle Barbe» rini. » Le père pétrifié resta comme immobile. Le roi paroissant alors l'apercevoir, vint à lui, le combla de marques de bonté, le prit à part, et parvint à le calmer. Dans la suite, il nomma M. de Coccéi l'aîné, président du tribunal supérieur de Glogaw, où il est mort.

Le second des jeunes MM. de Coccéi ne nous offre aucune particularité. Il a suivi d'abord la carrière militaire : ensuite il a été ministre du roi en Suède; après quoi il est revenu comme colonel, mourir de mélancolie et d'ennui à la suite du roi, c'est-à-dire, à Potzdam ; destinée ordinaire de ceux qui étoient condamnés à vivre en cette résidence, qui n'a et ne peut avoir d'agrément que pour le roi.

Le troisième fils, l'un des plus beaux cavaliers, de son temps, avoit aussi embrassé l'état militaire : il étoit officier dans le régi-

ment des gardes : mais la gaîté de son caractère et de son âge, le faisoit souvent condamner aux arrêts. Cependant Frédéric avoit bien de la peine à se fâcher sérieusement contre lui, parce que ce roi a toujours eu un foible, si je puis m'exprimer de la sorte, pour ceux qui réunissoient à de l'esprit la gaîté, la vivacité et la franchise, soit que ces sortes de caractères lui plussent, soit qu'il les regardât comme plus sûrs, plus fidèles et plus utiles que tous les autres. Il y a peu de jeunes gens à qui il ait plus pardonné qu'à ce Coccéi. Cet officier avoit tant de fois obtenu la permission de venir à Berlin ; il avoit aussi tant essuyé de refus à cet égard, que n'osant plus en faire la demande, et ne pouvant se résoudre à y renoncer, il prit le parti de faire ces petits voyages sans permission, et au risque d'être découvert et puni.

Un jour, étant en route pour une équipée semblable, il aperçut tout à coup la voiture du roi, qui alloit beaucoup plus vîte que son cheval : il chercha à s'enfoncer dans la forêt : mais le monarque qui le vit, envoya le page lui ordonner de venir lui parler..... « Où allez-vous, Coccéi ? » lui dit Frédéric

d'un ton sévère. « — Sire, je vais à Berlin » *incognito.* » Ce mot fit rire, et valut une permission à Coccéi.

Une autre fois, le roi s'étant bien déguisé, et se mêlant avec les autres masques à la Redoute, y trouva Coccéi, le reconnut, lui prit la main, et y traça les lettres de son nom. L'officier à son tour reconnut le roi, mais feignit de ne pas savoir qui c'étoit, et lui dit avec chaleur : « Ah, beau masque, je » suis trop franc pour ne pas convenir que » vous devinez juste : mais vous êtes trop » galant homme pour vouloir me nuire. Je » suis ici sans permission : tout ce que je » vous demande, c'est que mon général ne » le sache pas : cela lui feroit de la peine, et » j'en serois au désespoir. J'aimerois mieux » que le roi le sût que lui. » Ces deux phrases étoient d'autant plus adroites, qu'elles indiquoient de la confiance envers le roi, et une crainte vive de désobliger le général. Aussi furent-elles suivies de la promesse positive que le général ne sauroit point cette course furtive.

Nous n'avons point eu de pages en France de qui l'on ait eu plus d'espiégleries à raconter que de lui. Il en a fait à son frère

aîné de très-comiques, lorsque celui-ci étoit le plus amoureux de la Barberini ; il en a fait même à son père, dont il a traîné et perdu la belle perruque de chancelier à un bal de l'Opéra : mais il a terminé toutes ses originalités par un trait qui l'a enfin brouillé avec le roi.

Il se persuada que la coiffure militaire n'étoit pas assez fournie : il voulut y en substituer une autre qu'il prétendit être bien plus belle ; en conséquence, il laissa croître ses cheveux, et vint un jour à la parade avec des boucles énormes et un toupet d'une ampleur et d'une épaisseur ridicule. Le roi le traita devant tout le monde comme il le méritoit, et l'envoya aux arrêts pour je ne sais combien de jours. Quand il fut libre, il reparut à la parade le toupet et les boucles entièrement rasées, et prétendit n'avoir fait qu'obéir. Le roi lui ordonna d'aller reprendre ses arrêts en attendant la prison. Sa tête se monta ; il eut de l'humeur ; il demanda son congé et l'obtint. De Potzdam, il passa à Warsowie, où, dans la suite, il est parvenu au grade de général ; et c'est lui qui sauva le roi Poniatouskhy, lorsque les confédérés l'enlevèrent. Je l'ai vu à Berlin

dans un voyage qu'il y fit après la mort de sa mère. Il avoit compté sur cette succession pour payer quelques dettes. Mais, outre que la masse à partager fut peut-être moins considérable qu'il ne l'avoit espéré, il fallut beaucoup plus de temps qu'il ne l'avoit cru, pour la liquider et en toucher sa part : ce dernier contre-temps le jeta dans de pénibles embarras : il en devint triste et mélancolique ; et le chevalier Mitchel, ministre d'Angleterre à Berlin depuis tant d'années, ce chevalier qui l'avoit connu depuis sa jeunesse, et qui avoit pour lui autant d'amitié que d'estime, non seulement vit le mal dont le général Coccéi étoit tourmenté, mais en devina et résolut d'en faire cesser la cause. « Mon ami », lui dit-il un matin dans une entrevue particulière, « vous avez du chagrin, et vous vous y abandonnez avec une » foiblesse qui ne vous convient pas. Vous » avez d'autant plus de tort que sans parler » ici de vos autres amis, vous savez que » vous pouvez compter sur moi. Je suis » assez riche et assez sage pour ne pas dé» penser tout ce que j'ai à recevoir : je suis » garçon, et n'ai point d'héritiers qui soient » dans le besoin. Ainsi ne craignez point de

» me mettre dans la gêne : combien vous
» faut-il ? La somme sera beaucoup plus
» forte que je ne puis l'imaginer, ou bien je
» serai peu embarrassé de vous la fournir.
» Si vous ne profitez pas de mon offre, j'en
» conclurai que vous ne me regardez point
» comme votre ami ; et dès-lors nous ne
» nous verrons plus ». M. de Coccéi extrêmement touché de ce discours, présenta le tableau de sa situation : M. Mitchel pourvut à tout ; et cet homme aimable, rendu à toute sa gaîté, repartit pour Warsowie.

Les Mémoires du baron de Trenck ont été imprimés : toute l'Europe les a lus ; et quoiqu'il y ait des réticences, on peut dire néanmoins qu'il n'y a plus de secret sur le fond de son histoire. Si je me permets de revenir sur ce sujet, c'est parce que je vois que Frédéric est calomnié dans la manière dont plusieurs faits y sont présentés ; et je pense que si jamais on ne doit trahir la vérité, même en faveur d'un grand-homme, le public doit encore bien moins souffrir qu'on la trahisse pour nuire à la gloire de ceux qui ont le plus honoré l'humanité. Dans toute sa conduite envers le baron de Trenck, le roi a été aussi persévérant qu'il l'a pu, à

ne montrer qu'indulgence et bonté : ce n'a été qu'à la dernière extrémité, qu'il a eu recours à des moyens politiques et à des mesures de rigueur ; encore faut-il ajouter que les circonstances cruelles de la prison de cet homme trop indiscret pour n'être pas coupable, n'ont été ni ordonnées par Frédéric, ni connues de lui.

Dans le projet que je fais de revenir sur ce sujet, et d'y démêler l'histoire d'avec le roman, ou la vérité d'avec l'erreur, un seul point peut me jeter dans une cruelle perplexité : cette histoire est intimement liée à celle d'une dame, dont la mémoire est très-respectable : il est impossible de tracer l'une sans donner l'autre : ai-je dû me permettre de sacrifier, en quelque sorte, cette dame, pour venger Frédéric ? Je prie le lecteur de me pardonner l'examen que je vais faire de cette question, qui tient d'une manière si délicate à la morale. 1°. La dame dont il s'agit, ne vit plus ; elle n'a aucun héritier direct. Quand les grands sont morts, ils appartiennent tout entiers, et sont livrés tout entiers à l'histoire, ainsi que je l'ai entendu dire au prince Henri, le jour même où Mirabeau mit en vente sa *Monarchie prus-*

sienne, dans laquelle ce prince est si maltraité. « Quel tort me fait-il ? » répondit ce prince au marquis de Luchet, qui témoignoit le plus profond chagrin à ce sujet. « Si ce qu'il dit est vrai, il ne fait que devancer l'histoire d'un jour : si ce qu'il dit » est faux, n'en ayons pas d'inquiétude, » l'histoire le démentira demain. Dans l'un » et l'autre cas, justice me sera faite, parce » que je suis heureusement ou malheureu- » sement né dans un rang qui me dévoue à » la vérité historique ». Voilà ce que nous lui avons entendu dire, le jour même, à Paris où il étoit alors, M. Bitaubé et moi. 2°. Ce que j'aurai à dire de la dame dont il s'agit, est déjà connu dans toute l'Europe depuis long-temps ; de sorte que mon récit ne servira qu'à circonscrire la vérité dans ses justes limites, en écartant les fables qu'on se plaisoit à y mêler ; 3°. au bout du compte, ce n'est pas de crimes qu'il s'agit ici ; il n'est question que d'une foiblesse commandée par la nature, souvent honorable et même héroïque dans ses circonstances, ses causes, ou ses suites, et que la raison la plus sévère n'ose condamner, lors même qu'elle en gémit le plus douloureusement ; 4°. enfin, on a

toujours dit avec vérité deux choses aussi évidentes l'une que l'autre; savoir, que rien n'est plus précieux en bonne politique, que la réputation d'une jeune princesse; mais que rien n'est plus indifférent, ou insignifiant que la réputation d'une princesse qui n'est plus à marier. Dans le premier cas, la politique ne peut voir dans la réputation d'une princesse, qu'une fleur délicate qu'il importe d'autant plus de ménager, qu'elle peut procurer des alliances infiniment avantageuses : dans le second cas, il n'y a plus rien à en espérer, ou à en craindre; et c'est sans conséquence pour l'État, que les princesses alors accordent plus ou moins à leurs penchans. Toutes ces réflexions nous donnent la clef de la conduite de Frédéric envers le baron de Trenck, ainsi que je n'ai pas craint de le dire à ce baron lui-même, et qu'il en est convenu dans une assez longue conversation que j'ai eue avec lui à Paris, peu d'années avant que les monstres qui, chez nous, ne pouvoient s'assouvir de sang, envoyassent à l'échafaud, cette innocente victime avec tant d'autres.

Le baron de Trenck étoit écolier de philosophie en l'université de Kœnisberg, lors-

qu'après la première guerre de Frédéric, le comte de Lottun, officier également aimable, vif et brave, y arriva. Ce comte eut occasion de voir Trenck, jeune homme chez qui les facultés physiques, intellectuelles et morales, se développoient avec autant de rapidité que de force et d'énergie. Ses progrès étoient marqués et remarquables sous tous les rapports : la nature s'annonçoit chez lui comme riche à tous égards : écolier distingué par sa facilité, son intelligence et son émulation, ayant une constitution forte, une croissance peu ordinaire, des traits mâles et réguliers, il étoit vif, ingénieux et brave : il avoit déjà eu quelques duels, et commençoit à devenir redoutable de toute manière à ses émules : il n'est donc pas étonnant que M. Lottun ait eu la pensée de l'engager à déserter de l'école des Muses, pour passer à celle de Mars ; et que lui-même ait souscrit à ce projet avec le plus vif empressement. M. de Lottun, arrivé à Potzdam, présenta Trenck au roi, après l'avoir annoncé comme un sujet capable de parvenir à tout. Frédéric, très-satisfait de la figure et de la physionomie de ce jeune homme, voulut néanmoins le mettre à l'épreuve du côté des ta-

lens. « Tenez, lui dit-il, voilà trois lettres » que je viens de recevoir : mettez-vous à » cette table, et faites-y les réponses que » vous croirez les plus convenables ». Trenck prend les lettres, les lit, se place, et répond à l'une en allemand, à la seconde en françois, et à la troisième en latin ; le roi fut si content de ces projets de réponses, qu'il plaça Trenck comme sous-lieutenant dans ses gardes, et que, peu de temps après, il le fit lieutenant, et le prit pour aide-de-camp. Mais alors arriva la trop brillante et trop funeste aventure, qui causa tous les malheurs de ce jeune officier, et qui exige de ma part quelques détails, qui d'abord semblent lui être étrangers.

La cour et le sénat de Suède résolurent de demander une princesse de Prusse pour le prince royal héritier de la couronne, et envoyèrent un seigneur de la cour à Berlin, pour en faire la demande ; mais on ne fut pas entièrement d'accord à Stockholm sur le choix de la princesse ; car il y en avoit deux encore à marier, la princesse Ulrique et la princesse Amélie. Je ne sais ce qui avoit fait redouter la première ; on craignoit également la vivacité

de son esprit et son caractère : ce qu'il y a de certain, c'est que l'on penchoit beaucoup plus à choisir la princesse Amélie : ce fut même celle que l'on indiqua spécialement à M. l'ambassadeur, mais en lui recommandant de ne se présenter d'abord que comme voyageur ; d'attendre avant d'annoncer son caractère, et de former aucune demande, qu'il eût reçu de nouveaux ordres ; et de mettre cet intervalle à profit, pour bien étudier tout ce qui concernoit ces princesses, et de rendre un compte détaillé et fidèle de ses observations. Ce ne fut donc que comme voyageur que M. le suédois fut présenté à la cour : mais le secret de sa mission ne fut bientôt, pour les courtisans, que le secret de la comédie. La princesse Amélie sut, ainsi que tout ce qui l'entouroit, qu'elle étoit l'objet principal du voyage du suédois : elle étoit jeune, et encore toute pénétrée des principes religieux dans lesquels son père l'avoit fait élever : son ame timorée fut effrayée de l'idée que pour devenir reine de Suède, il faudroit changer de religion, et de calviniste se faire luthérienne. Dans les alarmes que cette perspective lui donnoit, elle n'avoit guères que sa

sœur Ulrique à qui elle pût ouvrir son cœur. Tous les jours et à toutes les heures, elle lui parloit de ses scrupules et de ses perplexités. « Faudra-t-il donc, lui disoit-elle,
» trahir ma religion et ma conscience ?
» Puis-je changer de croyance contre ma
» conviction ? Et faut-il me damner pour
» une couronne périssable ? Ah ! que je suis
» malheureuse ! Je le serai toute ma vie, si
» vous ne me sauvez de cet abîme ! Oh ! je
» vous en prie, ma sœur, sauvez-moi,
» aidez-moi de vos conseils, dirigez-moi ! »
Et elle fondoit en larmes. Ulrique en eut pitié, et à la fin elle lui dit : « Consultez-
» vous. Est-il bien décidé au fond de votre
» cœur, que vous ne vouliez pas de cette
» abjuration, ni par conséquent de la cou-
» ronne de Suède ? Il faut d'abord savoir si
» votre détermination à cet égard est bien
» absolue : sans cela, j'aurois tort de vous
» indiquer les moyens de faire manquer votre
» mariage ; et vous-même, par la suite,
» vous pourriez me le reprocher et me haïr.
» — Oh non, ma sœur, ne craignez rien.
» Dites, dites-moi ce qu'il faut faire ! — Eh
» bien, je vais vous présenter le seul moyen
» que vous puissiez employer, moyen très-

» simple, et qui néanmoins me paroît in-
» faillible : le voici : A dater de ce moment,
» ayez envers tout le monde, même hors de
» la cour et dans le particulier, mais sur-tout
» dans les assemblées, et en présence de
» l'ambassadeur suédois, principalement en-
» core envers lui, de la hauteur, un dédain
» marqué, des caprices fréquens, le ton de
» la domination, et d'une volonté absolue.
» Si on veut répliquer, coupez la parole, et
» imposez silence ; si on vous fait un com-
» pliment, qu'un air bien marqué de mépris
» soit votre réponse ». Amélie remercia sa sœur, et promit de suivre ce plan de conduite. Elle y fut en effet très-fidèle; et il en résulta une si grande métamorphose, que tout le monde en fut frappé, d'autant plus que jusque-là cette princesse avoit été un vrai modèle de politesse, de douceur et de bonté. M. le suédois, qui observoit tout, la suivit de l'œil, et la mit à l'épreuve durant plusieurs jours de suite ; elle soutint parfaitement son rôle, ce qui fit un contraste frappant avec l'aménité, la sage retenue et la douce complaisance dont la princesse Ulrique ne se départit pas un instant. M. l'ambassadeur se crut enfin suffisamment instruit;

et il écrivit à Stockholm, qu'il ne concevoit pas comment on avoit pu donner des idées aussi fausses de ces deux princesses ; qu'Amélie étoit hautaine, impérieuse et pleine de caprices; que certainement elle déplairoit à toute la nation suédoise, tandis que sa sœur ne pourroit que gagner tous les cœurs par toutes les qualités sociales propres à plaire, et à inspirer la confiance. On lui répondit que les choses étant telles qu'il le disoit, il n'avoit qu'à présenter ses lettres de créance, déployer son caractère, et demander la princesse Ulrique. Cette dépêche reçue fut suivie dans tous ses points : la cour et la princesse Ulrique acceptèrent, et le mariage fut déclaré et célébré peu de jours après.

L'acceptation de la princesse Ulrique bouleversa toutes les idées de la princesse Amélie : celle-ci se crut jouée par sa sœur, et vint l'accabler de reproches. Ulrique lui répondit avec calme, et lui dit : « Ma chère » sœur, vous avez bientôt oublié tout ce » qui s'est passé et dit entre nous. Je ne » vous ai point trompée : la bonne-foi a » seule dicté toutes mes paroles. Je ne vous » ai point demandé la confiance que vous » avez eue en moi : c'est de vous-même que

» vous êtes venue me communiquer vos
» scrupules, vos peines et vos desirs : je ne
» vous ai parlé que comme je voudrois que
» l'on me parlât, si j'étois dans la position
» et dans les sentimens dans lesquels vous
» étiez. En un mot, je vous ai conseillée selon
» votre conscience et pour votre propre satisfaction.
» Si je n'ai point adopté pour moi
» les conseils que je vous ai donnés, c'est
» que par malheur je ne suis ni dans les
» mêmes dispositions, ni dans les mêmes
» opinions que vous. Par malheur, ma conscience
» est moins timorée que la vôtre : devenir
» luthérienne de réformée que j'étois,
» ne me cause aucune peine d'esprit, sur-tout
» lorsque c'est l'ordre public, et non mon
» inconstance, qui m'y détermine. Je ne
» crains point de me damner en devenant
» reine de Suède. Si vous avez quelque regret
» à ce qui s'est passé ; si vous admettez
» des principes plus modérés, je vous prie
» d'oublier le passé, et de vous tranquilliser :
» au lieu d'être reine de Suède, vous serez
» reine de Danemarck ; et l'un vaut l'autre.
» En tout cas, vous ne devez, ni ne pouvez
» m'en vouloir ; et je vous promets que vous
» aurez toujours en moi une sœur aussi af-

» fectionnée que vous puissiez le desirer. »

Ce discours étoit fort sage et fort beau sans doute; mais quel effet pouvoit-il produire sur une personne humiliée, désespérée et furieuse?

Telle étoit la disposition des esprits, durant les cérémonies et les fêtes qui eurent lieu à cette occasion; fêtes et cérémonies qui nous ramènent au baron de Trenck. Dans un grand souper de cour, donné à Berlin, les salles du château, ouvertes au public, furent excessivement remplies de curieux et de badauds : on avoit peine à s'y retourner; or, c'étoit Trenck qui, en ce jour étoit officier de garde, et chargé de la police dans toutes ces salles. Tandis qu'il passoit de l'une à l'autre, et qu'il veilloit au maintien de l'ordre autant qu'il le pouvoit, on lui coupa et on lui enleva les franges d'or de son écharpe d'officier aux gardes. Bientôt ce petit accident fut connu, et devint la grande nouvelle du soir. Le roi fit appeler Trenck pour le plaisanter. « Mon cher Trenck, lui dit-il, vous êtes un » homme admirable : semblable à l'œil de la » providence, vous portez vos regards jus- » que sur les points les plus éloignés de » vous, et vous voyez tout ce qui s'y passe. » Quant au lieu où vous êtes, il suffit que

» vous y soyez, pour que tout y soit tranquille.
» Cependant il vous en coûte une écharpe;
» mais c'est un léger inconvénient en compa-
» raison du bien que vous faites. Oh, mon cher
» Trenck, vous êtes un admirable homme
» pour la police; et je m'en souviendrai lors-
» que j'aurai à faire maintenir ou rétablir
» l'ordre en quelque endroit que ce soit ».

Trenck étoit connu de nom à la cour, où l'on savoit la faveur dont il jouissoit auprès du roi; mais en général on ne le connoissoit pas encore de visage: ainsi l'on peut concevoir avec quelle attention tout le monde l'examina en ce moment; on ne put qu'y remarquer une taille forte et plus qu'ordinaire, de belles proportions, annonçant l'adresse et la vigueur, un air martial, vif, et spirituel, et le tout sous les plus belles couleurs de la jeunesse et de la santé. Je ne sais jusqu'à quel point une dame présente qui avoit soif de vengeance et de consolation, s'en promit du secours; mais quand on se leva de table, elle passa près de lui, et lui dit à l'oreille, sans que personne pût la soupçonner: « Venez
» chez moi à telle heure, je vous rendrai
» votre écharpe »; et Trenck alla recevoir cette écharpe, source fatale de tous les malheurs de sa vie. Dans les occasions semblables

une première visite en entraîne une infinité d'autres. Si la première est libre, toutes celles qui suivent sont nécessaires ou indispensables. Le malheur est que tout se découvre, un peu plutôt, ou plus tard. Et quelles sont les ressources du mystère, quelles sont les précautions, quels sont les travestissemens qui peuvent échapper à la surveillance d'un roi actif qui s'y croit intéressé, et qui veut tout savoir? Cependant, le secret fut inviolable pour tout le monde, jusqu'à la guerre de 1744, qui devint un intermède propre à reculer la catastrophe. Durant cette guerre; Trenck fut toujours à côté du roi, non-seulement dans les marches et sous la tente, mais principalement sur le champ de bataille. L'activité, la bravoure, l'intelligence et le zèle de ce jeune officier ne se démentirent jamais; et il plut toujours davantage au roi. Malheureusement la paix se fit trop tôt, non selon ses désirs, mais pour le repos de ses jours et sa destinée future. Il se hâta de revoir la dame; et quelque soin qu'il prît pour que ses visites fussent bien secrètes, Frédéric en fut instruit. Ce roi eut connoissance de ses visites et ne put en convenir. La politique exigeoit impérieusement qu'il se

ménageât la faculté et le droit de répondre : *cela n'est pas vrai*, à quiconque oseroit en dire un mot. Il ne restoit qu'un seul moyen convenable de faire comprendre à Trenck que l'on étoit instruit de sa conduite, et qu'il falloit la changer : ce moyen fut de le maltraiter jusqu'à ce qu'il devinât ce qu'on ne lui diroit pas : ce plan demandoit que la sévérité fût toujours plus grande et moins dépendante des circonstances, tant que le coupable n'en apercevroit pas la cause et le motif. Ainsi à chaque visite clandestine qu'il se permettoit, ce malheureux jeune homme étoit mis aux arrêts : on ne le regardoit plus que d'un œil dur et avec indignation. On ne lui parloit que pour le mortifier. Les arrêts, en se multipliant, étoient toujours assignés pour plus long terme ; et cependant Trenck ne se corrigeoit pas : il feignoit de ne pas deviner la véritable source de sa disgrace ; et peut-être se faisoit-il un mérite devant sa noble dame, de tout ce qu'il souffriroit pour elle.

Ces premières punitions ne produisant pas l'effet qu'on en avoit espéré, on résolut d'essayer ce que produiroit l'absence. Il y avoit un mois que Trenck étoit aux arrêts pour la vingtième fois, lorsqu'on lui apporta

l'ordre de partir à l'instant pour se rendre à Vienne ; et y faire une commission détaillée dans les instructions qu'on lui remit. On comptoit sur les lenteurs connues de la cour de Vienne ; et l'on se trompa. Trenck eut un succès prompt et complet. Lorsqu'arrivé à Potzdam, il eut rendu compte de sa mission à son souverain, qui ne l'avoit reçu et écouté qu'avec une extrême froideur, il n'eut pour réponse et marque de satisfaction, que ces mots : *Où étiez - vous quand vous êtes parti ? — Sire, j'étois aux arrêts depuis un mois. — Eh bien, retournez où vous étiez.* Il y resta encore près d'un mois, et n'en sortit que pour reprendre ses allures chéries, et se dédommager de tout ce qu'il avoit souffert. Cette indocilité força le roi à recourir à de plus graves peines ; et comme il falloit un prétexte, on en choisit un qui fût bien faux et même absurde, afin de ne laisser aucun doute à Trenck sur la cause de ses malheurs : on l'accusa d'avoir livré à l'Autriche, dans son dernier voyage, les plans des forteresses prussiennes, sur quoi on le conduisit comme prisonnier d'État, dans une forteresse de Silésie. La mère de cet incorrigible amant écrivit au roi, une lettre où tout exprimoit sa

profonde douleur, mélée des supplications les plus touchantes. Frédéric lui répondit que c'étoit bien malgré lui, qu'il avoit ainsi sévi contre ce fils beaucoup trop coupable ; que cependant tout n'étoit pas encore désespéré ; et que si ce malheureux vouloit enfin changer de conduite, et redevenir ce qu'il auroit toujours dû être, il seroit encore possible que sa fortune ne perdît rien à ses fautes passées ; qu'en conséquence, si elle avoit quelque pouvoir sur l'esprit et le cœur de son fils, elle l'employât à lui faire adopter d'autres principes que ceux qu'il avoit suivis jusque-là. Par malheur la mère ne put faire passer assez tôt sa lettre à son fils : par un autre malheur bien plus grand, Trenck avoit trouvé dans sa forteresse, un autre prisonnier d'État, nommé *Schelles*, qui le détermina à s'échapper. Ils sautèrent un soir, de quatre-vingts pieds de haut, dans les fossés : Schelles eut une jambe cassée. Trenck, qui n'eut que quelques contusions ou foulures, porta son camarade sur son dos, jusqu'en Bohême. De là ce dernier rendu à lui-même, se livra à toute son imprudence. Il alla montrer le portrait de sa noble dame, à Vienne où il resta quelque temps, et à Pétersbourg où il

alla ensuite. Ce portrait circula même entre les mains de tous les convives à un grand dîner, chez le chancelier de Russie. Toutes ces indiscrétions de Trenck et les propos qu'il y joignoit, achevèrent de le perdre dans l'esprit de Frédéric : il ne fut plus question de sauver de tout soupçon la réputation de la dame ; mais à des intérêts si chers, succédèrent la colère, l'indignation, le desir d'une juste vengeance, et bien plus encore celui d'épouvanter ceux qui dans la suite seroient tentés de faire les mêmes fautes. Ce fut à la suite de toutes ces dispositions, que Trenck étant venu à Dantzick, et ayant très-imprudemment accepté un dîner dans un faubourg qui touchoit aux États du roi de Prusse, y fut enlevé par un certain nombre de hussards prussiens, et conduit à la forteresse de Magdebourg, où il est resté près de dix ans dans un cachot placé à quatre-vingts pieds sous terre.

Frédéric, en envoyant Trenck à Magdebourg, avoit seulement ordonné que l'on prît toutes les mesures nécessaires pour qu'il ne pût s'échapper. Ce roi n'avoit pas oublié le saut périlleux que Trenck avoit fait en Silésie : il étoit convaincu que fort, industrieux, et hardi comme il l'étoit, il falloit

prendre plus de précautions avec lui qu'avec d'autres ; et c'est ce qu'il avoit recommandé, en annonçant de plus aux officiers supérieurs, que si ce prisonnier s'échappoit, il les feroit punir d'une manière exemplaire : or ces officiers étoient du nombre de ceux qui témoins de sa faveur à Potzdam et à l'armée, il y avoit plusieurs années, en avoient conçu plus de jalousie et de haine contre lui : aussi n'est-ce qu'à eux seuls qu'il faut attribuer le raffinement de cruauté et de barbarie, qui dans la manière dont il fut traité, étonne les esprits et révolte les ames sensibles. Lui-même m'a dit avoir très-bien su depuis, que jamais le roi n'en avoit conçu l'idée, même à l'époque où il l'avoit fait arrêter, époque néanmoins où ce monarque étoit si fortement courroucé contre lui ; mais ses ennemis si bien assurés qu'il n'étoit remis entre leurs mains, que pour n'en plus sortir, et être entièrement oublié, n'avoient mis aucune borne à leur odieux ressentiment.

Tout le monde sait ce que Trenck eut à souffrir durant les longues années qu'il passa dans son cachot. Il y auroit péri sans doute, s'il n'avoit pas toujours conservé quelque espoir ; et c'est peut-être le seul véritable ser-

vice que lui ait rendu cette imagination plutôt exagérée que raisonnable, qui a eu tant de part à ses fautes. Sans cette imagination, comment auroit-il pu ne pas se regarder comme abandonné de tout le monde et proscrit sans retour, lui pour qui les années s'écouloient sans qu'il lui vînt aucune nouvelle et aucune consolation de personne? Quand j'arrivai à Berlin, on me parla bien, mais très-mystérieusement d'un prisonnier d'État caché sous les remparts de la forteresse de Magdebourg; mais on ne connoissoit aucun détail de tout ce qui le concernoit, ou du moins on n'osoit en parler; et tout le monde l'y croyoit encore long-temps après qu'il en étoit sorti.

La délivrance de Trenck est certainement ce qu'il y a de plus curieux dans son histoire: c'est aussi ce qu'il y a de moins connu; car lui-même n'en parle qu'en termes vagues, qui ne nous apprennent rien. La dame à laquelle il s'étoit dévoué, ne l'avoit jamais perdu de vue: elle étoit venue à son secours dans sa première prison, et même dans les pays étrangers; et lorsqu'il mettoit le comble à l'infortune de tous deux par ses impardonnables indiscrétions, ce n'étoit encore que

des dons de cette dame qu'il vivoit; mais dès qu'il fût en quelque sorte enterré dans la forteresse de Magdebourg, il ne resta plus au zèle le plus actif et le plus industrieux, aucune sorte d'approche ou de ressource. La dame ne put qu'en occuper ses pensées et gémir doublement des maux dont elle savoit être la première cause, et qu'elle ne pouvoit plus soulager. C'est à cet état déchirant, qu'il faut attribuer toutes les infirmités précoces et extraordinaires dont elle fut assaillie : elle perdit en peu d'années tous ses attraits; elle perdit la voix; ses beaux yeux se contournèrent, et peu s'en fallut qu'elle ne devînt aveugle : elle ne conserva presque plus en rien l'usage de ses bras et de ses mains. Ce ne fut plus qu'à l'aide de la main gauche qu'elle pouvoit soulever à moitié et lentement le bras droit, et ce foible secours de la main gauche étoit extrêmement pénible. La foiblesse de ses jambes fut extrême : jamais le chagrin et le désespoir ne produisirent de plus funestes effets, chez ceux qu'ils ne font pas mourir; et l'on peut légitimement présumer que si elle n'en est pas morte, c'est qu'elle a toujours conservé le desir et quelqu'espérance de pouvoir encore être utile à celui pour qui

elle souffroit, comme lui-même de son côté souffroit pour elle.

Ce qu'il y a de singulier, et ce qui prouve combien étoit épais le voile dont on avoit cherché à couvrir toute cette histoire, c'est que le public, témoin des maux physiques dont cette dame étoit assaillie, n'en devinoit pas la source : on alloit, pour pouvoir les expliquer, jusqu'à les attribuer à ses propres caprices. « Elle n'est telle que vous » la voyez, m'a-t-on dit cent fois, que parce » qu'elle a voulu se défigurer. Son originalité » est si extraordinaire, qu'elle a employé » tout de travers les remèdes dangereux qu'on » lui conseilloit pour la guérir ; et qu'elle le » faisoit exprès pour se rendre hideuse et » impotente, au risque même d'en mourir ». On l'accusoit d'originalité parce qu'elle avoit en effet beaucoup d'esprit : il faut avouer d'ailleurs que son caractère avoit été altéré jusqu'à un certain point, à la suite et par la continuité de ses chagrins : rien n'étoit plus doux, plus aimable, et plus ingénu qu'elle dans sa première jeunesse, me disoit-on de toutes parts ; et elle étoit devenue sévère, jusqu'à ne plus connoître l'indulgence : elle présumoit plutôt le mal que le bien ; et ces

défauts étoient d'autant plus sensibles chez elle, que l'épigramme lui étoit plus facile. De tous les goûts de sa jeunesse, elle n'a conservé que celui de la lecture; encore n'a-t-elle plus voulu lire que des ouvrages sérieux et philosophiques; elle a entièrement abandonné tout ce qui tient à l'agrément, et sur-tout la musique, celui de tous les arts qu'elle avoit le plus cultivé, et dans lequel elle avoit le plus excellé: exemple effrayant de ce que peut sur nous une passion forte et constamment traversée!

D'après ce qui précède, on ne sera point surpris de tout ce qu'elle a fait pour délivrer le baron de Trenck; et l'on éprouvera sans doute quelque consolation à voir comment elle y a enfin réussi. Les informations qu'un si puissant intérêt lui avoit fait prendre pendant la guerre de sept ans, et sur-tout depuis qu'elle s'étoit convaincue que ce ne seroit qu'à la paix, et par l'intercession directe de l'impératrice Marie-Thérèse, qu'il lui seroit possible de parvenir à son but: ces informations, dis-je, lui avoient fait découvrir, à Vienne, un homme bien précieux en pareil cas; un homme nul et le plus puissant en crédit; un homme, ancien serviteur, attaché au service de Marie-Thérèse depuis long-temps,

mais inconnu, parce qu'il avoit parfaitement l'air de ne se mêler de rien, de parler peu, de ne fréquenter personne, et même de daigner à peine écouter ce qu'on lui disoit; une sorte de bourru tant par la physionomie et son éducation, que par le ton de sa voix et ses mœurs; faisant son devoir avec une exactitude régulière et presque machinale, mais ne faisant que cela; et d'ailleurs ne sachant rien et ne voyant rien. Cet homme, savoyard de nation, étoit frotteur dans les appartemens de sa majesté. Tous les jours à six heures du matin, il entroit sans bruit chez sa majesté impériale, faisoit le feu, donnoit le demi-jour, rangeoit les meubles, et se retiroit sans bruit. Il n'y avoit en tout cela, de sa part, aucun signe de curiosité, aucune précipitation ou lenteur; c'étoit une pièce à rouages, qui avoit toujours le même mouvement et le même jeu. On conçoit que l'impératrice, accoutumée à le voir, avoit quelquefois, soit par bonté et par confiance, soit pour s'éveiller plus complétement, ou par quelqu'autre motif, la fantaisie de lui dire quelques mots ou de lui faire quelques questions peu importantes; en ce cas, cet homme répondoit laconiquement, du ton de l'insouciance, quelquefois

assez brusquement, et quelquefois ne répondoit pas ; mais dans tous les cas, il n'interrompoit pas son ouvrage, et n'en différoit pas son départ d'une minute quand sa besogne étoit faite. Certainement il étoit impossible de se méfier de lui. Il y avoit trente ans qu'il étoit au même poste, et se conduisoit de la même manière. Combien de fois n'avoit-il pas été mis à l'épreuve, même sans le vouloir et par la nature des circonstances ? Or, jamais il n'avoit été pris en défaut : jamais on n'avoit eu à lui reprocher ni indiscrétion, ni intrigue, et voilà ce qui lui assuroit un si grand crédit sur l'esprit de l'impératrice.

Dès que la dame qui s'intéressoit si essentiellement au sort de Trenck, sut que l'on travailloit à la paix, elle fit agir un émissaire qu'elle avoit à Vienne ; c'est-à-dire, que cet émissaire vint trouver le frotteur en grand secret, et lui dit : « Je suis chargé de vous » proposer une bonne œuvre, qui ne peut » vous compromettre, et dont on ne parlera » à aucune autre personne au monde, qu'à » vous. Votre récompense, si vous réussis» sez, sera de *telle somme* ». (On m'a assuré que cette somme avoit été portée à plus de cent mille francs, à dix mille ducats). « Si

» vous voulez bien vous y employer, je vais
» vous remettre à l'instant, sur cette somme,
» celle de *tant* (deux mille ducats), qui vous
» dédommageront de vos peines, si vous ne
» réussissez pas. Si, au contraire, le succès
» est tel qu'on peut l'attendre de votre zèle,
» le surplus de la somme totale vous sera re-
» mis sans délai : ce surplus est dans mes
» mains ; mais si vous ne nous refusez pas
» vos bons offices, prenez ce mémoire et li-
» sez-le bien attentivement ; il vous mettra
» au fait ; vous y verrez de quoi il s'agit, et
» vous y trouverez tout ce qu'il faut pour
» répondre aux objections qu'on pourroit vous
» faire ». Le frotteur, après avoir parcouru le mémoire, le garda, accepta l'argent, et promit tous ses soins pour l'objet dont il s'agissoit ; à condition qu'on ne reviendroit plus le voir ; qu'on ne parleroit de cette affaire ni de lui à personne, et que l'on prendroit patience ; « car, ajouta-t-il, j'attendrai moi-même
» l'occasion ; je ne la ferai point naître, et je
» me bornerai à la saisir lorsqu'on me l'of-
» frira et qu'elle me paroîtra belle ».

Rien n'est plus singulier que la manière dont cet homme conduisit cette négociation : rien n'est même plus difficile à rendre par

écrit ; qu'on se représente une conversation de peu de minutes, divisée en parties , souvent monosyllabiques , et ainsi éparpillée sur cinq ou six jours de suite. Pour en donner une idée juste et vraie, je vais prendre la forme du dialogue, et suivre les jours où il a été question de cette affaire ; c'est le seul moyen de bien faire comprendre comment cet homme toujours fidèle à son plan de conduite, a su filer sa négociation, en irritant toujours plus la curiosité de sa souveraine, et même en y intéressant son amour-propre : on y verra jusqu'à quel point les maîtres du monde sont naturellement ramenés dans l'intérieur de leurs palais, au rôle de simples particuliers. Trenck avoit su comment son élargissement avoit été préparé , négocié et amené ; il l'avoit su par sa noble dame elle-même ; il avoit su par elle tout ce qui concernoit le médiateur, ses mœurs, son ton, et toutes ses allures ; il avoit su comment cette négociation avoit été filée durant six jours de suite, et comment cette affaire si délicate n'étoit venue qu'après des discussions vagues et générales , aussi adroites, au fond, que brusques dans la forme. Or, tout ce que Trenck avoit su à cet égard, il me l'a dit.

C'est donc d'après lui que je rédige les entretiens qui suivent, et que je les présente, non comme une copie ou traduction exacte des mots, mais comme image très-fidèle de ce qui a été dit en cette occasion vraiment curieuse.

PREMIER JOUR.

L'Impératrice. « Eh bien, N. (j'ai oublié » le nom de cet homme), que dis-tu de ce » que j'ai fait la paix avec le roi de Prusse? »

Le Frotteur. « Que voulez-vous que j'en » dise, madame? est-ce que je me mêle de ces » choses-là, moi? »

L'Impératrice. « Tu n'es donc pas bien aise » de ce qu'enfin j'ai la paix? »

Le Frotteur. « J'en suis bien aise si cela vous » fait plaisir. »

L'Impératrice. « Comment? peux-tu croire » que cela ne me fait pas plaisir? »

Le Frotteur. « Que sais-je, moi, ce qui fait » plaisir aux grands? S'il s'agissoit de moi, » je le saurois bien ; mais, les grands? oh, » c'est toute autre chose! Bien fou qui veut les » deviner!... (Il s'en va).

SECOND JOUR.

L'Impératrice. « Tu m'as dit hier que tu ne

» savois pas si j'étois bien aise d'avoir la paix.
» Tu penses donc que je n'aime pas mes su-
» jets ? En vérité, N., cela n'est pas bien ! »

Le Frotteur. « Oh ! pardonnez-moi, ma-
» dame ; je sais que vous êtes la meilleure
» aussi bien que la plus grande souveraine du
» monde ! vous êtes notre mère à tous :
» mais . . . . »

L'Impératrice. « Quoi, *mais?* que veux-tu
» dire ? »

Le Frotteur. « Les plus grands princes
» font-ils toujours ce qu'ils veulent et comme
» ils veulent? Ne font-ils pas quelquefois ce
» qu'ils ne voudroient pas? et est-ce à nous
» autres, pauvres gens du peuple, à juger de
» ces choses-là? Qu'on me parle des intentions
» de votre majesté impériale, oh, j'en ré-
» ponds sur ma tête ! mais si elle fait la paix,
» si elle fait la guerre, est-ce que je sais pour-
» quoi? est-ce que je sais si c'est bien ce qu'elle
» voudroit? Je ne sais rien de tout cela ; je
» dois obéir, faire des vœux pour votre ma-
» jesté, et me taire sur tout le reste. »

L'Impératrice. « A la bonne heure : ce-
» pendant quand il s'agit de la paix, tu ne
» peux pas douter que je n'en sois très-aise,
» au moins à cause de mes sujets. »

Le Frotteur. « Vos sujets? en ce cas, il
» falloit faire la paix plutôt. Vous voulez
» certainement que vos sujets soient heureux;
» le sont-ils toujours? cela dépend-il toujours
» de vous? et quand même cela en dépend...»
(*Le Frotteur s'en va*).

TROISIÈME JOUR.

L'Impératrice. « Tu as paru me faire hier
» des complimens, et tu m'as dit des in-
» jures. »

Le Frotteur. « Je vois bien que votre ma-
» jesté n'a daigné entendre que la moitié de ce
» que j'ai dit. »

L'Impératrice. « Que signifie donc ton
» dernier mot, *et quand même cela en dé-*
» *pend?* »

Le Frotteur. « Oh, madame, il signifie bien
» des choses. «

L'Impératrice. « Eh bien, voyons. »

Le Frotteur. « A quoi cela serviroit-il?
» Les choses iront-elles autrement qu'elles ne
» vont? »

L'Impératrice. « Mais je veux que tu me
» dises tout ce que cela signifie. »

Le Frotteur. « Quand même le souverain
» peut et veut faire le bien de ses sujets,
» mille considérations ou ménagemens poli-

» tiques ne l'en détournent-ils pas? et les » affaires particulières? et les intérêts de tant » de parens? et les distractions? Vraiment, » on a bien d'autres choses à penser. » (*Le Frotteur s'en va*).

QUATRIÈME JOUR.

L'Impératrice. « Tu prétends que je ne » fais pas le bien de mes sujets, même quand » je le peux, et que je le veux? Explique-moi » cela. »

Le Frotteur. « Dans les choses absolument » générales, et où le bien de vos sujets est lié » avec vos intérêts politiques, vous faites » toujours le mieux que vous pouvez. Ce sont » là des affaires trop importantes pour qu'on » puisse vous en distraire et vous les faire » oublier. Mais dans les cas particuliers, où » vous n'êtes pour rien, c'est vraiment bien » autre chose! »

L'Impératrice. « Ainsi, selon toi, les in- » térêts particuliers de mes sujets me sont » indifférens? »

Le Frotteur. « Indifférens? Il s'en manque » bien, puisque je dis que vous avez le désir » de les assurer. Mais désirer et faire sont » deux. »

L'Impératrice. « Et qui peut m'empêcher

» de faire ce que je désire, ce que je veux? »

Le Frotteur. « Le grand nombre des autres » occupations qui viennent vous distraire, la » nature humaine qui nous assujétit tous à la » lassitude et à l'oubli; le tout, sans compter » les considérations politiques. »

L'Impératrice. « Tu en reviens toujours à » tes considérations politiques et à tes dis- » tractions ! Mais quelles sont donc les con- » sidérations sur lesquelles tu pèses si forte- » ment? »

Le Frotteur. « Que me demandez-vous, » madame? Est-ce que je sais les égards que » vous voudrez avoir pour tous les corps de » l'Etat ? Est - ce que je sais, moi, les mé- » nagemens que vous devrez avoir pour les » autres puissances? Est-ce que je sais com- » bien tout cela peut vous détourner de faire » mille bonnes choses? »

L'Impératrice. « Et les distractions que tu » imagines, quelles sont-elles? »

Le Frotteur. « Oh, vraiment, ceci est bien » pire encore! Que de félicitations, auxquelles » il faut répondre par de très-gracieux com- » plimens qui ne signifient rien ! Que de dé- » putations imposantes qui attendent toutes » de beaux discours, où l'on ne s'engage à » rien! Et les réjouissances publiques, les

» spectacles, les fêtes où il faut aller se montrer
» et perdre son temps, saluer à droite et gau-
» che, et mourir d'ennui! certes, madame, je
» vous plains de tout mon cœur! mais les pau-
» vres particuliers, dont vous pourriez assu-
» rer le bonheur à l'occasion de la paix, que
» deviendront-ils au milieu de ce tourbillon?
» Ils seront oubliés; on manquera l'occasion
» de les servir! Les intérêts des particuliers,
» les bonnes œuvres? Oui, oui, comptez-y! »
(*Le Frotteur s'en va*).

CINQUIÈME JOUR.

L'Impératrice. « Tu m'as parlé hier des
» bonnes œuvres que je pourrois faire à l'oc-
» casion de la paix. Si tu en connois quel-
» ques-unes, indiques-les moi ».

Le Frotteur. « Comment pourrois-je les
» connoître? Je ne peux *qu'entrevoir les*
» *choses en gros*: les détails ne viennent
» pas jusqu'à moi, et ne me regardent pas:
» c'est à votre majesté impériale ou à ses mi-
» nistres, qu'ils viennent s'offrir. Je ne sais
» rien là-dessus ».

L'Impératrice. « Ainsi, tu parles à tort et
» à travers: tu ne sais ce que tu dis ».

Le Frotteur. « Oh! que si, je le sais bien.
» N'ai-je

» N'ai-je donc pas assez vécu pour savoir » tout le bien que vous pourriez faire, sur-» tout dans un moment comme celui-ci? Ne » sais-je pas que des milliers d'hommes ont » toujours de justes sujets de réclamations? » Puis-je ignorer que, sans parler de ce qui ne » dépend que de vous, il n'est point de sou-» verain qui ne s'empresse à vous accorder » ce que vous seriez fondée à lui demander? » Mais votre majesté veut que je lui indique » des détails que je ne dois point savoir, et » que ses ministres et elle-même ne peuvent » ignorer! c'est m'ordonner de porter de l'eau » à la rivière ».

L'Impératrice. « Tu t'en défends en vain. » Si tu ne parles pas en l'air, tu peux m'in-» diquer quelque bonne œuvre que je puisse » faire; et si tu en connois quelqu'une, je » t'ordonne de me la dire ».

Le Frotteur. « Madame, où voulez-vous » que je prenne ce que vous exigez de moi? » Cependant, il est vrai que vous pouvez en » ce moment faire mille bonnes œuvres. Rien » ne pourroit m'ôter cela de la tête, comme » rien ne pourroit m'ôter de la tête, que » vous avez bien le désir de les faire. Mais, » quelles sont-elles? Ici, je ne puis que ré-

» pondre : *Demandez-le à vos ministres*. Oui,
» madame, quand je devrois en être puni, il
» faut que je le répète, il y a mille belles
» choses qu'il seroit très-glorieux et agréable
» pour vous de faire, que vous désirez bien
» véritablement de faire, et que vous ne ferez
» pas, quoiqu'au fond vous puissiez les faire !
» Cette idée est cruelle, accablante pour tous
» vos serviteurs et admirateurs : mais elle
» est vraie ». (*Il s'en va*).

SIXIÈME JOUR.

L'Impératrice. « Ecoute-moi, N. : tu me
» renvoies à mes ministres pour être instruite
» des bonnes œuvres que je pourrois faire à
» l'occasion de la paix ? Tu es bien sûr qu'ils
» connoissent mes intentions à ce sujet ; je les
» leur rappelle souvent ; mais toi, ne peux-
» tu pas au moins m'indiquer en général et
» par quelques exemples, le bien que tu
» penses que je pourrois faire » ?

Le Frotteur. « En vérité, madame, cela
» me seroit très-difficile. Je n'ai jamais su que
» ce que tout le monde savoit : les choses qui,
» par hasard sont parvenues jusqu'à moi,
» m'ont été moins développées qu'aux autres :
» je ne m'y suis jamais arrêté. Si je voulois

» citer quelque exemple à votre majesté, je ne
» pourrois parler que de vieilles histoires,
» que même je saurois fort mal : encore dans
» ce moment-ci ne m'en revient-il aucune. Il
» faudroit donc chercher dans ma tête ; et
» Dieu sait ce que j'y trouverois ».

L'Impératrice. « Eh bien, cherche, et dis-
» moi ce que tu y trouves ».

Le Frotteur. « Mais, madame, si en ma
» qualité d'ignorant, je dis de bonne foi des
» sottises que je croirai bien raisonnables,
» comment votre majesté les prendra-t-elle ?
» Daignerez-vous songer que je ne fais qu'o-
» béir, et me les pardonnerez-vous » ?

L'Impératrice. « Sois tranquille : je rendrai
» toujours justice à tes bonnes intentions ».

Le Frotteur. « Il faut donc que je cherche
» ce que je pourrai me rappeler. Ah, il me
» revient une grande histoire : mais non, je
» n'en parlerai pas ; elle tient peut-être à la
» politique ».

L'Impératrice. « Dis toujours, et ne crains
» rien. »

Le Frotteur. Eh bien, madame, je vais
» vous obéir..... Vous avez en Hongrie une
» famille dont le nom est *Trenck* : il y a eu
» dans cette famille un homme qui vous a

» rendu les plus grands services, sur-tout
» dans vos guerres contre la France. Avec
» les quatre mille Houlans ou Pandours qu'il
» avoit levés dans son pays, il a fait trem-
» bler les François, depuis le Rhin jusqu'à
» Paris. Quelle a été sa récompense ? Le
» voici : on est parvenu à vous persuader
» qu'il étoit impie, traître ou fou, peut-être
» tous les trois ensemble. Vous l'avez fait
» renfermer dans une de vos forteresses :
» de là il n'a pu se faire entendre ; et il y est
» mort couvert d'ignominie, et dans la plus
» grande misère. Après sa mort, qu'a-t-on
» fait pour lui ? Rien. On n'a point réhabilité
» sa mémoire : sa famille n'a reçu aucune
» sorte de consolation ; on l'a totalement
» oublié. Il y a une branche de cette famille
» qui s'est établie en Prusse : un cousin de
» ce malheureux Trenck, aussi malheu-
» reux que lui, gémit depuis je ne sais
» combien d'années dans les cachots prus-
» siens. De quoi est-il coupable ? Il est aussi
» innocent que son cousin. On l'a accusé
» d'avoir livré à votre majesté, les plans des
» forteresses de ce roi avec qui vous venez
» de faire la paix. Or, madame, vous savez
» bien que cela n'est pas vrai ; vous savez

» bien qu'il ne vous a rien livré, et qu'il
» n'en a jamais été question. Vous savez
» donc bien qu'il n'est pas coupable ? et ce-
» pendant vous servez de prétexte à tous
» ses malheurs ! C'est pour vous qu'il pé-
» rit au fond des prisons les plus affreu-
» ses ! Pouvez-vous, devez-vous le souffrir ?
» Ne pouvez-vous pas à la faveur de la paix,
» ne devez-vous pas écrire au roi de Prusse,
» que cet homme est innocent du crime
» dont on l'a accusé ; que vous répondez de
» son innocence à cet égard, sur votre pa-
» role impériale et sacrée ; que vous souffrez
» infiniment de penser que vous êtes la
» cause de tous ses maux ; et que vous es-
» pérez que, d'après la bonne amitié que
» la paix a rétablie entre sa majesté prus-
» sienne et vous, elle ne vous refusera pas de
» faire justice à cet infortuné, et de vous
» procurer à vous-même la consolation que
» vous en recevrez ?... Madame, le roi de
» Prusse pourra-t-il vous refuser en une
» occasion semblable ? Et quelle marque de
» protection pouvez-vous donner à cette fa-
» mille, qui lui soit plus précieuse ? Vous
» aurez les bénédictions des braves gens ;
» et combien votre cœur n'en sera-t-il pas

» soulagé ?...... Voilà, madame, l'exemple
» qui m'est revenu à l'esprit. »

L'Impératrice. « Cela est bon, N.; j'y
» penserai, et je verrai ce que je puis y
» faire. »

Le frotteur se retira, et reçut peu après le reste de la somme qui lui avoit été promise : car l'impératrice avoit écrit, et Frédéric avoit envoyé l'ordre à Magdebourg de retirer Trenck de son cachot, de lui donner des habits bourgeois et quelqu'argent, et de lui notifier l'ordre de sortir des Etats prussiens dans les vingt-quatre heures, avec défense d'aller dans aucune résidence de cour souveraine, et sur-tout avec très-forte injonction de se taire. Trenck promit en cette circonstance tout ce qu'on lui demanda, et partit sans avoir vu personne. Il passa successivement en différentes petites villes de l'Allemagne, et enfin il vint à Aix-la-Chapelle, où il se fixa. Il y fit bientôt la connoissance d'un baron qui étoit le bourgmestre de cette ville, et qui avoit plusieurs demoiselles. Trenck devint amoureux de la plus jeune, qui avoit environ dix-huit ans, demoiselle très-belle et très-aimable. Il la demanda en mariage, et l'obtint. Mais,

comme par sa vivacité et sa gaîté, elle avoit donné lieu à quelques propos, son mari ne put résister à son originalité ; et dès le soir même de ses noces, il en suivit les inspirations d'une manière qui aura sans doute peu d'approbateurs. Lorsque tout le monde se fut retiré, il ferma sa chambre à clef, prit un pistolet, et dit à la belle épousée : « Ma- » dame, je sais qu'on a tenu des propos sur » votre compte : il est juste que je sois ins- » truit de la vérité. Ainsi choisissez entre » me faire une confession générale, ou re- » cevoir la mort. » La pauvre dame épouvantée, interdite et tremblante, eut beau gémir, pleurer, se jeter à ses genoux, demander grâce et la vie ; il fut inexorable et inflexible : elle n'en obtint jamais que ces mots: *Confession générale, mais sans omission, sans réticence, ou la mort !* Il fallut enfin qu'elle en vînt à cette confession, dans laquelle la crainte lui en fit peut-être dire plus qu'il n'y en avoit. Quand elle eut tout dit, Trenck déposant son pistolet, lui répondit : « Madame, vous ne me connoissiez pas ; » m'eussiez-vous connu, vous ne m'aviez » rien promis ; vous ne me deviez rien. Aussi » ne balancerai-je pas à vous déclarer que

» je n'ai aucun reproche à vous faire, et
» que jamais je ne vous en ferai aucun sur
» le passé. Je n'ai voulu en ce moment que
» savoir si vous étiez capable de dire la
» vérité : vous me l'avez dite ; je puis donc
» toujours l'attendre de vous : voilà l'assu-
» rance dont j'avois besoin. Maintenant que
» je vous connois l'ame franche et sincère,
» c'est dans toute l'effusion de mon cœur,
» que je vous promets amitié tendre et par-
» faite, amour constant, estime invariable
» et confiance entière. Agréez ces promes-
» ses, je vous en conjure, et soyons vérita-
» blement amis. » La dame accepta le marché, et il paroît qu'ils ont fort bien vécu ensemble : au moins ont-ils eu sept ou huit enfans.

Après la mort de Frédéric, Trenck écrivit au nouveau roi, et en obtint la permission de reparoître en Prusse, et d'y recueillir les débris de son patrimoine. Arrivé à Berlin, on pense bien qu'il n'eut rien de plus pressé que d'aller voir la dame qui avoit décidé de son sort. Hélas! qui pourroit peindre cette entrevue? Elle fut de plusieurs heures; et tout ce tems fut consacré aux larmes. Le passé, le présent, l'avenir, que de cruels

souvenirs ! que d'embarras et de peines, et quelle perspective ! Un homme blanchi par l'âge, tout voûté par les soixante livres de fer dont il avoit été chargé durant dix années consécutives, défiguré en partie par le chagrin ; étoit-ce-là cet homme superbe, dont on avoit toujours conservé une si fidelle image ? Mais, d'un autre côté, dans cette dame également vieillie et par les mêmes causes à peu près, sous cette tête chauve qui avoit peine à se soutenir, sur ce visage défiguré et terreux, à travers ces rides entassées et creuses, dans ces yeux déplacés, ternes et presque hagards, dans tout ce corps qui n'avoit plus ni forme, ni soutien, dans ces bras décharnés et sans ressorts, dans ces mains contrefaites, où les doigts tout contournés n'avoient presque plus de tact ni de mouvemens libres, comment retrouver celle qu'on avoit tant aimée ? Comment y reconnoître la fleur de la jeunesse, les traits les plus réguliers, le teint le plus brillant, les grâces les plus séduisantes, les appas de la beauté la plus accomplie, et tous les charmes de la plus agréable physionomie ? Et dans ce ton morose et chagrin, dans cette raison sévère, froide et sèche,

dans ces propos de méfiance désespérante, dans cette manière dure et presque cruelle de juger les personnes et les choses, où retrouver les saillies de l'esprit et de l'imagination la plus riche et la plus vive? Où retrouver la pétulance de la gaîté et du plaisir, l'aménité du caractère, la jouissance du présent, et l'illusion ravissante de l'avenir? Ah, tout est mort! ils ne trouvent plus l'un et l'autre que des cadavres! Quels efforts n'eurent-ils pas à faire tous deux pour ne pas succomber à tant de douleurs? Eh bien, la dame mourante eut en ce moment plus de courage que Trenck: elle prit assez sur elle pour faire diversion à leurs peines présentes, et pour chercher à mettre leur entrevue à profit: elle voulut savoir tous les détails de la situation de Trenck, quelles étoient ses ressources et ses espérances, combien il avoit d'enfans, quel étoit leur âge, comment ils avoient été ou étoient élevés: elle assura qu'elle feroit pour eux tout ce qu'elle pourroit: elle promit de prendre sous peu de mois la demoiselle aînée chez elle, à titre de compagne et d'amie; et ce fut ainsi qu'ils se séparèrent, pour ne plus se revoir.

Trenck partit au sortir de chez elle : il alla en Prusse, où il ne trouva qu'un modique héritage, qui avoit presqu'entièrement disparu dans les mains de ceux qui l'avoient géré durant un sequestre de près de trente ans ; et quand il revint à Berlin, la dame que leur dernière entrevue avoit achevé d'épuiser, et qui depuis n'avoit fait que s'affoiblir de jour en jour, avoit enfin terminé sa triste et orageuse existence. Trenck, n'ayant plus dans sa patrie ni parens, ni amis, ni ressources, conçut le projet de venir en France, pour y publier ses Mémoires. Le cri de la liberté retentissoit d'ailleurs à ses oreilles : victime des préjugés et d'un implacable despotisme, il se flatta que les François l'accueilleroient avec quelque empressement. Il vint à Paris, n'y fit aucune sensation, et y vécut dans une véritable pénurie. Mais les tigres qui formoient la crête de la montagne, et à qui il ne falloit que de vains prétextes pour s'élancer sur tout ce qui pouvoit être victime, supposèrent qu'il étoit un émissaire secret des despotes ; et ils l'envoyèrent à la guillotine. En allant au supplice, il disoit à la foule plus badaude encore qu'atroce, qui entouroit et suivoit sa charrette :

« Eh bien, eh bien, de quoi vous émer-
» veillez-vous? Ceci n'est qu'une comédie
» à la Roberspierre! » Ce fut ainsi, avec le calme du courage et la tranquillité d'une ame forte, innocente et détachée de la vie, qu'il alla à la mort. . . . .

Les dix ans de paix, qui se sont écoulés depuis les deux premières guerres de Frédéric jusqu'à la longue guerre de sept ans, sont l'époque où ce monarque semble avoir dû nous fournir le plus d'anecdotes intéressantes : c'est l'époque où il a le plus sacrifié aux muses, et où il s'est le plus occupé des arts et de la philosophie, sans compter les soins infatigables qu'il a donnés au gouvernement, les projets qu'il a conçus, exécutés ou préparés pour la suite. Nous ne chercherons point à le suivre dans cette série plus compliquée encore que longue : tout ce qu'elle peut nous offrir, se retrouvera naturellement dans les articles que nous consacrerons aux personnes qui l'ont entouré, secondé ou servi. Ainsi nous allons le suivre dans cette guerre de sept ans, mais avec plus de rapidité encore qu'il n'en mettoit à voler d'une victoire à une autre, ou à réparer les désastres auxquels il n'avoit pu échapper.

Ce roi ayant découvert qu'en 1746 les deux cours impériales de Vienne et de Pétersbourg avoient conclu un traité secret, dont le but étoit de se ménager implicitement et pour le temps où on le pourroit, les moyens de le dépouiller et de l'anéantir, ne pouvoit manquer de surveiller avec un soin extrême, ces deux cours, ainsi que celles qui paroissoient leur être plus étroitement attachées. C'est ainsi qu'il fut instruit par la trahison d'un secrétaire de la légation saxonne, que l'on s'occupoit enfin sérieusement après dix ans d'attente, de l'exécution de ce dessein. Il sut que la Russie et l'Autriche devoient l'attaquer ; que la France entreroit dans leurs vues, et deviendroit leur alliée, aussi bien que la Suède et la Pologne ; mais que cette dernière ayant tout à redouter pour la Saxe, ne pourroit se déclarer que lorsque lui-même seroit hors d'état de lui nuire : il sut qu'il y avoit eu et qu'il y avoit encore de grandes négociations sur cet objet à Pétersbourg, et que le comte de Brühl s'y intéressoit vivement, et étoit informé de tout. Dans la position respective où l'on se trouvoit, il devenoit important d'obtenir de lui deux choses sur-tout : l'une de retarder ses mou-

» rendu les plus grands services, sur-tout » dans vos guerres contre la France. Avec » les quatre mille Houlans ou Pandours qu'il » avoit levés dans son pays ; il a fait trem- » bler les François, depuis le Rhin jusqu'à » Paris. Quelle a été sa récompense ? Le » voici : on est parvenu à vous persuader » qu'il étoit impie, traître ou fou, peut-être » tous les trois ensemble. Vous l'avez fait » renfermer dans une de vos forteresses : » de là il n'a pu se faire entendre ; et il y est » mort couvert d'ignominie, et dans la plus » grande misère. Après sa mort, qu'a-t-on » fait pour lui ? Rien. On n'a point réhabilité » sa mémoire : sa famille n'a reçu aucune » sorte de consolation ; on l'a totalement » oublié. Il y a une branche de cette famille » qui s'est établie en Prusse : un cousin de » ce malheureux Trenck, aussi malheu- » reux que lui, gémit depuis je ne sais » combien d'années dans les cachots prus- » siens. De quoi est-il coupable ? Il est aussi » innocent que son cousin. On l'a accusé » d'avoir livré à votre majesté, les plans des » forteresses de ce roi avec qui vous venez » de faire la paix. Or, madame, vous savez » bien que cela n'est pas vrai ; vous savez

» bien qu'il ne vous a rien livré, et qu'il
» n'en a jamais été question. Vous savez
» donc bien qu'il n'est pas coupable ? et ce-
» pendant vous servez de prétexte à tous
» ses malheurs ! C'est pour vous qu'il pé-
» rit au fond des prisons les plus affreu-
» ses ! Pouvez-vous, devez-vous le souffrir ?
» Ne pouvez-vous pas à la faveur de la paix,
» ne devez-vous pas écrire au roi de Prusse,
» que cet homme est innocent du crime
» dont on l'a accusé ; que vous répondez de
» son innocence à cet égard, sur votre pa-
» role impériale et sacrée ; que vous souffrez
» infiniment de penser que vous êtes la
» cause de tous ses maux ; et que vous es-
» pérez que, d'après la bonne amitié que
» la paix a rétablie entre sa majesté prus-
» sienne et vous, elle ne vous refusera pas de
» faire justice à cet infortuné, et de vous
» procurer à vous-même la consolation que
» vous en recevrez ?... Madame, le roi de
» Prusse pourra-t-il vous refuser en une
» occasion semblable ? Et quelle marque de
» protection pouvez-vous donner à cette fa-
» mille, qui lui soit plus précieuse ? Vous
» aurez les bénédictions des braves gens ;
» et combien votre cœur n'en sera-t-il pas

» nouvelle qui sans doute vous surprendra ;
» et qui, sous plusieurs rapports, me fait à
» moi-même beaucoup de peine : je viens de
» conclure un traité d'alliance avec l'Angle-
» terre. — Sire, cela n'est pas possible. —
» Cela est vrai cependant ; c'est une affaire
» terminée : les circonstances m'en out fait
» la loi. Vous savez que nous sommes rare-
» ment nos maîtres ; ce sont les événemens
» qui nous conduisent. J'ai été l'allié de
» Louis XV ; je n'ai pas eu à m'en plaindre, et
» je l'aime. Eh bien, me voilà son ennemi !
» Il ne me reste qu'une espérance ; c'est qu'il
» viendra un temps où je serai plus heureux ;
» et où je pourrai me rapprocher de lui.
» Dites-lui bien, je vous prie, combien je
» desire voir arriver ce temps plus heureux ;
» dites-lui combien je lui suis et lui serai
» toujours sincèrement attaché ! — Ah ; sire !
» quel malheur ! Comment pourrai-je annon-
» cer une nouvelle aussi inattendue et aussi
» affligeante, à ce même Louis XV, qui chérit
» si particulièrement votre majesté, et qui
» ne m'avoit envoyé auprès d'elle que pour
» resserrer les liens d'une amitié aussi con-
» venable à tous les deux ? — Que vou-
» lez-vous, monsieur le duc ? C'étoit un

» mal

» mal nécessaire, et il est sans remède :
» mais Louis XV peut aisément former
» d'autres alliances : il peut, par exemple,
» s'unir d'intérêt avec la maison d'Autriche.
» — Votre majesté ne parle pas sérieuse-
» ment ? — Pourquoi pas ? une alliance en-
» tre la France et l'Autriche, cela est si na-
» turel ! Si j'étois à votre place, j'en propo-
» serois l'idée à ma cour : croyez-moi, il nous
» peut venir quelquefois de bons avis de nos
» ennemis eux-mêmes ; et alors il est de
» l'homme sage d'en profiter. — En ce cas,
» sire, je vais dépêcher un courrier pour dire
» que votre majesté nous donne ce conseil.
» — Vous ferez fort bien (1). »

(1) On m'assure que ce récit et ce discours ne sont point d'accord avec les dépêches de M. de Nivernois. J'ignore si M. de Nivernois a craint d'offenser la cour de Vienne, Louis XV, tout le ministère françois, et sur-tout madame de Pompadour; et si cette crainte l'a rendu infidèle dans ses dépêches, sinon quant au fond des choses, du moins quant à la forme. La cour de France, dans le même temps qu'elle s'allioit avec l'Autriche et la Russie, déterminées à détruire Frédéric, dont Louis XV étoit jaloux, vouloit détourner cette future victime de s'allier avec l'Angleterre : ce fut là le motif de la mission de M. de Nivernois; il ne pouvoit pas y en avoir d'autre. Si ce point est contesté, il

M. de Nivernois expédia en effet un courrier le même jour: mais ce fut pour annoncer le résultat de sa mission. Après cette audience, M. l'ambassadeur n'eut plus qu'à préparer son départ.

Le roi de Prusse ne perdit pas son temps: bien assuré que le roi de Pologne, électeur de Saxe, étoit un de ses ennemis secrets, il tomba à l'improviste sur cet électorat, et s'en rendit maître. Dès qu'il fut entré dans la ville de Dresden, il envoya un de ses généraux à la reine de Pologne qui y étoit restée, et lui fit dire qu'il ne venoit pas lui-même lui faire visite, parce qu'il savoit que

n'y aura plus rien de certain en histoire. Dès-lors peu importe la sorte de politique qui aura dicté les dépêches de M. de Nivernois. Ma véracité ne peut point en être ébranlée. En dernier résultat, je ne dis rien qui n'ait été généralement connu, avoué, répété sur les lieux, par tous ceux qui entouroient Frédéric, et qui avoient été les mieux instruits. On aimoit et on estimoit beaucoup M. de Nivernois à Berlin: le prince Henri a toujours eu pour lui une véritable amitié; mais on rioit, au fond, de sa mission, qu'on ne regardoit que comme une jonglerie diplomatique. Tout le sarcasme qui tient à ce mot: *une alliance entre l'Autriche et la France est si naturelle*, est un fait authentique et incontestable. Le comte Finck, le baron de Poëlnitz, et d'autres personnes l'ont entendu et répété,

la vue d'un ennemi n'est jamais agréable ; mais qu'il lui faisoit donner les assurances les plus positives qu'elle seroit toujours respectée et libre ; que même elle conserveroit ses gardes particuliers ; et que l'on prendroit les mesures convenables pour que rien ne manquât à son service ordinaire ; mais que l'on espéroit que sa majesté ne se scandaliseroit pas que l'on fît quelques perquisitions que commandoient les considérations politiques les plus importantes ; que sa majesté prussienne étoit autorisée à penser que certains papiers dont il avoit besoin, se trouvoient à Dresden ; et que ce seroit se manquer à elle-même, que de négliger de se les procurer. Ce fut à la suite de ces préambules, que M. le général prussien supplia sa majesté polonoise de vouloir bien lui permettre de faire des recherches indiquées dans les ordres qu'il avoit reçus, et même de les lui faciliter en lui faisant remettre les clefs des secrétaires, bureaux, armoires et cassettes du château. La reine ne fit pas grande difficulté d'accéder à cette première demande, parce que sans doute elle savoit bien qu'on ne trouveroit point de cette sorte ce que l'on cherchoit : mais elle se livra à l'indigna-

tion la plus marquée et à la colère la plus vive, lorsque ces premières recherches ayant été vaines, elle vit qu'on se disposoit à en faire d'autres, et même jusque dans son lit. Elle déclara avec véhémence, qu'elle ne souffriroit jamais cet excès d'indignité; et elle se plaça devant son lit pour le défendre: M. le général, en multipliant les excuses qu'il pouvoit employer en cette occasion, lui représenta que quand il s'agissoit d'affaires d'État aussi graves, on s'arrêtoit peu aux autres considérations; et que rien au monde ne pouvoit le dispenser de suivre les ordres qu'il avoit reçus. Elle eut beau crier, on passa outre, et l'on trouva, dit-on, dans son lit, la cassette où étoit le traité signé à Pétersbourg.

Telle est la version que l'on m'a souvent faite de cet événement: on m'a assuré de même que les pièces qu'on y avoit trouvées, étoient conservées aux archives du cabinet à Berlin. Si ces faits sont aussi certains qu'on le soutient dans les États prussiens, Frédéric est sans doute assez justifié, non seulement de la prise de possession de la Saxe, mais encore de la conduite qu'il a tenue envers la reine de Pologne, quelles que soient les couleurs sous lesquelles les gazettes de

France nous l'aient présenté dans ces temps-là. Lorsqu'on voit ainsi les papiers publics dénaturer les faits, et substituer par-tout une calomnie volontaire à la vérité, on ne peut que prendre la ferme résolution de ne jamais ajouter foi aux ennemis de ceux qu'il s'agit de juger. Toute la France a regardé alors Frédéric comme un sauvage, comme un barbare, comme le monstre du Nord; et le cabinet de Versailles, qui, soufflé par la politique et par la dauphine, faisoit répandre et soutenir ces opinions, savoit parfaitement qu'elles étoient fausses. On alloit jusqu'à craindre pour les jours de la reine de Pologne; et tous les cœurs étoient extrêmement attendris de voir avec quel désespoir, madame la dauphine sa fille venoit se jeter publiquement aux pieds de Louis XV, et demander vengeance des souffrances de sa mère (1).

(1) Il y a ici deux questions à examiner: 1°. Est-ce bien dans le lit de la reine qu'on a cherché et trouvé le traité dont il s'agit? L'idée d'approcher aussi indiscrètement du lit d'une reine, a, selon nos mœurs, quelque chose de si hardi et de si peu décent, que tout le monde s'est accordé à dire que c'étoit dans la chancellerie qu'on avoit fait cette découverte importante. Mais on n'a pas pensé que s'il est très-naturel qu'une

On fit un nouveau crime à Frédéric de la manière dont il se rendit maître du camp de Pirna, et de la politique avec laquelle il dissémina dans toute son armée les quinze

reine s'oppose de toutes ses forces à des recherches aussi déplaisantes jusque dans son propre lit, il seroit absurde et très-ridicule qu'elle voulût mettre la même violence à interdire l'entrée des archives au vainqueur. Sa résistance en ce cas ne seroit qu'une puérilité ou une démence : rien au monde ne pourroit la justifier, ni même l'excuser. Les recherches dont il s'agit, ne furent et ne purent être un secret ni pour la cour de Dresden, ni pour l'armée prussienne. Or, c'est du lit et non de la chancellerie qu'on a constamment et uniformément parlé sur les lieux, et dans le temps, quels que soient d'ailleurs les motifs pudibonds qui ont déterminé ensuite les écrivains de l'une et de l'autre part à substituer le second mot au premier; substitution d'autant plus adroite, qu'au bout du compte les pièces de ce genre sont toujours supposées être dans la chancellerie, en quelqu'endroit qu'on les trouve.

2°. Qu'est-ce que ce traité que Frédéric mit tant de soin à se procurer? M. de Hertzberg nous dit lui-même que ce n'est qu'un *traité éventuel*, traité par lequel le roi de Pologne ne s'engageoit à s'unir aux autres contre Frédéric, qu'autant que celui-ci l'attaqueroit le premier. C'est la position de la Saxe qui avoit obligé l'électeur à prendre cette tournure propre à le justifier en apparence et à le sauver au besoin. Mais un seul mot ici détruit l'illusion : quel besoin Auguste avoit-il de faire un traité pour s'engager à se défendre si on

mille saxons qu'il y fit prisonniers : cependant il ne fit en cela que profiter adroitement des fruits de son activité et des dons de la fortune.

Au bout de quelques mois, il fut obligé d'user d'une plus grande sévérité qu'il ne se l'étoit d'abord proposé. La reine de Pologne, et sur-tout madame Brühl, qui ne la quittoit pas, se servoient des gardes qu'on n'avoit pas voulu ôter à la première, pour faire passer aux Autrichiens la connoissance de tout ce qu'on découvroit à Dresden, des

l'attaquoit ? M. de Hertzberg paroît douter qu'on eût voulu exécuter le projet de dépouiller Frédéric, si lui-même n'avoit pas envahi la Saxe : mais la politique et M. de Hertzberg plus que personne, ont pu ou dû mesurer les mots selon les temps : tout ce que ce ministre disoit à l'académie de Berlin, long-temps après la paix, pouvoit parfaitement convenir à une époque où il importoit d'adoucir les esprits, et de montrer autant de modération que d'impartialité ; ce qui n'empêche pas que Frédéric n'eût été perdu s'il avoit agi en 1756, comme son ministre paroissoit penser près de vingt ans après. Ce dernier sembloit accuser Frédéric : mais c'étoit un an après la mort de ce grand-homme, et sous le règne de Guillaume second, qui lui avoit donné le cordon et le titre de comte, et qui avoit choisi pour gouverneur de ses enfans, le fils du comte de Brühl, ennemi très-zélé de Frédéric. Et voilà l'art des politiques !

forces, des mouvemens, des opérations et des projets de ce monarque : pour éviter cet abus, il auroit fallu attenter, en quelque sorte, à la liberté que ces gardes avoient de se promener ; et c'étoit un inconvénient qui n'auroit pas moins fait crier, sans même produire l'effet qu'on se seroit proposé. Le roi de Prusse prit un parti plus simple et plus sûr. Il fit dire à la reine que les haines nationales pourroient amener des querelles qu'il étoit prudent de prévenir ; que les gardes saxonnes risqueroient trop d'en être victimes ; et qu'en ce cas sa majesté polonoise en auroit du chagrin, ou au moins de l'inquiétude ; que sur ces considérations, il avoit pris le parti de donner ses propres gardes à sa majesté, qui n'en seroit que mieux servie, plus tranquille, et non moins libre. Ainsi, cette reine perdit les gardes qu'on lui avoit laissés d'abord, et ne fut plus dans la possibilité de servir les ennemis, ainsi qu'elle l'avoit fait jusque-là. On conçoit que cette nouvelle mesure réveilla et augmenta les clameurs publiques.

Dans le moment de cette invasion de la Saxe, le roi étant à Leipsick, y vit arriver le baron de Knyp-hausen, qui revenoit de France où il avoit été son ministre-pléni-

potentiaire. Ils eurent dans la matinée un long entretien, où le baron rendit compte à sa majesté de tout ce qu'il avoit pu découvrir des dispositions, des desseins et des préparatifs du gouvernement françois : quand il eut rempli ce premier devoir, il ajouta : « Je me croirois coupable envers votre ma» jesté, sire, si je ne lui disois pas que l'on » sait à Versailles tout ce qu'elle fait, et tout » ce qu'elle dit, même dans ses entretiens » particuliers. Je n'ai pu apprendre par qui » ni comment la cour de France est si bien » instruite : mais je savois par des personnes » qui y tiennent, jusqu'aux moindres pa» roles qui avoient échappé à votre majesté. » J'oserai donc vous supplier, sire, de vou» loir bien prendre quelques précautions à » cet égard ; d'autant plus que votre ma» jesté n'ignore pas qu'un mot qui blesse, » fait quelquefois plus de mal que les ac» tions même les plus importantes. — Cela » est bon, répliqua le roi : je suis bien-aise » de vous revoir. En ce moment il faut que » je monte à cheval : mais vous viendrez » dîner avec moi, et nous causerons encore » ensemble, s'il y a quelque chose d'inté» ressant que nous ayons oublié ».

Quand on fut à table, et qu'on eut apaisé la première faim, le roi s'adressant à ses convives, en présence de ceux qui les servoient, leur dit en riant: « Avouez, messieurs, que » j'ai une singulière destinée! On sait combien » je respecte les dames : je ne me permets » de leur manquer en rien. Eh bien, moi » qui ne les offense point, et qui ne les » gêne en aucune manière, moi qui n'ai rien » de commun avec elles, et qui ne me mêle » point de leurs affaires, je suis condamné » à être en guerre ouverte avec elles! Vous » le voyez! Aujourd'hui, me voilà appelé » en champ-clos par trois femmes, les trois » plus galantes de l'Europe, une impératrice » Elisabeth en Russie; une impératrice » Marie-Thérèse à Vienne, et une marquise » de Pompadour en France! Et que leur » ai-je fait? Concevez-vous quelque chose » de plus original? Les trois premières c** » de l'Europe qui se réunissent pour com» battre à outrance l'homme du monde qui » devroit leur être le plus indifférent. — Ah! » quel homme, se disoit en lui-même le ba» ron de Knyp-hausen! Voilà donc le fruit » du sermon que je lui ai fait ce matin! »

Je ne suivrai point ce roi dans ses marches;

et dans les nombreuses batailles qu'il a eu à livrer ou à soutenir, parce que mon but n'est que de recueillir des souvenirs, et non de former une histoire régulière et complète. Il a eu peu à souffrir des Suédois : on daignoit même à peine les porter en ligne de compte ; et l'on étoit des campagnes entières sans en rien apprendre, et presque sans y songer : on imagine bien que c'étoit la reine Ulrique qui les réduisoit à cette sorte d'inaction ou de nullité. Il n'en étoit pas de même des Russes : ils s'emparèrent de la Prusse, et y étalèrent tous les ravages de la guerre, impositions extraordinaires, pillage et incendies : ce pays fut cruellement maltraité et ruiné. Frédéric leur livra plusieurs batailles qui furent extrêmement meurtrières : dans l'une, il fit prisonniers plusieurs généraux très-importans, et entr'autres, ce Grégoire Czernicheff, qui depuis a été ministre de la guerre ; le soir, on lui présenta ces messieurs en annonçant, *MM. les généraux russes* : Frédéric, lançant sur eux un regard d'indignation, répliqua, *des généraux? dites, de barbares incendiaires!* et leur tourna le dos. Quelques années après, ces généraux ayant été échangés, se re-

trouvèrent à la tête de l'armée russe, lorsque Pierre III fut sur le trône. A la mort de cet empereur, Catherine II envoya ordre à l'armée de se retirer et de rester neutre. Frédéric eut avec les chefs qu'il avoit précédemment si maltraités, une conversation d'une heure, le chapeau à la main, à l'ardeur d'un soleil brûlant; et là, par ses politesses, ses promesses, et sans doute les bonnes raisons qu'il pouvoit faire valoir, il obtint d'eux qu'ils tiendroient secret jusqu'au lendemain l'ordre de se retirer; si bien que lui-même livrant bataille aux Autrichiens, et employant contr'eux toutes ses forces avec d'autant plus de sécurité qu'il étoit couvert sur sa gauche par l'armée russe, qui à la vérité ne combattoit pas, mais étoit en ordre de bataille; et les Autrichiens, qui ne savoient encore rien des ordres venus de Pétersbourg, et qui croyoient avoir tout à craindre de ces mêmes russes toujours prêts à agir, n'osant se dégarnir devant eux; il en résulta une victoire complète pour le premier; victoire due à l'ignorance des vaincus, à l'infidélité des témoins qui ne partirent que le lendemain, et à la très-adroite activité du vainqueur. Aussi le général Grégoire

Czernicheff, ce *barbare incendiaire*, eut-il de la part de sa majesté, une magnifique épée toute enrichie de diamans, qu'il a précieusement conservée toute sa vie. Les chefs russes ne furent point réputés coupables à Pétersbourg, parce que Catherine II n'eut besoin que de lire la correspondance de Frédéric avec Pierre III, pour être détrompée sur le compte du premier : elle avoit imaginé qu'il avoit été tout au moins indifférent aux mauvais traitemens qu'elle avoit eu à recevoir et à craindre de son mari ; et les lettres qu'elle lut, lui prouvèrent qu'au contraire ce monarque n'avoit manqué aucune occasion de travailler à fléchir ou adoucir Pierre, son admirateur enthousiaste, et toujours en disant beaucoup de bien d'elle. C'est à cette modération et à cette sagesse prévoyante de Frédéric, qu'il faut attribuer la neutralité dont Catherine adopta le plan, peu de jours après avoir paru disposée à reprendre le système d'Elisabeth.

Tous ces détails m'ont entraîné au-delà de quelques événemens auxquels j'ai à revenir. Dans une bataille que Frédéric livra aux Russes près de Francfort-sur-l'Oder, la victoire fut si bien décidée en sa faveur, qu'il

écrivit sur un tambour un billet qui l'annonçoit, et qui, selon l'usage du pays, fut apporté par trente postillons donnant du cor. Mais il abusa de la victoire, et il la perdit. Un corps russe de douze mille hommes environ, avec trente pièces de canons, se trouva posté sur les bords de l'Oder, au haut d'un monticule de sable, que l'on nomme le *Cimetière des Juifs*. Frédéric ne voulut point leur laisser de retraite : il ne voulut pas même les faire prisonniers ; il décida qu'il falloit tous les jeter dans le fleuve. En conséquence, il envoya successivement contr'eux toutes les divisions de son armée victorieuse ; et toutes y furent anéanties. Il y fut lui-même blessé. Le célèbre Kleist, auteur d'une charmante Description du Printemps, y périt. Une demi-heure après la nouvelle d'une grande victoire, vint un nouveau courrier, porteur d'un billet où il disoit : « Sauvez à l'instant jusqu'à » Magdebourg la reine, la famille royale, le » trésor, et tout ce que vous pourrez : tout » est perdu. »

Tandis que les tristes débris de son armée se retiroient, lui-même restoit immobile sous cette batterie foudroyante des Russes ; et il fallut que l'un de ses pages ou aides-de-camp

prît son cheval par la bride pour l'emmener. J'ai vu beaucoup de militaires qui l'avoient suivi et bien observé, et qui étoient vraiment persuadés qu'il n'avoit agi de cette sorte que dans le desir et l'espérance de périr d'un boulet de canon.

L'année suivante, les Russes vinrent à Berlin ; et ces incendiaires de la Prusse y furent beaucoup mieux disciplinés, plus modérés et moins barbares que les Autrichiens. On donna des sauves-gardes à un grand nombre de familles, et notamment à toutes celles qui furent recommandées par le célèbre Euller : on ne leva que des contributions modiques : on respecta les monumens publics : on fit fustiger au milieu de la place même un aumônier ou *pope*, qui avoit fait une friponnerie, le général lui ayant bien respectueusement baisé la main avant et après l'exécution. La monarchie prussienne étoit vraiment alors à deux doigts de sa perte : il étoit difficile de prévoir comment elle pourroit échapper à sa ruine entière. Heureusement la mort d'Elisabeth survint ; et l'on peut regarder cette mort comme l'un des événemens inattendus et miraculeux qui ont sauvé Frédéric.

Ce roi ne donna en personne qu'une seule bataille aux François, la bataille de Rosbach. Il étoit dans le plus grand embarras du monde, si le prince de Soubise avoit su calculer d'après d'autres principes que ceux d'un amour-propre enfantin et ridicule. L'homme réfléchi et de bon-sens auroit dit : « J'ai environ soixante mille hommes, tant de l'armée des cercles, que des troupes françoises : le roi de Prusse n'a pas plus de vingt mille hommes à m'opposer. Si je l'attaque, puis-je compter sur les troupes de l'Empire ? Ne dois-je pas craindre le désespoir et le génie de ce roi ? Si je ne l'attaque pas, et qu'au contraire je me couvre dans un camp bien choisi, que pourra-t-il faire ? Venir m'attaquer dans un camp retranché ? Ce seroit une folie : il a trop peu de monde. Attendra-t-il que je sorte de mon camp ? Mais alors on achevera de lui prendre tout ce qui lui reste ; et bientôt il sera entre deux feux. M'abandonnera-t-il pour courir au secours d'un autre côté ? En ce cas, je le poursuivrai, et je délivrerai la Saxe. Ainsi la raison elle-même m'ordonne de me tenir ici, et d'éviter le combat. » Au lieu de s'en tenir

à

à ce calcul si sage et si simple, on se livra au fol espoir de battre le roi de Prusse : on ne craignit rien tant que d'en perdre l'occasion ; et l'on se mit en marche sur trois colonnes. On avoit à suivre deux longs coteaux parallèles, et une colline entre deux : la colonne de droite et celle de gauche avoient ordre de marcher sur les coteaux. Si cet ordre avoit été gardé, la colonne de gauche auroit vu de loin quelle étoit la nouvelle position que Frédéric avoit prise la veille au soir : mais M. le prince de Saxe Hidlbourg-Hausen, qui, mis à la tête des troupes d'Empire, et alternant pour le commandement général avec le prince de Soubise, n'avoit aucune autorité directe ce jour-là, s'en vint contre cette colonne, et en la parcourant l'épée à la main, la força de descendre dans le fond et contre celle du centre, sous prétexte d'éviter un petit bois qu'il eût été facile d'éclairer ; d'où il arriva qu'on ne vit l'ennemi qu'au moment où l'on se trouvoit exposé à tout le feu de ses batteries. Alors on n'étoit point en ordre de bataille, et les boulets prussiens prenoient les colonnes dans leur longueur. Alors Zeidlitz, avec deux ou trois régimens de cavalerie, vint augmenter le

trouble, et empêcher les lignes de se former: alors le prince Henri se présenta, et attaqua avec un corps de six mille fantassins: alors enfin la déroute fut complète, et les Prussiens n'eurent plus que des fuyards à poursuivre.

Cependant Frédéric envoya bientôt ordre à ses troupes de revenir au camp, parce que le jour commençoit à baisser, et que le comte de Saint-Germain, à la tête d'un corps de réserve de quinze mille hommes, s'étoit placé sur une hauteur d'où il couvroit les fuyards, et où il paroissoit faire une fort bonne contenance. Le roi alla composer son épître en vers, où il remercie de si bon cœur M. le prince de Soubise, et le lendemain il partit pour la Silésie. On a pu croire que le prince de Saxe Hildbourg-Hausen avoit été traître en cette occasion. On a même observé dans la suite que ce prince chargé de dettes, avoit eu un appui dans Frédéric, qui avoit empêché ses créanciers de le poursuivre. On a aussi répété souvent un mot de ce roi, qui, en parlant de M. de Soubise, avoit dit: « Il a vingt cuisiniers, et » n'a pas un espion: et moi, j'ai vingt es» pions, et n'ai qu'un cuisinier. »

Dans la campagne où M. le maréchal de

Richelieu succéda au maréchal d'Estrées, et profita si mal de la victoire que celui-ci avoit remportée, ce général courtisan forma d'abord le projet d'aller faire le siége de Magdebourg : il s'avança pour cet effet jusque dans le pays de Halberstadt, où il reçut la visite d'un homme qui eut assez de courage et de patriotisme, pour supposer des ordres qu'il ne pouvoit ni demander, ni recevoir à temps, mais que les circonstances lui firent regarder comme nécessaires. Cet homme étoit chargé de la garde d'une grande partie du trésor, que l'on avoit transporté à Magdebourg. Il offrit bien secrètement au maréchal de Richelieu, une somme que celui-ci accepta sous la condition de ne pas aller plus loin. C'est du moins ce que m'ont cent fois affirmé les personnes instruites de la cour. Le service que cet homme, nommé M. Dankelmann, rendit à sa patrie, fut d'autant plus grand qu'à cette époque il n'y avoit pour toute garnison dans Magdebourg, que deux ou trois bataillons ruinés, avec environ quinze cents déserteurs ou autres recrues que l'on exerçoit, et sur lesquels on ne pouvoit pas compter. Tout le monde étoit bien convaincu que si les François étoient venus

jusqu'à cette place, elle eût été prise en peu de jours, puisqu'elle n'avoit pas de défenseurs. Ainsi M. de Richelieu perdit du temps, et attendit que le prince Ferdinand en fît reculer tous les postes jusques vers le Rhin. Depuis ce temps, M. Dankelmann a constamment joui de la confiance du roi et d'une considération particulière dans le public.

Mais la grande lutte de Frédéric durant cette guerre a sur-tout eu lieu contre les Autrichiens. Quand Frédéric alla voir le camp de Joseph second, long-temps après la paix, il vit que le feld-maréchal Laudon alloit au premier dîner se placer à l'autre côté de la table, et il lui dit : « Monsieur le » maréchal, venez, je vous prie, vous » mettre ici auprès de moi ; j'aime beaucoup » mieux vous avoir à mes côtés qu'en face. » C'est en effet ce général qui lui a fait le plus de mal, et donné plus de peine. On n'a pas su d'ailleurs ce qu'on devoit le plus admirer dans ce monarque, sa constance à supporter les plus grandes fatigues, son courage invariable, ou les ressources de son génie.

Sous le premier point de vue, il savoit à propos se mettre à pied à la tête de ses sol-

dats, dans les froids les plus rigoureux, et faisoit ainsi les marches les plus pénibles, avec une tranquillité qui empêchoit les autres de se plaindre : c'est ce qu'il fit en particulier, en se rendant de Rosbach en Silésie sur la fin de novembre, et pendant plus de la moitié de décembre. On l'a vu de même, lorsque le pain étoit le plus mauvais, et que les soldats s'en plaignoient hautement, en demander un morceau à son plus proche voisin, le manger avec appétit, et dire ensuite : « Il » est vrai que ce pain n'est pas trop bon : » cependant on peut le manger quand on a » bien faim ; j'aurai soin qu'on nous en donne » de meilleur, dès que cela me sera possible. » Jusque-là faisons, de nécessité, vertu ».

Lorsqu'il eut perdu la bataille de Collin, il partit au galop avec quelques généraux, pour aller lever le blocus de Prague, avant que le prince Charles fût informé de ce funeste événement. Après avoir long-temps couru, ils arrivèrent à un village à l'entrée duquel ils rencontrèrent une femme qui avoit un panier de cerises. Le roi acheta le panier, et dit à ses compagnons : « Messieurs, nos chevaux ont » besoin de repos : nous pouvons nous-mêmes » perdre une heure ou deux sans risque, vu

» l'avance que nous avons gagnée : arrêtons-» nous ici ». Ils entrèrent dans une grange, et tandis que l'on soignoit leurs chevaux, ils se firent donner de la paille, pour leur servir de siége, ils se placèrent tous à l'entour du panier qu'ils eurent bientôt vidé; après quoi Frédéric leur dit : « Qui de vous a le moins » besoin de dormir ? » Il étoit naturel que le baron de Pirch, son page, s'offrît le premier. « Eh bien, lui dit le roi, regardez à votre » montre l'heure qu'il est. Veillez, et au bout » d'une heure, éveillez-nous, et que tout » soit prêt pour partir ». Après ces mots, ce roi se couche sur la paille, en disant : « Allons, paix, et que l'on dorme ». Et lui-même en moins d'une minute est profondément endormi ! A quel dégré cet homme rare devoit-il être devenu maître de lui-même, pour s'endormir ainsi à volonté et dans la minute, malgré les cruelles agitations et inquiétudes qu'il devoit éprouver après une bataille perdue, et ayant un camp à sauver!

J'ai vu un autre fait, moins frappant sans doute, mais qui toutefois suffit pour prouver que cet empire sur lui-même étoit habituel. Il lui arriva une fois de me faire appeler un soir vers les cinq heures, la veille du premier

jour des revues de Berlin, c'est-à-dire, le 18 mai; après m'avoir dit et demandé ce qu'il avoit eu en vue pour ce jour là, il porta tout-à-coup ses regards sur une pendule, et me dit : « Voilà qu'il est sept heures moins un » quart. J'ai encore une lettre à écrire, et il » faut *que je dorme à sept heures*, parce » qu'il faut que je monte à cheval demain » matin à une heure et demie pour me rendre » à la plaine de Temploff. Je vous ferai en» core appeler demain, si je puis en avoir le » temps : en attendant, vous allez passer » tranquillement votre soirée avec votre » femme et vos enfans. Je vous souhaite le » bon soir ».

Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu un homme qui ait donné de plus grandes et de plus constantes preuves de courage que lui. J'en ai cité ailleurs plusieurs marques; et l'on peut les multiplier, pour ainsi dire, à l'infini. J'ai vu les vêtemens qu'il avoit quittés à la fin de cette terrible guerre, et que le capitaine Favra avoit achetés; c'est-à-dire, le chapeau, l'habit, la veste, la culotte et les bottes : le tout étoit bien usé et bien poudreux; mais l'habit et le chapeau étoient percés de balles; j'ai également vu entre les mains de

M. le Catt, un étui d'or, qui, placé dans le gousset de ce roi, avoit été commé affaissé par une balle, durant la bataille de Zonnedorff, et lui avoit sauvé la cuisse, où il n'eut qu'une contusion assez forte. On sait qu'un soir après une grande bataille, il s'étoit approché d'un bon feu que venoient d'allumer quelques soldats de ses gardes; que ceux-ci lui avoient demandé où donc il avoit été durant le combat, lui qui avoit coutume de se battre avec eux, et qu'ils n'avoient pas vu ce jour-là; qu'il leur avoit dit, non-seulement où il s'étoit tenu, mais pourquoi il l'avoit fait; que commençant alors à se réchauffer, il avoit ouvert sa veste, qu'il en étoit tombé une balle que ces soldats avoient ramassée, en s'écriant qu'on voyoit bien que c'étoit toujours à l'endroit le plus dangereux qu'il se plaçoit, et qu'ils l'avoient conjuré de se ménager davantage à l'avenir.

Ce dernier trait indique de quelle sorte de familiarité il permettoit à ses soldats et surtout à ses gardes, d'user envers lui. En voici une autre preuve. Lorsqu'il eut confié une partie de ses finances à des François, il se fit faire un manteau neuf bordé d'un galon d'or. La première fois qu'il fit manœuvrer son ré-

giment, étant revêtu de ce manteau, les soldats dirent assez haut : « On voit bien que » notre Fritz est devenu financier françois, » car le voilà qui prend du galon ». Frédéric trouva ce mot plaisant, et se détourna pour en rire sans être aperçu. C'étoit par attachement que ses soldats lui donnoient ainsi le nom de *Fritz*.

Non-seulement il étoit familier et bon avec ses gardes, autant que la discipline militaire n'en souffroit pas ; on l'y voyoit même quelquefois se livrer à la sorte de gaieté et de plaisanterie qui a toujours été un des principaux traits de son caractère. Dans un temps où les hommes lui étoient d'autant plus précieux, qu'il lui en restoit peu, et qu'il n'avoit pas d'argent pour s'en procurer, on lui ramena un beau grenadier, françois de naissance, qu'on venoit d'arrêter au moment où il désertoit. « Grenadier, lui dit-il, pourquoi » donc voulois-tu nous quitter ? — Ma foi, » sire, c'est que les affaires vont trop mal. — » Je conviens qu'elles ne vont pas très-bien ; » mais, écoute : battons-nous encore une fois ; » et si après cela les choses ne vont pas mieux, » nous déserterons tous deux ensemble ! — » Marché fait, sire, j'y consens ».

Il n'étoit pas seulement bon camarade avec ses soldats; il l'étoit aussi, mais sous d'autres formes, avec ses officiers. Un capitaine, dans je ne sais quel régiment, avoit toujours montré tant de zèle et de bravoure, qu'il lui envoya un jour la croix du mérite. « Mon » ami », dit le capitaine, au page qui lui apportoit cette décoration, « l'usage est de vous » donner en échange onze ducats, et j'en ai » fort peu au-delà de ce nombre : ces ducats » me sont plus nécessaires que la croix du » mérite que vous m'apportez : car il me les » faut pour vivre ; au lieu que si jusqu'à » présent j'ai été un brave homme sans cette » croix, je le serai encore dans la suite sans » la porter; et que si j'étois un jean-fesse, » cette croix ne me rendroit pas plus galant » homme. Allez donc reporter cette croix au » roi; dites-lui ce que vous venez d'entendre, » et ajoutez que je n'ai pas besoin de hochets » pour faire mon devoir ». Le page rendit compte de sa mission; et Frédéric renvoya le lendemain par le même page, au même capitaine, la croix du mérite avec un billet, où il lui disoit : « Mon cher capitaine, j'avois » oublié que je vous devois cent ducats : je » me le rappelle; je vous les envoie, et j'es-

» père que vous les recevrez avec la croix du » mérite qui vous est si légitimement due. — » Ah, dit le capitaine au page, ceci change » la thèse : mon ami, au lieu de onze ducats, » reçois-en vingt-deux, et dis au roi, que » puisqu'il paye ainsi ses dettes, je paierai » aussi la mienne ».

Dans une des batailles qu'il perdit, ce roi se trouva presque seul avec son page Pirch, sur le déclin du jour. En courant après son monde, il aperçut une ferme isolée, et se dirigea de ce côté-là, en disant au page : « Voilà » une maison où nous trouverons, à ce que » je présume, un détachement de mes gardes. » — Sire ne nous y exposons pas : il pour» roit tout aussi bien y avoir des Autrichiens. » — Non, non, allons toujours. — Eh bien, » sire, permettez au moins que j'aille voir ce » qui en est ». En disant ces mots, Pirch part au galop et prend les devants. Quand il fut près de la maison, et que l'on put voir qu'il étoit prussien, il essuya une assez nombreuse décharge, dans laquelle il reçut une balle dans une épaule : il revint au roi, qui alla faire ses recherches d'un autre côté. Cette blessure est la seule que le baron de Pirch ait reçue durant toute cette guerre.

Frédéric eut dans un temps un officier supérieur autrichien (c'étoit un major, dit M. de Retzow) qui lui donnoit avis des projets du général Daun, autant que cela lui étoit possible. Il arriva à ce traître ce qui arrive tôt ou tard à ceux qui font ce métier; il fut découvert. Le général Daun rencontra son messager ayant un panier sous le bras, lui demanda ce qu'il portoit, et ayant eu pour réponse, que c'étoient des œufs, lui ordonna de les aller remettre à son cuisinier. Ce fut en cassant ces œufs, que l'on ouvrit celui où étoit l'avis de l'officier. Le général Daun fit appeler le coupable, s'enferma seul avec lui, et lui dit: « Voilà un billet que vous vouliez » faire parvenir à l'ennemi de votre patrie: » vous ne pouvez pas le nier, car il est de » votre main. Votre crime est aussi évident » qu'il est affreux; vous méritez de périr: » et je ne pense pas que parmi les témoins » de votre supplice, il puisse s'en trouver un » qui vous plaigne; mais vous appartenez à » une famille respectable: et je vous avoue » que je conserverai toujours pour elle les sen- » timens que vous ne m'inspirez plus. Je vou- » drois au moins sauver l'honneur de vos pro- » ches; et je ne vois qu'un moyen qui puisse me

» conduire à ce but. Mettez-vous à ce bureau;
» écrivez au roi de Prusse le billet que je
» vais vous dicter : nous le ferons parvenir
» mystérieusement à ses avant-postes. Je ferai
» valoir à Vienne, autant que je le pourrai,
» le service que vous aurez rendu en ce der-
» nier moment; et si cela ne suffit pas pour
» vous maintenir dans la jouissance de votre
» liberté, au moins cela servira-t-il, ainsi que
» je l'espère, à vous sauver l'honneur et peut-
» être la vie ».

Le traître découvert et confondu se soumit à tout ce que l'on desira de lui. M. Daun lui dicta un billet où il annonçoit au roi de Prusse, qu'il y avoit eu un conseil de guerre très-nombreux, et où le général en chef avoit proposé de livrer bataille à sa majesté; que les avis avoient été tellement partagés et même soutenus avec tant de persévérance, qu'on n'avoit pas pu s'accorder; et qu'enfin, on avoit envoyé un courrier à Vienne pour demander les ordres de sa majesté impériale, et qu'il étoit décidé qu'on en attendroit le retour avant d'agir : d'où il résultoit que l'on seroit au moins huit jours en repos. Le roi ayant reçu ce billet dans la soirée, résolut d'accorder quelques délassemens à ses généraux: il les

invita tous à souper, et les reçut avec gaieté; le plaisir de causer prolongea même ce souper plus avant dans la nuit qu'on ne devoit s'y attendre dans un camp. On étoit prêt à se séparer, lorsque les postes avancés envoyèrent un déserteur autrichien qui paroissoit désirer de parler au roi. « D'où viens-tu? lui » dit le roi. — Sire, je viens du camp du » général Daun. — Et qu'est-ce que l'on fait » dans ce camp? — On s'y prépare à attaquer » votre majesté. Ce que tu dis là, mon enfant, » est impossible : le général Daun n'y songe » pas. — Il y songe si bien, sire, que les or- » dres de décamper étoient donnés avant » mon départ; que j'ai vu tout le monde » occupé à lever les tentes; que l'on devoit » se mettre en marche vers une heure du » matin; et que vous serez attaqué vers les » trois ou quatre heures au plus tard. — Mon » cher, vous vous trompez : je sais mieux ce » qui doit se faire que vous ». Sur cela sa majesté ordonna à l'officier du poste de remettre ce déserteur au chef de *tel* régiment, et d'ordonner qu'on en eût bien soin. Quand il fut parti, les généraux représentèrent au roi combien l'avis de ce déserteur pouvoit être important, et combien il étoit sage de pren-

dre des mesures en conséquence. « Mes
» amis, répondit le roi, j'en sais plus sur
» les desseins de Daun, que tous les dé-
» serteurs du monde : celui-ci nous conte
» des fables, ou bien Daun a voulu donner
» le change à ses troupes pour les tenir en
» haleine. Ainsi, tranquillisez-vous; vidons
» encore cette bouteille de vin de Champagne;
» après quoi allez vous coucher, et dormez
» la grasse matinée. — Et quel mal y a-t-il,
» répliqua le général de Ziethen, que nous
» nous tenions sur nos gardes? Ce n'est qu'une
» nuit à perdre; et c'est fort peu de chose.
» — Mes amis, reprit Frédéric, vous avez
» tant eu de mauvaises nuits! vous en aurez
» peut-être tant encore de semblables, qu'il
» est bien juste au moins que vous profitiez
» de celles qui peuvent être meilleures. Je
» vous ordonne, moi, d'aller dormir bien
» tranquillement, ainsi que je vais le faire de
» mon côté. Allons, messieurs, bon soir et
» bonne nuit. — Frères, » dit le général
Ziethen à ses camarades, lorsqu'ils eurent
quitté le roi, « est-ce que vous comptez vous
» coucher? — Mais oui, répondirent la plu-
» part des généraux : le roi paroît sûr de son
» fait; et nous nous en rapportons tous à lui;

» — Eh bien, moi, dit Ziethen, je vais faire
» seller tous les chevaux de mon régiment,
» et ordonner que tout le monde se tienne
» prêt. Le roi prétend que nous avons eu
» tant de mauvaises nuits ! En ce cas, une de
» plus n'est rien : c'est un très-petit mal ; et
» le rapport du déserteur est trop positif
» pour pouvoir le négliger. Le roi croit être
» bien sûr que cet homme se trompe : mais
» ne peut-il pas être trompé lui-même ? En
» des choses aussi graves, je ne supporte pas
» que l'on néglige les précautions qu'il est
» possible de prendre ». L'exemple de Ziethen en entraîna encore deux autres ; et ce fut ces trois régimens qui sauvèrent le roi et son armée. A quatre heures du matin Daun arriva en ordre de bataille. Dès la première alerte, les trois régimens de cavalerie parurent, firent d'abord la petite guerre, et procurèrent aux autres le temps de se lever, de s'armer et de recevoir des ordres. Frédéric fit sur-le-champ les plus belles dispositions possibles ; il se battit toute la matinée ; et après avoir perdu le maréchal Keith, un prince de Brunswick, et près de dix mille hommes ; après avoir été blessé lui-même, ainsi que la plupart de ses généraux, il fit marcher son

armée à une lieue de là, sur une hauteur, où elle se trouva si bien postée que Daun n'osa pas l'y attaquer. Mais dans ce désordre, cette bagarre, et tous ces mouvemens précipités, les ennemis s'emparèrent d'une partie des bagages, des canons, et en particulier de tous les équipages et autres effets du roi. Telle fut la bataille de Hochkirchen, l'une des plus cruelles leçons par où la fortune ait voulu rendre Frédéric plus méfiant encore qu'il ne l'étoit.

Cette occasion ne fut pas la seule où le général Ziethen ait rendu les services les plus essentiels à sa patrie : j'en pourrois citer plusieurs autres. Dans une autre bataille par exemple, il disparut tout-à-coup avec son régiment, qui étoit d'environ quatre mille hommes ; au bout de quelque temps, on le vit sur la crête de la montagne qu'il avoit tournée à l'insu de tout le monde, et du haut de laquelle il tomba avec tout l'avantage d'une pente assez douce, sur le dos de l'ennemi, au moment que celui-ci se trouvoit plus vivement attaqué de front.

Rien n'est plus franc, plus loyal et plus beau que la manière dont le roi de Prusse termina cette guerre si longue et si cruelle.

Il étoit au château de Hubersbourg en Saxe, lorsque parlant de politique avec le baron de Hertzberg, celui-ci lui dit que l'impératrice-reine étoit très-disposée à faire la paix, ainsi que l'en avoit assuré telle personne qu'il nomma..... « La paix, répliqua Frédéric ; il » y a long-temps que je la desire et que je la » propose. Si ce que vous me dites est vrai, » elle sera bientôt faite. » Sur cela il prit une demi-feuille de papier, et y écrivit ce qui suit : « Si sa majesté impériale est disposée à » faire la paix, ainsi qu'on me l'assure, j'ai » l'honneur de lui déclarer que je le veux » également bien : mais il faut qu'elle se fasse » très-promptement : point de congrès, » point de médiateurs, point de cérémonies » diplomatiques. Au surplus, mes conditions » sont fort simples ; je demande :

» 1°. Que chacun rende aux ci-devant » propriétaires les pays dont le sort des ar- » mes l'a rendu maître ;

» 2°. Qu'il ne soit accordé de dédommage- » ment à personne ; chacun supportera ses » pertes ;

» 3°. On confirmera les traités précédens ;

» 4°. On me garantira encore spécialement » la Silésie ;

» 5o. Je donnerai ma voix électorale à » l'archiduc Joseph, lors de l'élection du roi » des Romains.

» Si ces conditions conviennent à sa ma» jesté impériale, nous ferons la paix : si sa » majesté ne les agrée pas, les armes déci» deront de la destinée des peuples. Mais il » est nécessaire que je sache bientôt sur » quoi je puis compter. Je ne puis attendre » que d'ici à la huitaine la réponse de sa » majesté impériale. »

Le roi signa cette note, et la remit à M. de Hertzberg, pour la faire parvenir à l'impératrice-reine. Les ministres autrichiens auroient bien voulu continuer la guerre; mais Marie-Thérèse rejeta cette idée. On envoya au roi de Prusse un simple conseiller de cour, avec les pleins-pouvoirs convenables. L'électeur de Saxe y joignit un conseiller privé ; et ces deux hommes rédigèrent les articles du traité en peu de jours, sous les yeux du roi, et avec M. de Hertzberg, alors conseiller de légation. Ce traité fut signé à Hubersbourg, ratifié ensuite ; et, dès le 17 février, les corps prussiens se mirent en marche pour revenir chez eux. Cette manière de négocier, aussi expéditive que simple,

suffiroit pour faire connoître le vrai caractère de Frédéric.

Les historiens ne repoussent qu'assez foiblement deux reproches que l'on a quelquefois hasardés contre ce grand-homme, sous le rapport de roi guerrier : l'un d'avoir fait de grandes fautes par trop de présomption, de vivacité ou de vengeance; et l'autre de n'avoir point su se défendre d'une jalousie aussi odieuse qu'injuste contre ses généraux les plus habiles et les plus zélés. A l'appui du premier de ces deux reproches, on cite principalement les changemens très-malheureux qu'il fit durant la bataille de Collin, aux dispositions très-belles qu'il avoit arrêtées d'abord : son opiniâtreté à vouloir marcher contre Olmutz, pour en faire le siége : sa persévérance à garder le camp de Hochkirchen, malgré les avis des militaires les plus sages ; sa résolution de détruire entièrement l'armée russe à la bataille de Zonnendorff, etc. En un mot, on lui reproche toutes les actions où il a essuyé des revers. Voilà bien les jugemens des hommes : le succès fait tout ; et quels que soient vos moyens justificatifs, on vous condamnera si vous n'êtes pas heureux : car, aux yeux du vulgaire,

la fortune ne peut pas avoir tort. Certainement, ceux qui blâment les déterminations ou les plans de Frédéric dans les occasions où il a essuyé des échecs, ne l'ont pas entendu sur les motifs qui le déterminoient : ils ignorent donc trop de choses pour qu'il leur soit permis de le condamner. Ce n'est pas néanmoins que je pense qu'il n'ait pas fait de fautes ; il en a lui-même avoué plusieurs. Je veux seulement rappeler au lecteur, que l'on doit toujours montrer beaucoup de réserve, lorsqu'on veut hasarder quelques reproches contre un homme d'un aussi grand génie.

Le second reproche dont j'ai fait mention, a bien aussi quelques anecdotes qui semblent en être la preuve. La manière dure dont il a traité son frère aîné en rentrant en Saxe, après la bataille de Collin ; sa brouillerie avec son général Fouquet; les reproches quelquefois peu mérités qu'il a faits à tant d'autres, et la sévérité avec laquelle quelques-uns ont été disgraciés pour le reste de leur vie : tous ces faits donnent lieu à des soupçons dont il est assez difficile de se défendre. La jalousie est une foiblesse ; et il est pénible d'avoir à imputer un défaut semblable à

celui que tant de titres élèvent au-dessus des autres hommes. On voudroit, selon l'idée de madame de Kameke, le retrouver par-tout digne de lui-même. Mais si ceux qui veulent être justes, n'ont pas toujours cette satisfaction, ils ont au moins à se consoler dans une infinité de traits nobles et généreux, qui montrent comment ce monarque savoit honorer ceux qui avoient bien servi l'Etat : qu'on en juge par les statues qu'il a fait ériger à plusieurs d'entr'eux, et par les égards qu'il a toujours eus pour le général de Ziethen et tant d'autres. Ici s'élèvent contre quelques faits isolés, des milliers d'anecdotes précieuses qu'il seroit trop long de recueillir. J'en ai rapporté beaucoup dans mes Souvenirs : et combien n'y en a-t-il pas d'autres que je pourrois y joindre, sans compter celles que j'ignore ? Je ne dirai pas que ce ciel soit toujours sans nuages ; mais je ne craindrai pas de me tromper, en avançant qu'on n'en trouvera pas de plus beau.

A la suite des deux reproches graves que l'on a du moins fort exagérés, je vais en citer deux autres, qui sont, je crois, sans fondement.

Il s'agit ici de deux choses qui semblent

d'abord se concilier difficilement, et qui néanmoins ne sont au fond que les conséquences du système très-philosophique que Frédéric s'étoit tracé, mais qu'il n'avoit garde d'avouer formellement : je veux parler de sa persévérance à exiger en quelque sorte, que les familles nobles s'attachassent principalement et presqu'exclusivement à la profession des armes ; et de la dureté avec laquelle il rejetoit, du moins en temps de paix, hors du corps des officiers, ceux qu'il savoit ou imaginoit ne point appartenir à la noblesse.

C'est conformément à la première partie de ce plan, qu'il témoignoit peu d'égards aux nobles qui ne plaçoient pas leurs fils dans quelque régiment : il affectoit de ne pas les voir, ou ne paroissoit les connoître que pour les mortifier : il ne leur accordoit aucune grâce : en un mot, il étoit manifeste que c'étoient des familles en défaveur. C'est ainsi que j'en ai vu plusieurs qui, même à la fin, n'alloient jamais plus à la cour, et que j'en ai connu à qui il avoit dit : « A quoi songez-» vous de tenir vos fils dans l'oisiveté, ou de » les traîner dans la poussière d'une Univer-» sité, pour y devenir des sujets inutiles ?....

« Ne me parlez pas, » disoit-il en d'autres circonstances, « de tous les comtes de mon » royaume ; il ne sont bons à rien : si quel- » ques-uns d'entr'eux mettent leurs fils dans » l'armée, ce n'est que pour parvenir jus- » qu'à la dragonne, et se retirer ensuite : ils » n'ont que la vanité en tête : aussi voyez- » vous qu'ils ne cherchent à entrer que dans » le corps de mes gendarmes, pour briller » quelque temps à Berlin, et de là s'en aller » chez eux, et y étaler leur fastueuse oisi- » veté. Ce sont de tous mes sujets les plus » inutiles ; je n'en dois rien attendre. »

D'un autre côté, il y avoit peu d'années, en temps de paix, qu'il ne renvoyât dans ses revues quelques officiers, sous prétexte de roture. Cette époque étoit vraiment redoutable pour ceux dont la noblesse n'étoit pas bien connue. Sans doute, lorsqu'il étoit en guerre, il recevoit tous ceux qui avoient les qualités convenables au service et qui désiroient y entrer ; mais ensuite, il revenoit impitoyablement à son système. Je n'ai connu qu'un seul roturier qu'il ait laissé tranquille : c'étoit le beau-frère de Sulzer, devenu major dans le régiment du prince Frédéric de Brunswick ; mais combien d'autres, très-braves militaires, qui avoient

fait avec zèle toute la guerre de sept ans, congédiés ensuite d'après ce seul mot : *il n'est pas noble !* Je pourrois en citer plusieurs, qui tenoient néanmoins à de très-honnêtes familles. Ce roi alloit encore plus loin : quand on lui présentoit avant la revue, les officiers reçus dans le corps, ou promus à un nouveau grade depuis la revue précédente, il avoit grand soin de s'en faire dire le nom, et de les interroger sur tout ce qui concernoit leur patrie et leur famille ; et souvent alors, lorsqu'il s'agissoit de familles françoises ou d'autres pays étrangers, il rejetoit les sujets, en soutenant qu'ils n'étoient pas nobles. J'ai vu dans des cas semblables, les pères envoyer leurs titres en bonne forme, à ce roi qui, en les leur renvoyant, répondoit que ces paperasses ne signifioient rien, qu'il savoit à quoi s'en tenir ; et qu'en un mot ils n'étoient que roturiers.

Toute cette conduite porte sur un motif facile à découvrir. Frédéric s'étoit persuadé que la plus grande population n'est un bien, qu'autant que tous les hommes se rendent utiles au corps social : or les roturiers peuvent servir la société de toutes les manières possibles, d'où il suit que le nombre n'en peut pas

être trop grand; au lieu que les nobles, liés par le point d'honneur ou leurs priviléges, ne peuvent s'occuper que de certaines fonctions, et remplir que les premières places dans certaines branches de l'administration. Si donc il y a beaucoup plus de nobles que de places qui leur conviennent, il arrivera qu'un très-grand nombre d'entr'eux ne seront qu'un fardeau pour l'État, et qu'ils n'auront à offrir au public que le scandale, le faste, l'oppression et la plus honteuse inaction. Il faut remarquer que la plupart des provinces prussiennes sont surchargées de nobles, parmi lesquels il y en a beaucoup trop, qui, pauvres, ignorans, et sans ressources, ne servent qu'à opprimer les citoyens laborieux. On voit donc pourquoi ce roi philosophe avoit tant à cœur d'appeler tous les nobles à ces mêmes places, qui, seules pouvoient leur convenir, et pourquoi il étoit si attentif à les leur réserver, et à en repousser les roturiers. On voit aussi pourquoi il répugnoit en quelque sorte à augmenter le nombre de ses nobles, en reconnoissant pour tels les étrangers qui venoient s'établir chez lui. Cette manière d'expliquer les vrais motifs de la conduite de Frédéric peut paroître arbitraire de ma part, en ce qu'il

n'a jamais avoué les pensées secrètes que je lui suppose ici : elle n'en est cependant pas moins fondée, puisque c'est la seule qui s'accorde avec les faits. Je sais que l'on dira encore que souvent dans l'application, il a été dur et peu équitable; mais peut-on suivre les règles générales sans éprouver cet inconvénient? Et faut-il pour cela renoncer aux lois générales? Les hommes foibles et vacillans font-ils plus de bien? ou plutôt, peut-on gouverner quand on cède à toutes les impressions personnelles, locales, ou temporaires? J'ai, moi-même, partagé le chagrin de quelques-uns de ceux qu'il avoit ainsi congédiés ; mais en gémissant sur ces faits particuliers, avec toutes les ames sensibles, je n'en sentois pas moins la convenance du principe politique qui les avoit commandés. Il n'y avoit chez lui que le corps du génie, les régimens d'artillerie, et les chasseurs à pied, où les roturiers n'eussent point ce risque à courir.

Je finirai ce volume par quelques articles particuliers consacrés à des hommes célèbres, que le public doit naturellement désirer de connoître plus en détail.

LE GÉNÉRAL ZIETHEN.

Le général de Ziethen a été l'un des plus célèbres et des plus honorés de tous les généraux de Frédéric : il est donc juste de donner quelques détails sur sa vie et sa personne.

Dans sa jeunesse, il lui arriva deux fois de commettre, dans l'ivresse, des délits qui faillirent le perdre. Dans une de ces occasions, il eut le malheur de tuer un homme; dans l'autre, il osa menacer un de ses chefs. Il fut déchu du grade d'officier, et redevint bas-officier pour quelque temps; sans compter l'humiliation, les ennuis, et les dangers de la prison. Comme il avoit l'ame forte, il prit, à la suite de ses réflexions, une résolution décisive, celle de ne jamais plus boire de liqueurs enivrantes; et il a été fidèle observateur de cette résolution dans tout le cours de sa vie : ce n'a été que sur l'ordonnance ou le conseil des médecins, que dans un âge très-avancé, il a pris à ses repas, un petit verre de vins

choisis : hors de là, et dans toutes ses campagnes, cet homme, le premier hussard de son siècle, n'a jamais bu que de l'eau.

Il se maria fort tard, selon l'usage de presque tous les officiers prussiens. Il avoit soixante-dix ans, lorsque son épouse lui donna un fils qui a été mon élève, et qui est officier et au moins capitaine dans le régiment dont son père étoit le chef. Le roi voulut bien être le parrain de cet enfant ; et il vint pour la cérémonie du baptême, chez son général, où les gens d'église s'étoient rendus. On remarqua que sa majesté avoit été extrêmement gaie et polie durant toute cette séance. Quand Frédéric se retira, accompagné de son vieux général, qui le remercioit de l'honneur qu'il avoit bien voulu lui faire, il passa entre une double haie formée par presque tous les officiers du corps, et dit à leur chef en riant : « Mon cher général, vous avez toujours fait » par vous-même les choses admirables; mais » aujourd'hui je remarque que vous avez là » des aides-de-camp qui promettent beaucoup, » et qui peuvent merveilleusement vous seconder ». Le général, revenu près de son enfant, trouva sur le berceau un papier que le roi y avoit placé sans que l'on s'en aperçût :

c'étoit un brevet en bonne forme, par lequel sa majesté nommoit le jeune Ziethen sous-lieutenant dans le régiment de son père, à dater du jour de son baptême, en le dispensant du service jusqu'à ce que son éducation fût finie, et en ordonnant néanmoins qu'il percevroit les appointemens, et avanceroit en grades à son tour, comme s'il étoit en ligne. Le père se hâta de renvoyer ce brevet au roi, avec une lettre, où après avoir bien exprimé sa vive reconnoissance, il représentoit à sa majesté, qu'une faveur semblable étoit contraire aux principes de la justice, et aux règles de la discipline militaire; que son zèle pour le service de sa majesté et pour l'honneur de l'armée, ne lui permettoit pas de l'accepter; et que même son acceptation seroit un scandale. Cette affaire donna lieu à plusieurs lettres; et enfin le roi, cédant aux vœux et aux raisons de M. de Ziethen, consentit, mais avec des regrets bien vifs, à ce que l'avancement et la paye n'eussent lieu qu'à dater du jour où son filleul commenceroit son service effectif; voulant néanmoins qu'à cette époque il devînt le premier ou plus ancien des sous-lieutenans. J'ignore ce que le jeune Ziethen a fait depuis une vingtaine d'années. Ce que j'avois remar-

qué dans le cours de sa première jeunesse, c'est qu'il avoit un fort bon esprit, une application soutenue, des principes invariables d'honneur et d'attachement à ses devoirs, et sur-tout un caractère bien prononcé et très-ferme, qui promettoit que dans la suite il seroit vraiment digne de son père ainsi que des bontés du roi.

J'ai rapporté ailleurs quelques-unes des actions militaires du père : celles où il a pu suivre son propre génie, ont toujours été remarquables, inattendues et heureuses. C'est en conséquence de ce caractère singulier, que le roi a voulu plusieurs fois le consulter sur diverses hypothèses qu'il lui détailloit. « Écou-
» tez-moi bien, mon cher général, lui disoit-il
» un jour, représentez-vous que vous êtes
» ici dans telle position, avec trente mille
» combattans; que votre aile droite et votre
» aile gauche aboutissent l'une à tel point, et
» la seconde à tel autre point; que l'ennemi
» fort de quarante mille hommes, vient pour
» vous attaquer, et que vous le voyez mar-
» cher à *telle* distance, et en *tel* ordre : dites-
» moi ce qu'en pareil cas vous feriez? —
» Sire, je n'en sais rien; je n'ai jamais eu
» d'idées sur de simples suppositions : ma

» tête n'est pas faite à opérer en l'air : il faut
» que je voye les choses elles-mêmes ; alors
» ce sont les faits qui me frappent et m'ins-
» pirent ; je sens alors ce que je dois faire et
» je le fais. Sans les faits, je ne vois rien :
» ainsi je ne suis propre qu'à agir. Je ne
» vaudrois rien s'il étoit question de former
» des élèves. — Mais ne pouvez-vous pas
» vous figurer deux armées comme je viens
» de vous les décrire ? — Non, sire ; je sens
» toujours que la réalité m'offriroit quelques
» détails, quelques circonstances que je n'i-
» magine pas ; et que ce seroient ces cir-
» constances et ces détails qui me détermi-
» neroient ». Le roi n'ayant jamais pu en avoir d'autres réponses, cessa enfin de le consulter.

Le général de Ziethen avoit plus de quatre-vingts ans, lorsqu'en 1784, le roi étant venu, selon son usage, vers le mois de septembre, visiter les travaux des canonniers au *Gésonbron*, près de Berlin, trouva la garnison de Berlin sous les armes, hors de la ville, et en passa les lignes en revue ; après quoi s'approchant de la cavalerie, à laquelle il vouloit faire faire une course forcée, il vint d'abord au général de Ziethen le chapeau à la main,

et

et lui dit avec le plus tendre intérêt : « Vous
» savez bien tout le plaisir que j'ai à vous
» voir : mais pourquoi vous donner la peine
» de venir vous-même ici à la tête de votre
» corps ? — Sire, c'est mon devoir. — Votre
» devoir ! ah, vous l'avez amplement rempli
» aux champs de la gloire ! une simple ma-
» nœuvre d'exercice n'est pas un devoir pour
» un homme aussi cher à l'État, et parvenu à
» votre âge. Mon cher général, vous avez
» tant fait pour la patrie, qu'il ne vous reste
» plus qu'à vous conserver pour l'exemple et
» les respects de toute l'armée. — Il faut donc,
» sire, que je donne l'exemple : sans cela,
» quel titre me reste-il ? — Il suffit que vous
» viviez. Je ne veux pas que vous vous ex-
» posiez pour de simples manœuvres. N'ou-
» bliez pas combien d'autres dangers, et quels
» dangers nous avons courus ensemble ! Eh
» bien, laissons ces jeunes gens se préparer
» à en faire autant, et reposons-nous ». Pen-
dant cette conversation, Frédéric eut l'a-
dresse d'emmener M. de Ziethen hors des
lignes : la course se fit tandis qu'ils se par-
loient ainsi à l'écart ; et le vieux général se
plaignit au roi de n'être pas à la tête de son
régiment. Ce qu'il y eut de plus touchant en

cette rencontre, c'étoit de voir ce vieux roi joindre à tant d'attentions envers son général, celle de ne lui parler ainsi en présence de l'armée et d'un peuple nombreux, que le chapeau bas, en exigeant que ce dernier restât couvert, conformément à l'étiquette militaire. Ce tableau touchant fit la plus vive impression sur tout le monde, et me fut retracé avec une sorte d'enthousiasme, par mon fils, qui, étant allé à cette petite revue avec les élèves de l'école militaire, ainsi que je le lui permettois le plus souvent, s'étoit trouvé assez près de ces deux héros pour tout observer. Au reste ceci n'est pas un effort de bienveillance royale : Frédéric n'a été en ce moment que ce qu'il étoit habituellement avec cet homme si respectable, et que ce que tout le monde étoit par-tout où ce digne général paroissoit : à la cour, et même chez la reine; les mêmes sentimens se manifestoient tout autour de M. de Ziethen, que l'on regrettoit d'y voir trop rarement. Eh! comment Frédéric, si grand lui-même, et sachant si bien honorer ceux qui le méritoient, auroit-il pu ne pas former de grands-hommes !

MULLENDORFF.

Ce général, aujourd'hui très-âgé, a débuté par être page de Frédéric, avec lequel il a fait toutes les guerres que ce monarque a eu à soutenir. La nature l'avoit doué de qualités très-précieuses, tant intellectuelles que morales; et la fortune ne lui a pas moins été favorable, en lui fournissant les moyens et les occasions de les faire valoir. Son patrimoine l'a mis en état de se montrer avec noblesse en toutes les époques de sa vie : il a su s'instruire dans sa jeunesse; et dans tous les temps, on l'a vu aimable et régulier dans la société, brave et exact dans l'armée, adroit et actif dans le commandement, sage et modéré dans l'administration. Il a développé de grands talens dans une partie de l'armée du prince Henri, durant la guerre de la succession de Bavière; après laquelle revenu à Berlin comme gouverneur, il a été également chéri et respecté des militaires, des bourgeois et des étrangers. Personne n'a

su faire mieux, et avec plus de dignité et de loyauté que lui, les honneurs de sa place.

Quand Frédéric mourut, et qu'il eut fait fermer les portes de la ville, et assemblé la garnison, pour prêter le serment de fidélité au nouveau monarque, combien ne fut on pas touché de voir cet ancien compagnon d'armes du héros qui venoit de s'éteindre, s'approcher des troupes avec tous les symptômes de la plus profonde douleur, et ne pouvoir ensuite s'exprimer que par ses larmes! juste tribut que Frédéric méritoit plus que mille autres rois, et qui ne pouvoit lui être plus dignement payé que par Müllendorff!

Ce général, que tous les militaires placent avec tant de raison à la tête de tous ceux qui nous restent de ce règne admirable, essuya une demi-disgrace en 1791 : on le chargea d'un commandement inutile en Pologne, parce qu'il avoit déclaré ne pas approuver le projet de campagne que l'on vouloit faire contre les François. Il étoit revenu à Berlin, lorsque Guillaume second lui envoya ordre de faire partir dans les vingt-quatre heures mon collègue Borrelly,

qui étoit accusé d'avoir tenu quelques propos favorables à la liberté. M. de Müllendorff envoya un de nos anciens élèves, M. de Meyrinck, alors son aide-de-camp, pour annoncer cette affreuse nouvelle à M. Borrélly, lui témoigner combien M. le gouverneur en étoit lui-même affligé, et offrir de sa part au proscrit, 1°. les secours qu'il seroit en son pouvoir de lui d'accorder; et 2°. un délai de deux jours pour faire les préparatifs d'un semblable voyage en une saison si cruelle: (on étoit au cœur de l'hiver.) Ainsi M. de Müllendorff, à demi-disgracié lui-même, ne balance pas à s'exposer à de plus grands dangers, pour adoucir le sort d'un père de famille, qu'au reste il regarde comme innocent. Ce trait de courage vaut peut-être bien ceux que l'on déploie dans les combats. Borrelly, en chargeant M. de Meyrinck de bien assurer son excellence de sa vive gratitude, répondit qu'il partiroit dans les vingt-quatre heures, ne voulant rien faire perdre aux ordres du roi, de ce qu'ils avoient d'injuste et d'odieux: il partit effectivement le lendemain matin sur les chariots de poste, avec son fils, pour la France, où son épouse

et ses deux filles vinrent le rejoindre au printemps.

Guillaume, forcé par sa course en Champagne, de convenir que M. de Müllendorff avoit mieux jugé que lui du projet de faire la guerre aux François, se rapprocha peu à peu de ce célèbre général, et lui confia le commandement de son armée dans les électorats ecclésiastiques; commandement que le compagnon de Frédéric n'accepta que parce qu'il s'agissoit de faire la paix, et qu'il pouvoit en accélérer la conclusion, en se bornant à la défensive. Ce fut ainsi que le Nestor des soldats de Frédéric, toujours sage, noble, ami de l'humanité, et dévoué aux vrais intérêts de sa patrie, est parvenu à se concilier l'affection des François, comme il s'étoit de tout temps concilié celle des Prussiens, et qu'il a couronné par ces sentimens consolateurs, l'estime et le respect que lui porte l'Europe instruite.

LE GÉNÉRAL BRASSEUR.

On voit par mille traits différens, combien le roi de Prusse honoroit ses anciens militaires. Cependant il ne falloit pas qu'ils abusassent de ses bonnes dispositions : il ne falloit pas sur-tout qu'ils empiétassent sur les droits réservés aux autres citoyens.

Dans une petite ville de l'arrondissement de Magdebourg, étoit un régiment de cavalerie, commandé par un général couvert d'honorables blessures. Ce brave homme avoit eu la foiblesse de permettre à plusieurs de ses capitaines, de former des brasseries particulières dans cette petite ville ; ce qui ruinoit les bourgeois brasseurs du même lieu, attendu que ces officiers, ayant en leur qualité de militaires, le bois à bien plus bas prix, gagnoient encore beaucoup en donnant leur bière au rabais. Lorsque le temps des revues arriva, les bourgeois brasseurs de cette ville se transportèrent à l'un des relais où sa majesté avoit à changer de chevaux,

et lui remirent un Mémoire où leur plainte étoit exposée et motivée. Le roi lut ce Mémoire, et fut indigné de l'entreprise des capitaines, et de la condescendance ou négligence de leur chef. A deux ou trois lieues de là, ce même régiment sous les armes attendoit son arrivée, pour subir une première inspection ; et ce fut en arrivant, que ce monarque ayant monté à cheval, vint se placer devant le corps, fixa durement le général, et lui dit avec dédain : « Comment » vous tenez-vous là ? vous êtes à cheval » comme un garçon brasseur ! — Sire, » répondit avec courage ce général vivement offensé, « ce n'est point comme garçon bras» seur que je vous ai servi, et que j'ai reçu » les blessures dont je suis couvert. Mais, » comme ce ne sont point des garçons bras» seurs qui doivent commander vos troupes, » et qu'il paroît que je ne suis que tel à vos » yeux, remettez le régiment à qui vous » voudrez ; je me retire. » Effectivement il partit à l'instant, et se retira chez lui pour y rédiger sa démission, qu'il envoya de suite au roi. Au moment où cet homme se retira, le roi ordonna au commandeur du corps de faire faire les évolutions nécessaires ; puis il

envoya ordonner les arrêts au général, qui avoit essentiellement manqué à la discipline militaire, en abandonnant le corps sous les armes. Le général resta pendant plusieurs mois aux arrêts illimités qui lui avoient été ordonnés, et d'ailleurs ne reçut aucune réponse au sujet de sa démission. On craignoit dans le public que le roi ne lui fît faire le procès; et l'on ne voyoit pas comment les juges pourroient se dispenser de le condamner, vu la gravité et la publicité de sa faute. Le temps néanmoins calma toute cette affaire : le roi ne voulut pas donner le scandale d'un procès semblable contre un homme qui avoit si bien servi sa patrie, et qui étoit si généralement estimé : il pensa d'ailleurs que la perte de son état suffiroit pour détourner les autres chefs, de tolérer dans leurs corps les abus que celui-ci avoit soufferts dans le sien; et que tant de mois d'arrêts étoient une punition assez forte de l'insubordination à laquelle cet homme ne s'étoit laissé aller que par trop de sensibilité. Ainsi, lorsqu'enfin le public ne songea plus à cette affaire, M. le général reçut l'avis que ses arrêts étoient levés, que sa démission étoit acceptée, et qu'il étoit libre de se retirer où il voudroit.

LE GÉNÉRAL RAMIN.

Ce général s'étoit acquis la réputation d'un homme brave, et bien plus encore celle d'un homme dur, sévère et barbare : il étoit commandant de la garnison de Potzdam, lorsque Frédéric le nomma gouverneur de Berlin. Ce roi s'imaginoit que dans cette capitale il étoit important de placer de temps en temps des chefs propres à faire peur, afin de maintenir la discipline dans toute la rigueur convenable à son service ; et, sous ce rapport, il ne pouvoit guères mieux choisir. Cependant un gouverneur a tant de relations avec les bourgeois et même les étrangers, qu'il seroit très-convenable que, comme M. de Mullendorff, successeur de Ramin, il sût associer aux qualités militaires les lumières, l'esprit, le savoir-vivre et la dignité de caractère ; mais en ce pays-là, l'objet qui intéresse le plus, c'est l'armée.

Comme le roi sut que son nouveau gouverneur étoit peu estimé et peu considéré à

Berlin, il se décida à en rehausser le mérite par la première décoration du pays ; et dans les manœuvres de Potzdam, en présence de toute son armée, il se dépouilla lui-même de son cordon jaune, et le passa au cou de Ramin : mais il sentoit si bien lui-même ce qu'il y avoit de facétieux dans cette scène, qu'il ne put pas garder son sérieux plus d'une minute, et qu'il fut contraint de se détourner bien vîte, pour cacher du moins à Ramin, le rire sardonique qui se manifestoit malgré lui sur tout son visage. On aime à voir un si grand acteur déceler ainsi lui-même le jugement qu'il porte de ces hochets qui, dans ses mains, deviennent des bridons si précieux.

Quoique Ramin ait été généralement et constamment reconnu pour un homme aussi borné, que destitué de formes sociales, il a cependant montré une adresse assez rare et fort heureuse en quelques circonstances. J'en ai rapporté une preuve au sujet de mademoiselle de Valmore : en voici une autre bien plus remarquable. Le neveu de Frédéric avoit contracté à Berlin, pendant le carnaval, quelques liaisons qui déplaisoient à son oncle : celui-ci, en partant pour Potz-

dam le 23 janvier, envoya au prince héritier ordre de le suivre dans le jour, et défense de revenir à Berlin ensuite, et notamment le lendemain, jour où le prince Henri donnoit son grand bal pour la naissance du roi. Le neveu ne vit dans ces dispositions de son oncle, que la nécessité de mieux déguiser sa course du lendemain de son départ. Mais à peine fut-il arrivé à Berlin, que Ramin reçut de Potzdam l'ordre de le faire arrêter : l'estafette trouva le gouverneur à table avec son aide-de-camp, l'un de mes élèves. A peine eut-il vu l'ordre qui lui étoit remis, qu'il témoigna une vive impatience à l'occasion de la difficulté qu'il avoit de le lire : il ordonna à l'aide-de-camp de prendre la lumière et de l'éclairer. Le jeune homme placé derrière lui lut aussi facilement que son général, l'ordre adressé à celui-ci, et comprit que l'intention de son chef étoit qu'il commît une indiscrétion. En conséquence, après avoir commandé l'escouade convenable pour cette expédition, il se hâta de se rendre au bal sous un déguisement bien complet, et d'avertir le prince, qui partit à l'instant, et s'en retourna à Potzdam. Ce fut ainsi que Ramin fit les diligences qui lui étoient pres-

crites, et les fit inutilement. Dans cette circonstance, il fallut sans doute que l'aide-de-camp fût assez intelligent pour deviner ainsi l'intention du gouverneur : mais on ne peut pas disconvenir que ce dernier, qui le connoissoit, n'ait mis beaucoup d'adresse dans la conduite qu'il tint : car il reçut l'ordre, n'en parla à personne, fit les diligences nécessaires, et prouva par ces diligences mêmes que le prince n'étoit pas venu à Berlin. Et voilà comment les rois les plus vigilans sont servis par les hommes les plus dévoués et les plus fidèles, dans les affaires qui tiennent à la politique ou à ceux de qui l'on a réellement à craindre pour le temps ou pour l'avenir.

Ramin mourut d'une attaque d'apoplexie. Quand on annonça cette mort au roi, celui-ci dit : « C'est de sa faute ; il n'a jamais voulu » mettre de moutarde dans son café, malgré » ce que j'ai pu lui dire à ce sujet. » Ce roi prétendoit que quelques grains de moutarde dans le café, quand on le fait bouillir, sont un préservatif sûr contre cette maladie.

LENTULUS.

J'AI parlé ailleurs du général Lentulus : aide-de-camp de Frédéric à l'avénement de celui-ci au trône, il a fait toutes les guerres, si on en excepte celle de la succession de la Bavière, à l'époque de laquelle il étoit déjà retourné en Suisse, et même depuis quelques années. Ce que l'on peut dire de lui, c'est qu'il étoit d'une riche taille et très-bel homme. Du reste, on ne doit pas douter qu'il n'ait été brave : il faut l'avoir été pour s'être maintenu si long-temps en faveur auprès du héros de la Prusse : mais je n'ai jamais ouï vanter ni ses talens, ni ses lumières. Il avoit épousé une demoiselle de l'une des premières familles du pays, et il l'avoit perdue bien des années avant mon arrivée. Il en avoit eu un fils que j'ai vu officier dans les gendarmes, très-joli garçon et généralement aimé. Par malheur, ce jeune homme, au cœur de l'hiver, et par un froid très-rigoureux, ne prit aucune précaution,

en sortant d'un bal chez la reine, où il avoit beaucoup dansé : de là une sorte de rhume, et puis une véritable maladie de poitrine, qui l'emporta après plus d'un an de langueur et de souffrance. Il ne fut abandonné ni de ses parens, ni de ses amis, durant cet intervalle : mais jamais il n'eut une visite de son père, quoiqu'il eût si ardemment desiré et fait solliciter cette consolation, et qu'il n'eût jamais été brouillé avec lui. Ce trait révolta tous les esprits : ce fut un vrai scandale. Ce n'est pas tout que de mépriser la mort pour son propre compte : il y a des sentimens que ce mépris ne doit pas même affoiblir, sans quoi il n'est plus lui-même que férocité.

On a vu en d'autres articles comment le général Lentulus brouilla le prince Ferdinand de Brunswick avec le roi de Prusse; comme on a vu aussi les reproches que ce roi se crut fondé à lui faire au sujet du voyage du grand-duc de Russie. L'opinion publique ne lui étoit pas d'ailleurs favorable sur l'article du désintéressement : on a conté dans le temps qu'un bijoutier étranger s'étant adressé à lui pour faire voir au roi une tabatière aussi curieuse par les figures mobiles qu'elle offroit, que

et ses deux filles vinrent le rejoindre au printemps.

Guillaume, forcé par sa course en Champagne, de convenir que M. de Müllendorff avoit mieux jugé que lui du projet de faire la guerre aux François, se rapprocha peu à peu de ce célèbre général, et lui confia le commandement de son armée dans les électorats ecclésiastiques ; commandement que le compagnon de Frédéric n'accepta que parce qu'il s'agissoit de faire la paix, et qu'il pouvoit en accélérer la conclusion, en se bornant à la défensive. Ce fut ainsi que le Nestor des soldats de Frédéric, toujours sage, noble, ami de l'humanité, et dévoué aux vrais intérêts de sa patrie, est parvenu à se concilier l'affection des François, comme il s'étoit de tout temps concilié celle des Prussiens, et qu'il a couronné par ces sentimens consolateurs, l'estime et le respect que lui porte l'Europe instruite.

LE GÉNÉRAL BRASSEUR.

On voit par mille traits différens, combien le roi de Prusse honoroit ses anciens militaires. Cependant il ne falloit pas qu'ils abusassent de ses bonnes dispositions : il ne falloit pas sur-tout qu'ils empiétassent sur les droits réservés aux autres citoyens.

Dans une petite ville de l'arrondissement de Magdebourg, étoit un régiment de cavalerie, commandé par un général couvert d'honorables blessures. Ce brave homme avoit eu la foiblesse de permettre à plusieurs de ses capitaines, de former des brasseries particulières dans cette petite ville ; ce qui ruinoit les bourgeois brasseurs du même lieu, attendu que ces officiers, ayant en leur qualité de militaires, le bois à bien plus bas prix, gagnoient encore beaucoup en donnant leur bière au rabais. Lorsque le temps des revues arriva, les bourgeois brasseurs de cette ville se transportèrent à l'un des relais où sa majesté avoit à changer de chevaux,

étoient bien déchus de ce qu'avoient été les vainqueurs de Carthage et amis de Térence. Le respect dû aux grands-hommes est un héritage qui s'accroît en faveur des héritiers, lorsque ceux-ci héritent en même-temps des vertus et des talens de leurs ancêtres; un héritage qui, s'il ne s'accroît pas, se maintient encore en faveur des descendans, chez qui du moins le défaut de mérite est couvert par des vertus domestiques et sociales; mais qui, lorsque les héritiers n'ont plus que de l'ineptie et des vices, s'échange bientôt contre une éclatante et juste flétrissure, et va se concentrer tout entier dans l'histoire, pour couronner le nom de ceux qui l'ont fait naître. Quelle idée avoit-on sous Louis XV, et que nous reste-t-il du duc de Villars, fils du maréchal du même nom, le dernier et l'un des plus illustres héros du siècle de Louis XIV? Combien d'autres exemples se retracent ici à la mémoire de mes lecteurs, et leur font dire avec Boileau :

Et la postérité d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard,
Sans respect des aïeux dont elle est descendue,
Et va porter la malle, ou tirer la charrue.

envoya ordonner les arrêts au général, qui avoit essentiellement manqué à la discipline militaire, en abandonnant le corps sous les armes. Le général resta pendant plusieurs mois aux arrêts illimités qui lui avoient été ordonnés, et d'ailleurs ne reçut aucune réponse au sujet de sa démission. On craignoit dans le public que le roi ne lui fît faire le procès; et l'on ne voyoit pas comment les juges pourroient se dispenser de le condamner, vu la gravité et la publicité de sa faute. Le temps néanmoins calma toute cette affaire : le roi ne voulut pas donner le scandale d'un procès semblable contre un homme qui avoit si bien servi sa patrie, et qui étoit si généralement estimé : il pensa d'ailleurs que la perte de son état suffiroit pour détourner les autres chefs, de tolérer dans leurs corps les abus que celui-ci avoit soufferts dans le sien; et que tant de mois d'arrêts étoient une punition assez forte de l'insubordination à laquelle cet homme ne s'étoit laissé aller que par trop de sensibilité. Ainsi, lorsqu'enfin le public ne songea plus à cette affaire, M. le général reçut l'avis que ses arrêts étoient levés, que sa démission étoit acceptée, et qu'il étoit libre de se retirer où il voudroit.

LE GÉNÉRAL RAMIN.

Ce général s'étoit acquis la réputation d'un homme brave, et bien plus encore celle d'un homme dur, sévère et barbare : il étoit commandant de la garnison de Potzdam, lorsque Frédéric le nomma gouverneur de Berlin. Ce roi s'imaginoit que dans cette capitale il étoit important de placer de temps en temps des chefs propres à faire peur, afin de maintenir la discipline dans toute la rigueur convenable à son service ; et, sous ce rapport, il ne pouvoit guères mieux choisir. Cependant un gouverneur a tant de relations avec les bourgeois et même les étrangers, qu'il seroit très-convenable que, comme M. de Müllendorff, successeur de Ramin, il sût associer aux qualités militaires les lumières, l'esprit, le savoir-vivre et la dignité de caractère : mais en ce pays-là, l'objet qui intéresse le plus, c'est l'armée.

Comme le roi sut que son nouveau gouverneur étoit peu estimé et peu considéré à

Berlin, il se décida à en rehausser le mérite par la première décoration du pays ; et dans les manœuvres de Potzdam, en présence de toute son armée, il se dépouilla lui-même de son cordon jaune, et le passa au cou de Ramin : mais il sentoit si bien lui-même ce qu'il y avoit de facétieux dans cette scène, qu'il ne put pas garder son sérieux plus d'une minute, et qu'il fut contraint de se détourner bien vîte, pour cacher du moins à Ramin, le rire sardonique qui se manifestoit malgré lui sur tout son visage. On aime à voir un si grand acteur déceler ainsi lui-même le jugement qu'il porte de ces hochets qui, dans ses mains, deviennent des bridons si précieux.

Quoique Ramin ait été généralement et constamment reconnu pour un homme aussi borné, que destitué de formes sociales, il a cependant montré une adresse assez rare et fort heureuse en quelques circonstances. J'en ai rapporté une preuve au sujet de mademoiselle de Valmore : en voici une autre bien plus remarquable. Le neveu de Frédéric avoit contracté à Berlin, pendant le carnaval, quelques liaisons qui déplaisoient à son oncle : celui-ci, en partant pour Pots-

dam le 23 janvier, envoya au prince héritier ordre de le suivre dans le jour, et défense de revenir à Berlin ensuite, et notamment le lendemain, jour où le prince Henri donnoit son grand bal pour la naissance du roi. Le neveu ne vit dans ces dispositions de son oncle, que la nécessité de mieux déguiser sa course du lendemain de son départ. Mais à peine fut-il arrivé à Berlin, que Ramin reçut de Potzdam l'ordre de le faire arrêter : l'estafette trouva le gouverneur à table avec son aide-de-camp, l'un de mes élèves. A peine eut-il vu l'ordre qui lui étoit remis, qu'il témoigna une vive impatience à l'occasion de la difficulté qu'il avoit de le lire : il ordonna à l'aide-de-camp de prendre la lumière et de l'éclairer. Le jeune homme placé derrière lui lut aussi facilement que son général, l'ordre adressé à celui-ci, et comprit que l'intention de son chef étoit qu'il commît une indiscrétion. En conséquence, après avoir commandé l'escouade convenable pour cette expédition, il se hâta de se rendre au bal sous un déguisement bien complet, et d'avertir le prince, qui partit à l'instant, et s'en retourna à Potzdam. Ce fut ainsi que Ramin fit les diligences qui lui étoient pres-

crites, et les fit inutilement. Dans cette circonstance, il fallut sans doute que l'aide-de-camp fût assez intelligent pour deviner ainsi l'intention du gouverneur : mais on ne peut pas disconvenir que ce dernier, qui le connoissoit, n'ait mis beaucoup d'adresse dans la conduite qu'il tint : car il reçut l'ordre, n'en parla à personne, fit les diligences nécessaires, et prouva par ces diligences mêmes que le prince n'étoit pas venu à Berlin. Et voilà comment les rois les plus vigilans sont servis par les hommes les plus dévoués et les plus fidèles, dans les affaires qui tiennent à la politique ou à ceux de qui l'on a réellement à craindre pour le temps ou pour l'avenir.

Ramin mourut d'une attaque d'apoplexie. Quand on annonça cette mort au roi, celui-ci dit : « C'est de sa faute ; il n'a jamais voulu » mettre de moutarde dans son café, malgré » ce que j'ai pu lui dire à ce sujet. » Ce roi prétendoit que quelques grains de moutarde dans le café, quand on le fait bouillir, sont un préservatif sûr contre cette maladie.

LENTULUS.

J'AI parlé ailleurs du général Lentulus : aide-de-camp de Frédéric à l'avénement de celui-ci au trône, il a fait toutes les guerres, si on en excepte celle de la succession de la Bavière, à l'époque de laquelle il étoit déjà retourné en Suisse, et même depuis quelques années. Ce que l'on peut dire de lui, c'est qu'il étoit d'une riche taille et très-bel homme. Du reste, on ne doit pas douter qu'il n'ait été brave : il faut l'avoir été pour s'être maintenu si long-temps en faveur auprès du héros de la Prusse : mais je n'ai jamais ouï vanter ni ses talens, ni ses lumières. Il avoit épousé une demoiselle de l'une des premières familles du pays, et il l'avoit perdue bien des années avant mon arrivée. Il en avoit eu un fils que j'ai vu officier dans les gendarmes, très-joli garçon et généralement aimé. Par malheur, ce jeune homme, au cœur de l'hiver, et par un froid très-rigoureux, ne prit aucune précaution,

en sortant d'un bal chez la reine, où il avoit beaucoup dansé : de là une sorte de rhume, et puis une véritable maladie de poitrine, qui l'emporta après plus d'un an de langueur et de souffrance. Il ne fut abandonné ni de ses parens, ni de ses amis, durant cet intervalle : mais jamais il n'eut une visite de son père, quoiqu'il eût si ardemment desiré et fait solliciter cette consolation, et qu'il n'eût jamais été brouillé avec lui. Ce trait révolta tous les esprits : ce fut un vrai scandale. Ce n'est pas tout que de mépriser la mort pour son propre compte : il y a des sentimens que ce mépris ne doit pas même affoiblir, sans quoi il n'est plus lui-même que férocité.

On a vu en d'autres articles comment le général Lentulus brouilla le prince Ferdinand de Brunswick avec le roi de Prusse ; comme on a vu aussi les reproches que ce roi se crut fondé à lui faire au sujet du voyage du grand-duc de Russie. L'opinion publique ne lui étoit pas d'ailleurs favorable sur l'article du désintéressement : on a conté dans le temps qu'un bijoutier étranger s'étant adressé à lui pour faire voir au roi une tabatière aussi curieuse par les figures mobiles qu'elle offroit, que

précieuse par la matière, lui avoit donné dix louis pour engager sa majesté à en faire l'acquisition ; que n'ayant ensuite aucune nouvelle ni de ce bijou, ni de la négociation, et ne parvenant même plus à obtenir une audience du général, le bijoutier avoit donné au domestique de son excellence, quatre ducats pour déterminer son maître à le recevoir et à l'entendre ; et qu'enfin le domestique n'ayant pu réussir, et refusant de rendre les ducats, attendu qu'il avoit fait pour remplir sa promesse, tout ce qui avoit dépendu de son zèle ; le malheureux étranger avoit écrit une lettre menaçante au premier qui, en conséquence, avoit ordonné à son domestique de rendre les ducats ; à quoi celui-ci avoit répondu : « Vous savez que je les ai bien » gagnés : cependant je les rendrai, si vous » rendez les dix louis que vous en avez » reçus. » Négociation qui fut terminée par cette réplique : « Tu es un mauvais sujet ; » tiens, rends-lui sa tabatière, et qu'il n'en » soit plus question. »

Le général Lentulus n'étant plus reçu comme autrefois, se dégoûta de la Prusse, et desira retourner en Suisse : Frédéric ne demandoit pas mieux. Cependant sa majesté, qui

qui a toujours eu un foible pour les anciens compagnons de sa gloire et de ses travaux, ne voulut pas que cette retraite eût l'air d'une disgrace. Comme la place de gouverneur de Neufchâtel et Valangin étoit vacante depuis la mort de mylord Marschal, il la lui donna; et ce fut sous ce titre que son excellence alla vivre à Berne, plus encore qu'au chef-lieu de son gouvernement. Ce fut durant cette dernière période de sa vie, qu'il fut nommé par le canton de Berne, commandant des troupes françoises, sardes et suisses, qui firent le siége de Genève.

Les MM. Lentulus ou de Lentulus prétendent descendre des anciens Scipions de Rome. Une branche de cette famille si justement célèbre dans les beaux temps de la république romaine, est venue, disent-ils, se cacher en Suisse, pour échapper aux persécutions ou proscriptions des empereurs; et cette branche y est restée. On ne peut pas refuser à cette opinion le mérite de la possibilité, et même d'une certaine vraisemblance. Mais on dira que des probabilités ne sont pas des preuves; et l'on observera que déjà du temps de Cicéron, et lors de la conspiration de Catilina, les Lentulus ou Scipions de Rome

étoient bien déchus de ce qu'avoient été les vainqueurs de Carthage et amis de Térence. Le respect dû aux grands hommes est un héritage qui s'accroît en faveur des héritiers, lorsque ceux-ci héritent en même-temps des vertus et des talens de leurs ancêtres; un héritage qui, s'il ne s'accroît pas, se maintient encore en faveur des descendans, chez qui du moins le défaut de mérite est couvert par des vertus domestiques et sociales; mais qui, lorsque les héritiers n'ont plus que de l'ineptie et des vices, s'échange bientôt contre une éclatante et juste flétrissure, et va se concentrer tout entier dans l'histoire, pour couronner le nom de ceux qui l'ont fait naître. Quelle idée avoit-on sous Louis XV, et que nous reste-t-il du duc de Villars, fils du maréchal du même nom, le dernier et l'un des plus illustres héros du siècle de Louis XIV? Combien d'autres exemples se retracent ici à la mémoire de mes lecteurs, et leur font dire avec Boileau :

Et la postérité d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard,
Sans respect des aïeux dont elle est descendue,
Et va porter la malle, ou tirer la charrue.

DE PIRCH.

Le baron de Pirch étoit le plus jeune de trois frères, voués au service militaire : ses deux aînés, beaucoup plus âgés que lui, étoient déjà dans les grades supérieurs, que lui-même n'étoit encore que page de Frédéric. L'un étoit général, bien avant que ce page quittât la Prusse; et le second étoit prêt à le devenir; tous bons officiers, braves militaires, et formant dans les États prussiens, l'une de ces familles antiques et honnêtes, mais peu fortunées, qui font la force et la ressource des empires. En revenant en France vers la fin de 1784, j'ai vu, à Wesel, deux fils du général, lieutenans dans un régiment de cette garnison, jolis garçons et bien nés, qui me parurent dignes de leur nom : ils me chargèrent, pour leur oncle, alors en France, de complimens dont je n'ai pas eu occasion de m'acquitter.

Notre jeune baron de Pirch avoit fait toute la guerre de sept ans, comme premier page,

toujours à côté ou à la suite de Frédéric, dans toutes les marches, tous les campemens et toutes les batailles, exposé à autant de dangers que son maître, supportant beaucoup plus de fatigues, et couchant toujours sur la dure, à l'entrée de la tente royale. J'ai dit ailleurs comment il lui avoit sauvé la vie à la suite d'une bataille perdue. On conçoit que de si longs et si fidèles services étoient gravés dans la mémoire de ce monarque : il étoit bien évident que celui-ci n'attendoit qu'une occasion favorable pour placer avantageusement son page, et en accélérer ensuite l'avancement, autant que les circonstances et la bonne conduite de ce brave jeune homme l'auroient permis.

Telles étoient les positions respectives du page et de son souverain, lorsque des rapprochemens malheureux, l'envie de plaire d'un côté, et une confiance flatteuse de l'autre, firent de M. de Pirch l'affidé secret et intime du prince héréditaire. Bientôt son altesse royale n'eut plus de courses à faire *incognito* qu'avec cet ami; et bientôt Frédéric fut instruit, par un des premiers officiers de Potzdam, que souvent tous deux en habits bourgeois et sans aucuns domestiques, partoient

à neuf ou dix heures du soir, prenoient au galop la route de Berlin, et revenoient vers les trois heures et demie du matin. Le roi prit Pirch à part, et lui dit : « On m'assure » que vous vous dérangez : je vous annonce » que j'ai peine à le croire ; cependant comme » vos égaremens vous perdroient et que je » vous veux du bien, j'ai voulu vous avertir. » — Ah, sire, quelle horrible calomnie ! et » par où ai-je mérité d'avoir des ennemis qui » voulussent me perdre ? — Si ce sont des ca- » lomnies, vous devez être assuré qu'elles » ne vous nuiront pas auprès de moi ; mais » si l'accusation est fondée, faites grande at- » tention à l'avis que je vous donne, et pro- » fitez-en pour vous corriger. » Peu de temps après, nouveau sermon. « Pirch, lui dit le » monarque, vous vous perdez ; je veux » bien vous avertir encore une fois ; mais » prenez garde à vous. — Sire, ce sont des » calomnies affreuses ; on veut me perdre » dans l'esprit de votre majesté. — Je ne » vous demande point toutes ces dénégations ; » je me borne à vous montrer l'abîme où vous » vous précipitez. »

Frédéric ordonna de venir l'avertir à l'instant même où les deux cavaliers si bien sur-

veillés, seroient sortis sous leurs déguisemens, et il n'eut que deux ou trois jours à attendre. Il étoit minuit bien passé quand on l'éveilla; il se leva, s'habilla, et s'en alla dans la chambre de son page, se tenant derrière la porte, et voulant le prendre sur le fait. A quatre heures moins un quart, M. de Pirch se présenta une lanterne sourde à la main: dès qu'il parut, Frédéric s'offrit à lui dans toute sa sévérité, et lui dit: « Je suis bien » aise, monsieur, de voir par moi-même » comme on vous calomnie! Vous êtes ef- » fectivement très-rangé! » En disant ces mots, le roi alla faire appeler la garde: on vint prendre le pauvre jeune homme, qui étoit resté immobile et confondu dans sa chambre; on le conduisit au corps-de-garde, d'où on le fit partir le lendemain, sous escorte, pour Magdebourg; il fut placé dans un régiment de cette garnison, en qualité de bas-officier, ou junker: au bout de deux ans, Frédéric le croyant corrigé et suffisamment puni, le fit sous-lieutenant: son mérite, sa bonne conduite et son exactitude tardèrent même assez peu à l'élever au grade de lieutenant; et l'on pouvoit présumer que le tort qu'il s'étoit fait par ses liaisons avec

le prince, se répareroit entièrement dans la suite.

Mais à son premier malheur, en succéda un autre qui le replongea dans de nouvelles peines. Son régiment fut donné à un général qui, autrefois, avoit eu une querelle avec M. de Pirch l'aîné, et à qui il paroît que ce dernier avoit fait peur : moins les ames sont courageuses, plus elles sont vindicatives ; M. le général, détestant le nom de Pirch, ne manqua pas de persécuter son pauvre lieutenant à tort ou à travers, et en toute occasion : celui-ci passoit la moitié de sa vie aux arrêts, et ne se montroit jamais sans avoir à essuyer un regard désobligeant ou à se voir adresser des paroles dures. A la fin, la patience lui échappa, et il se permit de répondre qu'il invoquoit le témoignage de tous les officiers du corps ; que s'il y en avoit un qui fût plus exact que lui à tous ses devoirs, il se soumettoit à tout ; mais que cela n'étant pas, il espéroit que M. le général voudroit bien être plus juste envers lui. Dans l'agitation où il étoit, il ajouta : « Je sais, monsieur » le général, que vous avez eu autrefois une » querelle avec mon frère aîné : si vous vous » en souvenez, vous pouvez la terminer avec

« lui, comme et quand il vous plaira ; mais » vous conviendrez, j'espère, qu'il n'y a pas » de raison pour que j'en sois la victime. » Ce mot, dit en présence de tous les officiers du régiment, ne fut reçu que comme une insolence punissable, qui aggrava de beaucoup la fâcheuse position de M. le lieutenant, et le détermina enfin à quitter le service de sa patrie.

Ce projet, qui devoit avoir de si grandes conséquences par rapport à lui, n'étoit pas facile à exécuter. Mais de quoi une volonté forte, une attention soutenue et une industrie persévérante ne viennent-elles pas à bout? Dans l'armée prussienne, chaque officier supérieur prend dans la compagnie à laquelle il est attaché, un soldat qui lui sert en quelque sorte de domestique et qu'on appelle *ordonnance*. Les chefs ont ces ordonnances de droit et pour le service militaire : quant aux officiers des grades inférieurs, ils n'ont pas cet avantage ; cependant ils ne manquent guère de se choisir quelques soldats qu'ils tiennent habituellement auprès d'eux, et c'est un usage que l'on tolère par raison d'économie. M. de Pirch avoit pris de cette sorte un soldat françois, actif, intelligent et adroit, et

il en fit son confident. Pour parvenir à obtenir son congé, il falloit que M. le lieutenant devînt malade, le fût long-temps, et enfin fût reconnu incurable ou incapable de servir : ce sont trois points qui offrent bien des difficultés. La première chose est de choisir l'espèce de maladie que l'on veut avoir. M. de Pirch se décida pour une maladie de poitrine : il lui fut aisé de se procurer un petit rhume ; ses chagrins pouvoient y joindre de l'agitation et quelques mouvemens de fièvre, et la diète ainsi que la retraite lui donnèrent en même-temps l'air pâle et la maigreur. C'étoient là de bonnes avances : mais elles ne suffisoient pas ; il falloit cracher le sang, et même habituellement et durant toute la maladie, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il eût son congé. Pour cela, il eut soin d'avoir toujours secrètement et dans un coin bien caché, quelques pigeons en vie. Il eut soin de plus de se tenir lui-même constamment à la fenêtre, ou d'y placer son soldat, aux heures où il savoit que les gens de la faculté ou les officiers supérieurs pouvoient le venir visiter ; et dès que l'on apercevoit un de ces argus officieux et dangereux, on coupoit le cou à un pigeon, et le malade en portoit le

sang à la bouche, et l'y retenoit comme il pouvoit. Dans cet état de gêne, il ne répondoit aux questions obligeantes du visitant, qu'avec embarras et d'une voix entrecoupée et foible : encore après quelques mots ou courtes phrases, voyoit-on le sang venir à gros bouillons. Ce jeu dura plus d'un an, jusqu'à ce qu'enfin M. le général de Saldern, gouverneur de Magdebourg, qui le venoit voir presque tous les jours, écrivit au roi, que ce pauvre jeune homme étoit attaqué de la poitrine de manière à ne pouvoir pas en revenir; et que si même par miracle il pouvoit encore se traîner quelques années, il étoit bien certain qu'il ne seroit jamais plus en état de faire aucun service militaire. Sa majesté donna donc son congé à M. de Pirch, avec la réversale d'usage, dont on tient peu de compte, et qui porte qu'on n'entrera dans aucun autre service.

J'étois seul à causer avec madame du Troussel, un soir au moment où le jour baissoit, lorsqu'on introduisit un jeune homme de fort bonne mine et en habit bourgeois. « Ah! » mon Dieu, s'écria la dame en le voyant, » comment, mon enfant, vous voilà! Je suis » charmée de vous voir; mais l'habit que

» vous avez, indique-t-il un voyage fait *inco-*
» *gnito?* ou avez-vous votre congé? — Mada-
» me, j'ai mon congé absolu. — Croyez que
» j'ai bien su toutes vos adversités, et que
» j'y ai pris une part très-vive. — Je n'ai
» point ignoré, madame, l'intérêt que vous
» avez daigné prendre à mon sort ; et c'est
» au moment même où j'arrive à Berlin, que
» je viens vous en témoigner ma reconnois-
» sance. — Eh, dites-moi, que comptez-vous
» devenir maintenant ? — Madame, mon
» sort à venir n'est point encore décidé : ce-
» pendant je n'en suis pas fort inquiet. —
» Restez-vous quelque temps avec nous? —
» Non, madame, je pars demain à quatre
» heures du matin. — Et pour quel endroit?
» Allez-vous rejoindre vos frères? — Non,
» madame : mon voyage en ce moment est
» un secret : pardonnez-moi de ne pas le dire
» encore : du reste, vous le saurez dans la
» suite. — Pouvez-vous passer la soirée avec
» nous? — Je ne puis, madame, avoir cet
» honneur là : je vais prendre un peu de
» repos ; et demain je partirai sans avoir
» vu aucune autre personne que vous. — Je
» vous suis obligée d'avoir songé à moi ; et
» je vous asssure que je le mérite par les

» vœux que j'ai toujours formés, et que je
» formerai toujours pour vous ».

Ce jeune homme se retira sans avoir voulu s'arrêter plus long-temps ; et ce fut après son départ, que madame du Troussel me dit que c'étoit M. de Pirch, sur le compte duquel elle me raconta ensuite tout ce que j'en ai dit ci-dessus, sauf l'article des pigeons, que nous n'avons su que depuis. M. de Pirch partit en effet le lendemain : il se rendit à Hesse-Darmstadt, où il étoit fortement recommandé par le prince royal de Prusse ; recommandation à la suite de laquelle il fut placé comme capitaine, et quelque temps après, comme major, dans le régiment de ce landgrave au service de France, et en garnison à Strasbourg. Frédéric n'apprit point toutes ces nouvelles sans un véritable dépit : aussi quand il vint, au printemps suivant, faire ses revues à Magdebourg, il dit au général de Saldern, en l'abordant : « Mon cher
» général, ce jeune Pirch nous a joués vous
» et moi, malgré notre expérience et nos
» cheveux gris ! cela vous apprendra, j'espère,
» combien il faut se défier de tous ces jeunes
» étourdis. C'est à nous à profiter de la leçon
» que celui-ci nous a donnée ». Ce roi em-

ploya cette tournure amicale, parce que M. de Saldern, l'un des plus vieux généraux de l'armée, étoit extrêmement respecté en Prusse, à raison de ses services et de son mérite personnel.

M. de Pirch se fit bientôt remarquer en France, par deux traits qui paroissent contradictoires, et qui néanmoins se réunissent souvent chez le même homme; une grande aménité dans la société, et une sévérité extrême dans le service militaire. Il introduisit dans le régiment de Hesse-Darmstadt, une discipline vraiment prussienne; ce qui fit une très-grande sensation dans le temps, et fut cause que la cour de Versailles fixa particulièrement son attention sur lui. Il fit en conséquence plusieurs voyages à Paris, et même y résida quelquefois assez long-temps. Ce fut dans un de ces séjours, qu'il composa ses Essais de Tactique, conjointement avec un officier de la maison du roi, devenu l'un de ses amis; ouvrage pour lequel ils reçurent plusieurs gratifications qui se fondirent promptement dans leurs mains.

Lorsqu'il fut question d'aller faire le siége de Gibraltar, M. de Pirch obtint d'être employé à cette expédition, à la suite de laquelle

il mourut jeune encore, d'un polype au cœur, à Algésiras, ou à Cadix.

Il s'étoit marié à Strasbourg, et y avoit épousé une demoiselle appartenant à une famille de Lorraine : il a eu de ce mariage un fils, qui, resté en Lorraine avec madame sa mère, a fait ses premières études à Metz. Lorsque Guillaume II, devenu roi de Prusse, a fait sa campagne en France en 1792, il a voulu avoir ce jeune baron de Pirch, fils de son ancien ami ; et l'ayant obtenu de la mère, il lui a fait continuer le cours de son éducation dans ses États, et l'a placé ensuite dans le régiment de ses gardes, à Potzdam, où ce jeune homme est aujourd'hui lieutenant. Il y a un an que je l'ai vu à Paris, à la suite d'un congé qu'il avoit obtenu pour venir voir madame sa mère, et pour régler quelques affaires de famille. C'est un très-beau cavalier, qui retrace parfaitement feu son père, moins encore par l'extérieur de sa personne, que par son amabilité, son honnêteté et toutes les qualités qui tiennent au caractère, et conduisent à un vrai mérite.

Fin du Tome Quatrième.

TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans ce Quatrième Volume.

Fin de la Table des Articles du Quatrième Volume.

